Niveau(x) d'enseignement : 0 Numéro EDUQ : 9370309
Centre d'intérêt : 050

Champagne, Lucie

Le financement des pensionnats de jeunes filles au Québec : le modèle de la Congrégation des Soeurs de Sainte-Anne, 1850-1950 / par Lucie Champagne. -- [Sherbrooke?] : L. Champagne, 1988.
vi, 125 p. : ill. ; 28 cm.

"Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade Maitre ès arts (histoire). Département des sciences humaines, Faculté des lettres et des sciences humaines, Université de Sherbrooke". Bibliogr. : f. [120]-125.

ISBN 0-315-47678-9

Vedette(s)-secondaire(s) : Université de Sherbrooke. Département des sciences humaines

Descripteur(s) : Histoire de l'éducation * Enseignement privé * Pensionnat * Fille * Financement * Communauté religieuse * Caractéristiques de l'établissement * Gestion financière * Effectif scolaire * Statistiques

Identificateur(s) de nom : Congrégation des Soeurs de Sainte-Anne

Ce mémoire apporte des données sur le financement du réseau d'établissements destinés à donner l'enseignement aux jeunes filles au Québec entre les années 1850 et 1950. A cet effet, il examine les archives financières de la Congrégation des Soeurs de Sainte-Anne, l'une des plus représentatives de l'époque. Le premier chapitre présente cette congrégation, ses particularités et l'historique de son développement. Le second donne des précisions sur le modèle des établissements de la congrégation en examinant les différents types d'établissements, leur statut financier et foncier. Le chapitre trois analyse la dynamique financière des pensionnats aux chapitres de la recette et de la dépense. Les caractéristiques de la gestion financière des pensionnats font l'objet du quatrième chapitre. On y dénote une gestion serrée, un modèle de gestion stable et l'existence d'une caisse commune. Les recettes provenant de la pension et de l'enseignement constituaient, en grande partie, les assises financières de ces établissements.

Type de document :

9370309

CADRE
CENTRE DE DOCUMENTATION
1940, BOUL. HENRI-BOURASSA EST
MONTREAL H2B 1S2

HQ
176
.Q2
C4
19.
G

DÉPARTEMENT DES SCIENCES HUMAINES

Faculté des lettres et des sciences humaines

Université de Sherbrooke

LE FINANCEMENT DES PENSIONNATS DE JEUNES FILLES AU QUÉBEC; LE MODÈLE DE LA CONGRÉGATION DES SOEURS DE SAINTE-ANNE, 1850-1950

par

LUCIE CHAMPAGNE

Bachelière ès Arts (histoire)

de l'Université de Sherbrooke

MÉMOIRE PRÉSENTÉ EN VUE DE

L'OBTENTION DU GRADE

MAÎTRE ÈS ARTS (HISTOIRE)

Sherbrooke

Novembre 1988

National Library
of Canada

Canadian Theses Service

Bibliothèque nationale du
Canada

Service des thèses
canadiennes

The author has granted an irrevocable non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of his/her thesis by any means and in any form or format, making this thesis available to interested persons.

L'auteur a accordé une licence irrévocable et non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de sa thèse de quelque manière et sous quelque forme que ce soit pour mettre des exemplaires de cette thèse à la disposition des personnes intéressées.

The author retains ownership of the copyright in his/her thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without his/her permission.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège sa thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

ISBN 0-315-47678-8

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer toute ma gratitude à Micheline Dumont, ma directrice de mémoire, dont les conseils judicieux, la disponibilité et les encouragements soutenus me furent d'une aide précieuse. Travailler à ses côtés fut pour moi une source de motivation et d'enrichissement personnel. Elle m'a donné la chance de présenter une communication au congrès de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique à l'automne 1986; je lui en suis très reconnaissante.

Mes remerciements vont également aux Soeurs de Ste-Anne qui m'ont ouvert avec grande amabilité leurs archives. Elles m'ont ainsi permis de mettre à jour la question du financement de l'éducation des filles. Un merci particulier à Sr Mariette Mainville et Sr Louise Roy pour avoir répondu à mes nombreuses interrogations.

Merci à François Charron pour son aide technique et sa patience. La présentation de ce mémoire lui est due en grande partie.

Je remercie finalement le Groupe de recherches en histoire de l'éducation des filles pour le soutien financier apporté au cours de mes recherches.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements i

Table des matières ii

Liste des tableaux, carte et graphiques iv

Liste des abréviations vi

Introduction 1

Chapitre I. Les Soeurs de Ste-Anne: ses particularités et l'historique de son développement 13

A. Distinctions entre les congrégations religieuses 15
A.1 Période d'établissement 15
A.2 Statut 16
A.3 Fondation ou implantation 17
A.4 L'oeuvre de la congrégation 17

B. Évolution des effectifs 19
B.1 Les établissements 19
B.2 Les religieuses 22
B.3 Les élèves 26

C. Observations sur les établissements du Québec 30
C.1 La stabilité 31
C.2 La localisation 32
C.3 La périodisation 35

Chapitre II. Les Soeurs de Ste-Anne: un modèle de développement 41

A. Types d'établissements 42
A.1 Typologie et définitions 43
A.2 Les établissements de la congrégation 44

B. Statut financier des établissements 47
B.1 Types de statuts financiers 48
B.2 Les établissements de la congrégation 50

C. Propriété des établissements 53
C.1 Types de propriétés 53
C.2 Explication de la rupture 56

Chapitre III. La dynamique financière 62

A. Chapitre de la recette 64
A.1 Les catégories de revenus 64
A.2 Les recettes des pensionnats 67

B. Chapitre de la dépense 74
B.1 Les catégories de déboursés 74
B.2 Les dépenses des pensionnats 77

Chapitre IV. Caractéristiques de la gestion financière 87

A. Une gestion serrée 88

B. Stabilité du modèle 92

C. La caisse commune 96

Conclusion 105

Annexes 110

Bibliographie 120

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I	Nombre d'établissements d'éducation par région	20
Tableau II	Nombre d'établissements d'éducation par diocèse au Québec	22
Tableau III	Nombre de religieuses par activité	24
Tableau IV	Augmentation de la clientèle étudiante	27
Tableau V	Répartition des élèves par province	29
Tableau VI	Fondation des établissements d'éducation au Québec	39
Tableau VII	Statut financier des établissements d'éducation au Québec	51
Tableau VIII	Liste des établissements d'éducation au Québec, propriété et usufruit	54
Tableau IX	Dépenses publiques pour la construction des écoles	57
Tableau X	Contributions générales scolaires	58
Tableau XI	Valeur des propriétés foncières au Québec	59
Tableau XII	Revenus des pensionnats du Québec par catégorie	66
Tableau XIII	Dépenses des pensionnats du Québec par catégorie	76
Tableau XIV	Montant annuel versé par personne pour la nourriture	83

Tableau XV Revenus et dépenses des pensionnats du Québec 89

Tableau XVI Revenus et dépenses réels des pensionnats du Québec 91

Tableau XVII Dettes actives et dettes passives des pensionnats du Québec 98

Tableau XVIII Montants dûs à la caisse commune par les pensionnats du Québec 100

Tableau XIX Montants versés à la caisse commune par les écoles du Québec 102

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique I Histogramme sur les maisons fondées au Québec 37

Graphique II Histogramme sur les dépenses des pensionnats du Québec 79

Graphique III Histogramme sur les dépenses des pensionnats du Québec par catégories 80

CARTE

Carte I Carte des établissements du Québec 34

LISTE DES ABRÉVIATIONS

A.S.S.A.	Archives de la Congrégation des Soeurs de Ste-Anne
C.É.C.M.	Commission des écoles catholiques de Montréal
D.I.P.	Département de l'Instruction publique
G.R.H.E.F.	Groupe de recherche en histoire de l'éducation des filles au Québec
R.S.I.P.	Rapport du Surintendant de l'Instruction publique
S.S.A.	Congrégation des Soeurs de Ste-Anne

INTRODUCTION

Jusqu'à une date récente, l'histoire de l'éducation des filles demeurait un champ d'étude encore pratiquement inexploré. Plusieurs ouvrages ont cependant déjà traité de la question de l'éducation au Québec à différents points de vue. Le plus récent et le plus complet semble être la grande synthèse de Louis-Philippe Audet, *Histoire de l'enseignement au Québec, 1608-1971*[1]. Audet y traite de plusieurs aspects: législation, administration, pédagogie, qui nous permettent de retracer l'évolution du système scolaire québécois. Mais comme tous les auteurs des études reliées à ce domaine, Audet n'établit aucune distinction entre l'éducation des filles et celle des garçons. Par ailleurs, il paraît conscient du fait qu'il ne s'attarde pas à l'éducation des

1. L.-P. Audet, *Histoire de l'enseignement au Québec, 1608-1971*, Montréal, Holt, Rinehart & Winston, 1971, tome 2, 496 p.

filles sur des avenues spécifiques: "Nous avons conscience de n'avoir pas rendu tout à fait justice à l'enseignement ménager et familial qui a connu, au Québec, durant un quart de siècle, voire un demi-siècle, une vogue de plus en plus considérable[2]". La place accordée à l'éducation des filles dans cet ouvrage est sensiblement nulle. Ce constat est exemplaire et se retrouve dans la majorité des ouvrages consacrés à l'histoire de l'éducation.

Depuis le début des années 1980, plusieurs historiennes ont commencé à s'intéresser à ce sujet. Elles ont vite perçu le rôle important joué par les congrégations religieuses féminines dans ce secteur et des recherches furent orientées dans cette direction[3]. Ces recherches touchent différents aspects de la vie pédagogique des couvents: les programmes, la clientèle étudiante, la philosophie de l'enseignement, les manuels scolaires, les activités para-scolaires, les journaux étudiants. En sont résultées plus d'une douzaine de monographies concernant autant de congrégations[4].

Partant d'analyses fondées sur ces monographies, Micheline Dumont, Nadia Fahmy-Eid et quelques collaboratrices ont publié une synthèse sur l'éducation des filles au Québec dans les congrégations religieuses enseignantes de 1840 à 1960, *Les*

---

2. L.-P. Audet, *Histoire de l'enseignement au Québec*, p. 330.
3. M. Dumont et N. Fahmy-Eid, "Groupe de recherches en histoire de l'éducation des filles au Québec", *Documentation sur la recherche féministe*, vol. XIII, no 1, mars 1984, p. 78.
4. Voici la liste de ces congrégations: Congrégation Notre-Dame du Perpétuel-Secours, Congrégation des Soeurs de Ste-Anne, Filles de la Charité du Sacré-Coeur de Jésus, Filles de Jésus de Trois-Rivières, Soeurs de l'Assomption de la Ste-Vierge de Nicolet, Soeurs du Bon-Pasteur de Québec, Soeurs de la Charité de Québec, Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, Soeurs Grises de la Croix d'Ottawa, Soeurs de la Présentation de Marie de St-Hyacinthe, Soeurs de St-Joseph de St-Vallier, Soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, Ursulines de Trois-Rivières.

Couventines[5]. La même équipe, à quelques membres près, avait produit trois ans plus tôt un premier volume, ***Maîtresses de maison, maîtresses d'école***[6]. Dans la première partie sur les rapports femmes/éducation, les auteurs traitent de points particuliers et spécifiques à l'éducation des filles.

Entre-temps, diverses études ont permis de connaître le développement pédagogique de certains pensionnats. On fait référence ici aux mémoires concernant des collèges classiques féminins[7] et aux travaux portant sur les différentes avenues offertes aux filles dans les pensionnats: l'école normale[8], l'enseignement ménager[9], et le cours Lettres-sciences[10].

Au secteur public, la thèse de doctorat de Ruby Heap nous éclaire sur "l'évolution du système scolaire catholique francophone au Québec au début du XX^{e} siècle par le biais d'une analyse du discours et des pratiques adoptés respectivement par l'Église et par l'État dans le domaine de l'enseignement primaire public entre 1897 et

---

5. M. Dumont et N. Fahmy-Eid, *Les couventines. L'éducation des filles au Québec dans les congrégations religieuses enseignantes, 1840-1960*, Montréal, Boréal Express, 1986, 315 p.
6. N. Fahmy-Eid et M. Dumont, *Maîtresses de maison, maîtresses d'école. Le rapport femmes-famille-éducation dans l'histoire du Québec* Montréal, Boréal Express, 1983, 415 p.
7. Plusieurs collèges classiques féminins ont été l'objet de mémoires ou de monographies. En voici quelques-uns: A. Gagnon, *Le collège classique Notre-Dame-de-l'Assomption de Nicolet (1937-1968)*, mémoire de maîtrise, Université Laval, 1972, 203 p.; A. Giroux, *Histoire du Collège Basile-Moreau (1933-1968)*, Montréal, Soeurs de Ste-Croix, 1976, 268 p.; M. Jean, *Le Collège Marie-Anne: fondation et expansion (1932-1958)*, Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 1975, 126 p.; L. Plante, *L'enseignement classique chez les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame (1908-1971)*, diplôme d'études supérieures (histoire), Université Laval, 1972, 367 p.
8. J. Létourneau, *Les écoles normales de filles au Québec*, Montréal, Fides, 1981, 239 p.
9. N. Thivierge, *Histoire de l'enseignement ménager-familial au Québec, 1882-1970*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1982, 475 p.
10. J. Lebrun, *Le cours Lettres-sciences, 1916-1960*, Mémoire de maîtrise, Département d'histoire, Université de Sherbrooke, avril 1985, 124 p.

1920[11]. Dans la deuxième partie de cette thèse consacrée à l'administration du système scolaire québécois, R. Heap fait référence au financement des commissions scolaires et au rôle du gouvernement québécois joué à cette époque dans ce domaine[12]. Cette analyse nous aidera à saisir de quelle façon les changements apportés au financement du secteur public ont pu affecter celui du secteur privé au début du siècle.

Au chapitre du financement du secteur privé, très peu d'études ont abordé le sujet jusqu'à maintenant. Dans son mémoire de maîtrise, Marie-Paule Malouin est la première à constater la relation école privée/école publique au point du vue financier[13]. L'analyse des états financiers de l'institution l'amène à conclure qu'à la fin du XIX^{e} siècle, les recettes provenant de la pension et de l'enseignement des étudiantes de l'académie (section privée) constituaient "l'assise fondamentale de la sécurité financière de la communauté locale", lui permettant par le fait même d'entretenir une école publique gratuite[14]. Dans son mémoire sur le financement d'une institution indépendante et sous contrôle, Marie-Josée Delorme arrive à la même conclusion pour une période ultérieure, soit de 1930 à 1960[15].

---

11. R. Heap, *L'Église, l'État et l'enseignement primaire public catholique au Québec, 1897-1920*, Thèse de doctorat, Département d'histoire, Université de Montréal, 1986, 1035 p., p. xvii.
12. *Ibid*, p. 297 à 336.
13. M.-P. Malouin, *Ma soeur, à quelle école allez-vous? Deux écoles de filles à la fin du XIX^{e} siècle*, Montréal, Fides, 1985, 171 p.
14. *Ibid*, p. 67.
15. M.-J. Delorme, *Le financement du pensionnat Ste-Marie: une institution indépendante et sous contrôle, 1930-1960*, Mémoire de maîtrise, Département d'histoire, Université de Sherbrooke, 1987, 108 p.

De son côté, l'ouvrage sociologique de Gabriel Dussault sur les cinq premières communautés masculines établies au Québec sous le régime anglais[16] définit et mesure "le rôle joué par l'économie dans le développement et la transformation des communautés religieuses[17]". Au chapitre du financement, il ressort de cette étude que les congrégations masculines vouées à l'enseignement doivent ouvrir des cures dont les revenus sont destinés à financer les noviciats et les maisons d'enseignement[18]. Cette constatation nous amène à réfléchir sur la condition financière des établissements d'éducation des congrégations féminines. N'ayant pas accès aux fonctions pastorales réservées aux congrégations masculines, par quel moyen les religieuses pouvaient-elles se procurer des revenus supplémentaires pour subvenir aux besoins de leurs pensionnats?

La question du financement de l'éducation au Québec demeure jusqu'à aujourd'hui un sujet très peu exploré. De l'avis même des auteurs d'une récente synthèse en histoire de l'Église, "on ne sait à peu près rien sur les sources de revenus des communautés et sur leur budget de fonctionnement[19]". Les pensionnats, lieu principal de l'éducation des filles, sont dirigés par les congrégations féminines enseignantes et se trouvent par le fait même inclus dans cette partie de l'histoire encore inconnue.

. . . . .

16. G. Dussault, *Charisme et économie, les cinq premières communautés masculines établies au Québec sous le régime anglais, 1837-1870*, Laboratoire de recherches sociologiques, Série "Rapports de recherches", cahier 17, Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval, 1981, 149 p.
17. *Ibid*, p. 4.
18. *Ibid*, p. 26.
19. J. Hamelin et N. Gagnon, *Histoire du catholicisme québécois. Le XX^e siècle*, tome I, 1898-1940, Montréal, Boréal Express, 1984, 357 p., p. 266.

Nos interrogations sur le financement des pensionnats de jeunes filles au Québec trouvent leur justification en étant situées dans un cadre plus global, l'histoire de l'éducation au Québec au cours de la période 1850-1950. Cette histoire se caractérise premièrement par le rôle central de l'Église joué à tous les points de vue: l'organisation, la direction et l'enseignement, principalement aux niveaux secondaire et supérieur[20]. On dénote également la lenteur de l'État à investir dans le domaine de l'éducation; ces investissements ne viendront qu'avec le début du XX^{e} siècle[21].

Par ailleurs, tous les chiffres semblent démontrer que l'éducation des filles s'est développée à des coûts minimes et moindres que celle des garçons. Par exemple, au XIX^{e} siècle, la C.E.C.M. subventionne très différemment les écoles laïques de filles et de garçons. Marta Danylewycz a démontré que les commissaires dépensent en 1881 plus de 10$ par garçon à l'école chaque année, alors que ces dépenses sont inférieures à 2,50$ par fille[22]. A la même époque, les Sulpiciens agissent de la même façon en subventionnant les écoles des soeurs et celles des frères[23].

Au début du XX^{e} siècle, la somme des subventions accordées par le Département de l'Instruction publique à 50 pensionnats féminins équivaut souvent à celle que reçoit un seul collège classique masculin[24]. En 1945, 39 écoles normales de filles où

---

20. N. Fahmy-Eid, "Un univers articulé à l'ensemble du système scolaire québécois", dans M. Dumont et N. Fahmy-Eid, *Les couventines*, p. 27-44.
21. R. Heap, *op. cit.*, voir le chapitre 7 sur "L'État québécois et le financement des commissions scolaires", p. 297-343.
22. M. Danylewycz, "Sexes et classes sociales dans l'enseignement : le cas de Montréal à la fin du XIX^{e} siècle", dans N. Fahmy-Eid et M. Dumont, *Maîtresses de maison, maîtresses d'école*, p. 103.
23. B. Young, *In Its Corporate Capacity. The Seminary of Montreal as a Business Institution, 1816-1876*, Montreal, McGill-Queens, 1986, 295 p., appendice 17. (Voir annexe I).
24. *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec (R.S.I.P.)*, 1906-1907, p. 312-349.

l'enseignement est dispensé par des religieuses obtiennent en moyenne 17 220$ chacune alors que les deux écoles normales de garçons dont l'enseignement est dispensé par des laïcs se partagent 150 833$[25]. D'un autre côté, le mémoire des collèges classiques de filles nous apprend que ces institutions n'ont bénéficié d'aucune subvention jusqu'au début des années 1960[26].

La scolarisation des filles au-delà du niveau primaire est assurée presque exclusivement par les religieuses[27]. Seules les étudiantes qui fréquentent les Business Colleges ne sont pas formées par les religieuses. Le territoire québécois se trouve parsemé d'institutions réservées aux jeunes filles et dirigées par les congrégations féminines. Le dernier volume publié par des historiennes de l'éducation des filles, *Les couventines*, ainsi que l'ensemble des ouvrages mentionnés ci-dessus démontrent largement le rôle des religieuses dans le développement de l'instruction des filles.

Toutefois, une question importante demeure sans réponse: comment s'est financé ce réseau d'établissements destinés à donner l'enseignement aux jeunes filles? Les études que nous venons de citer établissant que l'éducation post-primaire des filles s'est développée en marge du secteur public, nous faisons l'hypothèse que son infrastructure fonctionnait financièrement aussi en marge de l'État, tout au moins pour une bonne partie.

---

25. *R.S.I.P.*, 1945-1946, p. ix.
26. *La signification et les besoins de l'enseignement classique pour jeunes filles dans le Québec*, Mémoire des collèges classiques de jeunes filles du Québec à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, Montréal, Fides, 1954, 154 p., p. 12.
27. M. Dumont, "L'instruction des filles avant 1960", *Interface*, vol. 7, no 3, mai-juin 1986, p. 22-29.

Les congrégations religieuses attiraient une clientèle qui se démarquait du secteur public par le niveau de l'enseignement offert, par les coûts exigés et par le prestige qu'apportaient les institutions privées. Cet ensemble de caractéristiques se trouve au coeur du modèle de financement de l'instruction offerte aux filles. Mais il contribue également à caractériser les principes éducatifs qui sous-tendent cette instruction. La structure financière de l'éducation des filles a donc contribué à promouvoir les modèles de socialisation des filles tout autant que la philosophie éducative qu'on leur destinait.

. . . . .

Il nous était impossible d'étudier la question du financement de l'éducation des filles en examinant les archives financières de toutes les congrégations féminines enseignantes du Québec. C'est par l'intermédiaire d'une seule, la Congrégation des Soeurs de Ste-Anne, que nous allons tenter d'y répondre. Elle nous paraît représentative de l'ensemble des congrégations féminines enseignantes du Québec de par le nombre de ses maisons, le nombre de ses religieuses enseignantes et par l'ensemble de ses initiatives pédagogiques[28]. Son modèle de développement pourrait s'appliquer à l'ensemble des pensionnats québécois. La période étudiée débute avec la fondation de la congrégation, soit 1850, et se termine en siècle plus tard en 1950 avec l'arrivée des grandes modifications au chapitre des investissements publics en éducation[29].

---

28. A. Prévost, S.S.A., *L'éducation hier et aujourd'hui, 1850-1985*, Montréal, Editions du Méridien, 1986, 298 p.; cet ouvrage aborde l'évolution de l'enseignement chez les Soeurs de Ste-Anne.
29. P.-A. Linteau et al., *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal Express, 1986, 739 p., p. 316-317.

Les chapitres premier et deuxième de ce mémoire sont consacrés respectivement à l'historique et au modèle du développement de la congrégation. Le premier nous permettra d'observer l'évolution de ses effectifs (établissements, religieuses, élèves) au cours de la période, et de faire ressortir les principales caractéristiques de ses institutions. Le second nous amènera à définir le modèle de ses établissements d'éducation en examinant les différents types d'institutions et leur statut financier et foncier. Le troisième chapitre est employé à l'étude de la dynamique financière où nous verrons les "chapitres de la recette et de la dépense". Finalement, les caractéristiques de la gestion financière des pensionnats feront l'objet du quatrième chapitre.

Les Soeurs de Ste-Anne ont généreusement accepté de nous ouvrir leurs archives. De cette façon, il nous fut permis de prendre connaissance de plusieurs documents très riches de renseignements en ce qui a trait à l'aspect financier des pensionnats et de la congrégation dans son ensemble.

La source principale de ce mémoire concerne uniquement les couvents de la congrégation. Intitulée *Reddition de comptes du couvent de Sainte-Anne à (...)*[30], elle représente en fait les états financiers annuels des pensionnats. Etant dans l'impossibilité de recueillir ces données pour tous les établissements et tout au long de la période, nous avons donc procédé par sondage. Ce dernier, ainsi que le détail de la source, sont présentés à l'introduction du troisième chapitre. Ces états financiers représentent une source riche de données, constante tout au long de la période, et fiable

30. A.S.S.A., *États financiers des couvents des Soeurs de Ste-Anne*: Lachine, Rawdon, St-Henri, St-Rémi et Vaudreuil.

de par sa provenance. Elle constitue le document principal pour étudier la dynamique financière et les caractéristiques de la gestion financière des pensionnats.

Par ailleurs, un deuxième document vient la compléter dans l'étude de la gestion financière. Il s'agit du *Registre des Décrets de la Cour de Rome et des Rapports Triennaux adressés à la Sacrée Congrégation des Clercs et Réguliers, 1864-1946*. Ces rapports sont envoyés à Rome par toutes les congrégations religieuses à tous les trois ans, et aux cinq ans à partir de 1926. En fait, ils constituent la réponse à une série de questions établies préalablement par Rome. Du début en 1855 jusqu'en 1905, ces questions étaient au nombre de dix et correspondaient à des informaions générales concernant l'ensemble des institutions de la congrégation: le nombre de religieuses, de maisons, d'élèves, les revenus et les dépenses, la valeur des propriétés de l'institut, les dettes actives et les dettes passives.

A partir de 1905, le nombre de questions augmente à 98, et de plus, on retrouve des données sur chaque établissement. En 1951, les rapports deviennent annuels et sont beaucoup moins complets, les statistiques étant fournies par province ecclésiastique. La partie entre 1905 et 1951 nous sera donc plus profitable; elle nous permettra de recueillir certaines données qui nous serviront à comprendre le fonctionnement de la gestion financière de la congrégation dans son ensemble. Ces rapports triennaux et quinquennaux constituent un document de grande valeur. Ils possèdent en fait les mêmes caractéristiques que les états financiers: abondance d'informations, constance et fiabilité due à son origine.

Quelques documents, provenant également de la maison mère des Soeurs de Ste-Anne, nous ont permis de recueillir des données sur les maisons, les religieuses et les élèves. On y trouve premièrement la *Liste des établissements de l'Institut des Soeurs de*

Ste-Anne, de 1850 à 1976[31], qui fournit la liste complète des maisons ouvertes par les Soeurs de Ste-Anne au cours de ces années. Sont donnés pour chaque institution: l'année d'ouverture, les changements d'orientation, et l'année de fermeture.

Une deuxième source, le *Registre des statistiques pour pensionnats, écoles et hôpitaux*[32], nous livre quelques données intéressantes sur les religieuses, les élèves et les établissements par province. En dernier lieu, le *Matricule* des Soeurs de Ste-Anne nous permet de retracer le nombre exact de religieuses professes membres de la congrégation à tout moment[33]. Classé soit par ordre alphabétique, soit par le numéro de matricule des Soeurs, il indique pour chacune la date de profession et la date du décès ou de sortie. Ces trois documents seront d'une grande utilité pour ce mémoire, particulièrement au premier chapitre.

Les sources provenant des archives des Soeurs de Ste-Anne faisant abstraction de certaines statistiques, nous avons dû recourir à un document public et à une revue annuelle pour les compléter: les *Rapports du Surintendant de l'instruction publique de la province de Québec*[34] et *Le Canada Ecclésiastique*[35].

La majorité des sources mentionnées ci-haut rentrent dans la catégorie des documents sériels objectifs. Leur nature quantitative nous a amené à procéder par analyse des données ayant pour résultat un ensemble de tableaux. Nous sommes

---

31. A.S.S.A., *Liste des établissements de l'Institut des Soeurs de Ste-Anne*, 1850-1976, 26 p.
32. A.S.S.A., *Registre des statistiques pour pensionnats, écoles et hôpitaux*, 1936-1952.
33. A.S.S.A., *Matricule*, Lachine, 1975.
34. *R.S.I.P.*, 1850-1950.
35. *Le Canada Ecclésiastique*, Annuel, Montréal, Beauchemin Ltée, 1888-1950.

consciente que ce mémoire renferme une masse de données, mais nous espérons tout de même que le lecteur et la lectrice y trouveront un certain plaisir.

Ce mémoire s'inscrit dans le cadre des travaux entrepris par le *Groupe de recherches en histoire de l'éducation des filles* en 1981. L'aspect du financement n'y ayant que très peu été abordé jusqu'à maintenant, nous espérons pouvoir répondre à un certain nombre d'interrogations sur ce sujet et compléter ainsi le panorama global de l'histoire de l'éducation des filles au Québec.

CHAPITRE I

LES SOEURS DE STE-ANNE: SES PARTICULARITÉS ET L'HISTORIQUE DE SON DÉVELOPPEMENT

Avant de cerner le modèle de développement selon lequel les pensionnats de l'Institut des Soeurs de Ste-Anne ont été fondés et à l'intérieur duquel ils ont évolué, nous examinerons brièvement dans le présent chapitre l'historique du développement de cette congrégation. Situer cette dernière parmi l'ensemble des congrégations en distinguant ses particularités face à toutes les autres; voir l'évolution de son développement par l'examen de l'effectif des établissements, des religieuses et des élèves; observer les principales caractéristiques des maisons d'enseignement, tels sont les objectifs secondaires de ce chapitre.

L'établissement de l'Institut des Soeurs de Ste-Anne fait partie de la grande vague de fondations et d'implantations de congrégations religieuses survenue au Québec, et principalement dans la région de Montréal sous l'épiscopat de Mgr Bourget. Reconnu et approuvé par ce dernier le 8 septembre 1850, l'institut est honoré d'un décret de louange par le Pape Pie IX en 1863. Il est confirmé comme congrégation à voeux simples en mai 1884 par le Pape Léon XIII, et ses constitutions sont finalement approuvées par le même Souverain Pontife en janvier 1903[1].

C'est après avoir constaté les nombreux besoins au niveau de l'instruction des enfants dans les campagnes canadiennes et le soin aux malades pauvres que Marie-Esther Sureau dit Blondin "conçut le dessein de coopérer au relèvement de l'instruction de ces enfants pauvres, en fondant une communauté nouvelle qui se dévouerait à ces deux fins[2]". Les besoins étant nombreux, la congrégation prend rapidement de grandes proportions et s'étend déjà vers l'Ouest canadien et les États-Unis au cours de ses premières années d'existence.

Nous reviendrons plus loin sur la question des effectifs des maisons, des religieuses et des élèves inscrites dans les divers établissements d'éducation. Il est indispensable auparavant d'établir des distinctions structurelles entre les nombreuses congrégations religieuses installées au Québec, distinctions sans lesquelles nous serions amenée à mal interpréter la réalité.

---

1. A.S.S.A., *15e rapport triennal*, 20 juin 1908, p. 1.
2. E.J. Auclair, abbé, *Histoire des Soeurs de Ste-Anne. Les premiers cinquante ans: 1850-1900*, Montréal, 1922, 354 p., p. 1.

A. Distinctions entre les congrégations religieuses

A.1 Période d'établissement

Il est impossible d'englober toutes les congrégations religieuses dans un même modèle[3]. Nous devons premièrement distinguer les congrégations établies ici à l'époque de la Nouvelle-France de celles fondées ou implantées après 1837, date où le gouvernement britannique permit à l'Église catholique de se développer à nouveau. Les congrégations implantées à l'époque de la Nouvelle-France ont bénéficié de titres fonciers situés dans les centres-villes de Québec et de Montréal. Augmentés de valeur sous l'effet de l'urbanisation, ces terrains permettent à leurs propriétaires d'y trouver leur profit, qu'elles s'en départissent ou non[4]. De plus, contrairement aux congrégations masculines à qui les autorités britanniques interdirent le recrutement après 1760[5], et qui se virent coupées, de ce fait, de leurs liens organiques avec la France, les institutions féminines ont pu d'abord se maintenir et se recruter, ensuite réaliser des bénéfices sur leurs placements en France au début du XIX[e] siècle[6], et, dans

---

3. Les distinctions entre les congrégations religieuses sont une reprise d'une communication de Micheline Dumont et Lucie Champagne: "Le financement des pensionnats de jeunes filles au Québec: le modèle de la Congrégation des Soeurs de Ste-Anne, 1850-1950", *S.C.H.E.C.*, Session d'étude 1986, no 53, p. 63-81; la communication fut présentée à Montréal en octobre 1986.
4. A. Lebel, "Les propriétés foncières des Ursulines et le développement de Québec, 1854-1940", *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 25, no 64, avril 1981, p. 119-132.
5. M. Trudel, *L'Eglise canadienne sous le régime militaire (1759-1764)*, P.U.L., 1956-1957, 2 tomes, *passim*.
6. Sur cette question particulière, aucune étude n'a, à ce jour, démêlé l'imbroglio des démarches de M. Thavenet pour récupérer les placements en France des congrégations religieuses féminines entre 1820 et 1844. Tous les chercheurs s'entendent pour associer M. Thavenet à cette opération (L. Lemieux, *L'établissement de la première province ecclésiastique au Canada, 1783-1844*, Montréal, Fides, 1968, 559 p., p. 305-306, 457, 513; R. Lahaise, *Les édifices conventuels du vieux Montréal: aspects ethno-historiques*, Coll. "Ethnologie", no 50, Ville Lasalle, H.M.H., 1980, 597 p., p. 80, 90, 94, 135, 155, 173, 488, 501, 503, 505, 522-523, 527; W.H. Paradis, "Le nationalisme canadien dans le

le cas des maisons montréalaises, recevoir un appui financier considérable de la part des Sulpiciens de Montréal[7]. Les congrégations fondées ou implantées après 1837 n'ont pas profité de ces avantages.

A.2 Statut

En un deuxième temps, nous ne pouvons comparer les congrégations masculines dont les membres détiennent un statut de clerc avec les autres congrégations. A cause des revenus supplémentaires apportés par l'exercice des responsabilités pastorales (cures, messes, prédications), ces congrégations masculines se trouvent en meilleure situation financière. Selon l'étude de Gabriel Dussault sur les congrégations masculines, une cure pouvait rapporter 800$ en 1864 contre 600$ pour le salaire de trois enseignants[8]. Dans son étude sur les cures du diocèse de Nicolet, Jean Roy confirme ces données[9]. N'ayant pas accès au ministère à cause de leur sexe, les religieuses enseignantes trouvent compensation dans la fabrication de cierges, d'hosties et de dentelles liturgiques, travaux artisanaux qui ne peuvent être comparés à une cure en terme de revenus.

---

domaine religieux. L'affaire de l'abbé Thavenet", *R.H.A.F.*, vol. VII, no 4, mars 1954, p. 465-482.), mais les montants réels sont difficiles à préciser. Voir T. Lambert, C.D.N., *Histoire de la Congrégation de Notre-Dame*, vol. VI, p. 220-235, 239-245, 274-293; vol. VII, p. 18-19, 34-43, 120-138.

7. B. Young, *op. cit.*, appendice 17.
8. G. Dussault, *op. cit.*, p. 132.
9. J. Roy, "Les revenus des cures du diocèse de Nicolet, 1885-1904", *S.C.H.E.C.*, Session d'étude 1985, no 52, p. 61-63.

A.3 Fondation ou implantation

Nous éliminons également un grand nombre de congrégations en distinguant les fondations des implantations européennes, françaises surtout, au Canada français. Ces dernières, ont pu s'appuyer financièrement sur leur maison mère, contrairement aux congrégations fondées ici. A l'intérieur de son étude sur les congrégations féminines françaises au XIX^{e} siècle, Claude Langlois établit des typologies sur le plan de leur richesse[10]. Se basant sur cette recherche, Micheline Dumont rappelle que trois des plus riches institutions françaises sont venues s'implanter au Québec[11]. L'hypothèse que les provincialats québécois aient acquis rapidement leur autonomie financière est toujours possible, mais elle reste à vérifier. Une seule étude de ce genre est disponible aujourd'hui[12] ; elle concerne des congrégations masculines dont les responsabilités pastorales utilisées comme critères pour évaluer l'évolution de ces instituts ne peuvent s'appliquer aux congrégations féminines. L'étude reste donc à faire.

A.4 L'oeuvre de la congrégation

En dernier lieu, nous devons considérer l'oeuvre principale de la congrégation. Par leur statut canonique différent des religieuses à voeux simples, les moniales présentent une structure particulière dont les dispositions financières sont encore mal

---

10. C. Langlois, *Le catholicisme au féminin. Les congrégations françaises à supérieure générale au XIX^{e} siècle*, Paris, Cerf, 1984, 776 p.; voir "La fortune congréganiste", p. 343-395.
11. M. Dumont et Lucie Champagne, "Le financement des pensionnats de jeunes filles...", p. 65-66. Ces institutions françaises sont: les Religieuses du Sacré-Coeur, les Soeurs de Bon Pasteur d'Angers et les Soeurs de la Charité de St-Louis.
12. G. Dussault, *op. cit.*

connues. Une seule étude touche au sujet: elle porte sur les dots des religieuses qui constituent une partie de leurs ressources financières[13]. Malheureusement, l'étude s'arrête en 1800. Il en est de même pour les religieuses auxiliaires du clergé et les ordres missionnaires; leurs conditions d'engagement demeurent un mystère pour le moment.

Il existe également une nuance entre les religieuses hospitalières, celles oeuvrant dans le domaine social et les enseignantes. A cause des coûts énormes qu'impose l'administration de leurs services, les congrégations impliquées dans le milieu hospitalier et les oeuvres sociales doivent recourir progressivement à l'intervention de l'État. Elles offrent un service gratuit: hospitalisation, charité, protection, contrairement aux congrégations enseignantes qui offrent un produit payant: éducation/instruction dans les écoles privées et publiques.

Ceci dit, les congrégations religieuses féminines enseignantes fondées au Québec après 1840 représentent un modèle particulier dans l'ensemble des oeuvres congréganistes. Elles sont au nombre de treize[14], mais c'est par l'intermédiaire d'une seule, les Soeurs de Ste-Anne, que nous tenterons d'éclaircir la question du financement de l'éducation des filles.

---

13. M. D'Allaire, *Les dots des religieuses au Canada français, 1639-1800*, Etude économique et sociale, Cahiers du Québec, Coll. "Histoire", no 86, Montréal, H.M.H., 1986, 244 p.
14. La liste de ces congrégations est présentée à l'annexe II.

B. Évolution des effectifs

Aborder l'historique du développement par une approche quantitative nous semble à première vue le meilleur moyen d'observer l'évolution de cette congrégation. D'autre part, suivre la progression des effectifs des maisons, des religieuses et des élèves, nous permettra d'observer la constance de son rythme de développement au cours de son premier siècle d'existence.

B.1 Les établissements

L'Institut des Soeurs de Ste-Anne progresse rapidement dans le nombre de fondations et dans l'élargissement de son territoire, et ce, dès les premières décennies de sa fondation. Le tableau I présente le nombre de maisons d'éducation ouvertes par les Soeurs de Ste-Anne dans les différentes régions où elles se sont établies pour la période de 1850 à 1950.

La province de Québec bénéficie d'une large part avec 56% du total des maisons. Les États-Unis et l'Ouest canadien, avec respectivement 22% et 18%, complètent presque entièrement le tableau, laissant en fin de ligne les plus récentes missions au Japon et en Haïti, avec chacune 2% du total des fondations.

Tableau I
Fondations des établissements d'éducation par région
Congrégation des Soeurs de Ste-Anne
1850-1950

années	Québec	Ouest	U.S.A.	Japon	Haïti	total
1850-1859	6	1	—	—	—	7
1860-1869	6	3	1	—	—	10
1870-1879	7	2	1	—	—	10
1880-1889	4	4	9	—	—	17
1890-1899	1	6	7	—	—	14
1900-1909	9	1	4	—	—	14
1910-1919	15	1	1	—	—	17
1920-1929	12	1	5	—	—	18
1930-1939	5	1	0	3	—	9
1940-1949	9	3	1	—	3	16
total	74	23	29	3	3	132
région / total	56%	18%	22%	2%	2%	100%

Source: A.S.S.A., *Liste des établissements des S.S.A.*, p. 1 à 16.

Nous remarquons l'établissement d'une maison dans l'Ouest canadien au cours de la première décennie, plus précisément en 1858[15]. Après seulement huit années d'existence, l'institut se voit solliciter par Mgr Demers, premier évêque de l'île de Vancouver, pour lui venir en aide dans l'entreprise de fondation d'une mission en ces territoires où cohabitent Amérindiens et coureurs des bois[16]. Les religieuses s'y rendent pour ouvrir un établissement d'enseignement, mais peu de temps après, de nouveaux besoins se font sentir parmi la population; elles se voient alors dans l'obliga-

15. A.S.S.A., *Liste des établissements*, p. 3.
16. Sr Pathmos, S.S.A., *Les Soeurs de Ste-Anne, un siècle d'histoire*, Tome I, 1850-1900, Lachine, S.S.A., 1950, 640 p., p. 164-165.

tion d'élargir leur oeuvre sociale en prenant des orphelins et des malades à leur charge. Au cours de la période 1850-1950, elles ouvriront deux orphelinats et quatre hôpitaux dans l'Ouest canadien. Elles accompliront une démarche analogue et ouvriront un hôpital et deux dispensaires en Haïti dans les années 1940. Dans la province de Québec, un seul établissement en dehors des maisons d'enseignement voit le jour en 1871: l'Hospice Lefebvre à Ste Geneviève[17], qui sera détruit par un incendie en 1905[18]. L'hospice est rattaché au pensionnat et ne reçoit jamais plus de cinq personnes à la fois.

Mises à part ces quelques institutions d'oeuvres sociales, les Soeurs de Ste-Anne n'ouvrent que des établissements d'enseignement. L'éducation des jeunes filles demeure l'objectif premier de cette congrégation. Soixante-quatorze établissements d'éducation seront fondés au Québec, sans compter les jardins d'enfants et les écoles maternelles. Nous retrouvons à l'annexe III la liste de ces maisons ouvertes entre 1850 et 1950. On y dénombre couvents, académies, écoles, collège classique, école supérieure de musique, écoles normales et école ménagère régionale. Le tableau II met en évidence le nombre de maisons établies dans chacun des diocèses du Québec. Les établissements sont inscrits dans les frontières diocésaines de 1950, et non dans celles datant de la fondation des maisons.

Plus de la moitié des établissements du Québec se situent dans le diocèse de Montréal, soit 54%. Les diocèses de Joliette, St-Jean et Valleyfield détiennent chacun une part entre 12 et 16%, tandis que les trois diocèses réunis de Mont-Laurier, d'Amos et de Sherbrooke comptent pour moins de 5% avec un seul établissement chacun. A l'exception des trois maisons isolées chacune dans leur région, tous les établissements

17. A.S.S.A., *Liste des établissements*, p. 3.
18. Sr Pathmos, S.S.A., *op. cit.*, p. 240.

sont situés dans le diocèse de Montréal ou dans un diocèse issu de ce dernier, soit un total de soixante-et-onze maisons comptant pour près de 96% des établissements du Québec.

Tableau II
Nombre d'établissements d'éducation par diocèse au Québec
Congrégation des Soeurs de Ste-Anne
1850-1950

diocèse	nombre de maisons	maisons du diocèse / maisons du Québec
Montréal	40	54,0 %
Joliette	12	16,2 %
St-Jean	10	13,5 %
Valleyfield	9	12,1 %
Mont-Laurier	1	1,4 %
Amos	1	1,4 %
Sherbrooke	1	1,4 %
total (Québec)	74	100,0 %

Source: A.S.S.A., *Liste des établissements des S.S.A.*, p. 1 à 16.

B.2 Les religieuses

Deux sources nous permettent d'examiner les effectifs de religieuses à l'intérieur de la congrégation: les *Rapports triennaux* de l'Institut et le *Canada Ecclésiastique*. Les *Rapports triennaux* sont plus sûrs et moins susceptibles d'erreur que tout autre document ne provenant pas des archives de la congrégation. Malheureusement, les données qu'ils renferment sont présentées en chiffres globaux pour l'ensemble de la congrégation sans spécification pour aucune province.

L'utilisation du *Canada Ecclésiastique* nous a donc été indispensable. C'est la seule source assez constante pour nous permettre de suivre l'évolution des effectifs des religieuses, soit pour la congrégation entière, ou soit pour la province de Québec seulement.

Le *Canada Ecclésiastique* est reconnu pour ses informations considérables, mais également pour ses renseignements quelquefois imprécis. Le type d'exercice effectué ici nous permet toutefois de négliger cette critique négative de la source; quelques éventuelles imprécisions ne peuvent changer considérablement le cours de l'évolution des effectifs de la congrégation. Ainsi, les statistiques présentées dans le tableau III ne sont pas rigoureusement exactes, mais elles nous font voir le développement de l'institut sans trop fausser la réalité.

Le tableau III indique dans quelle proportion sont réparties les religieuses dans les divers types d'établissements de l'ensemble de la congrégation et dans ceux de la province de Québec. Le nombre total de soeurs augmente à tous les quinze ans, même si son taux d'augmentation diminue au fil des années: ce taux passe de 82,9% entre 1890 et 1905 à 21,4% entre 1935 et 1950. L'institut compte 2095 soeurs professes vivantes en 1950, sans compter les novices et les postulantes. Nous retrouvons les religieuses réparties dans quatre activités différentes: l'éducation, les hôpitaux, les orphelinats et une catégorie divers, comprenant les religieuses travaillant dans l'administration, à la maison mère et celles plus âgées ou malades. Les religieuses rattachées aux orphelinats sont comprises dans les effectifs d'enseignantes puisque l'éducation fait partie de leurs responsabilités envers ces enfants.

Tableau III
Nombre de religieuses par activité
Congrégation des Soeurs de Ste-Anne
1890, 1905, 1919, 1935, 1950

année	total de la congrégation				enseignantes du Québec
	enseignantes	infirmières	occupations diverses	total	total de la congrégation
1890	329	12	81	422	195
(%)	(78,0)	(2,8)	(19,2)	(100,0)	(46,2)
1905	619	28	125	772	338
(%)	(80,2)	(3,6)	(16,2)	(100,0)	(43,8)
1919 (1)	937	48	203	1 188	561
(%)	(78,9)	(4,0)	(17,1)	(100,0)	(47,2)
1935	1 337	59	329	1 725	871
(%)	(77,5)	(3,4)	(19,1)	(100,0)	(50,5)
1950	1 631	87	377	2 095	1 025
(%)	(77,9)	(4,1)	(18,0)	(100,0)	(48,9)

Source: *Le Canada Ecclésiastique*, 1890, 1905, 1919, 1935, 1950.
(1) L'année 1919 remplace ici 1920, car *Le Canada Ecclésiastique* ne présente pas les données dont nous avons besoin en 1920.

A remarquer: les effectifs de religieuses augmentent d'une année à l'autre, mais les proportions demeurent sensiblement les mêmes. Les religieuses enseignantes comptent pour la plus grande part, soit entre 77% et 80% des religieuses de la congrégation; la proportion des soeurs dans les hôpitaux occupe une mince part, puisque la congrégation ne possède que quelques établissements de ce genre; finalement, entre 16% et 19% des religieuses s'occupent à d'autres activités, sont âgées ou malades.

Ces chiffres viennent simplement démontrer que les objectifs fixés par l'institut lors de sa fondation sont demeurés inchangés jusqu'en 1950; l'enseignement demeure la priorité de la congrégation. L'étude reste à faire pour les années ultérieures, mais nous émettons l'hypothèse que la proportion des occupations diverses (cette catégorie englobe les soeurs âgées et malades) augmente à cause du vieillissement de la congrégation, phénomène accentué, après 1965, par l'abandon de la vie religieuse par plusieurs religieuses professes et une forte baisse du recrutement[19].

Aucune de nos sources ne permet de comptabiliser le total des religieuses de la province de Québec à différentes périodes. Seul, le *Canada Ecclésiastique* mentionne le nombre de religieuses attachées à chaque établissement d'enseignement appartenant aux Soeurs de Ste-Anne. Le tableau III démontre qu'entre 43,8% et 50,5% des membres de la congrégation se retrouvent dans les maisons d'éducation du Québec, excluant de ce fait les religieuses travaillant à l'administration, les retraitées et les malades.

Pour l'année 1950 seulement, il nous est possible de faire une approximation du nombre total des religieuses demeurant au Québec: 346 des 377 religieuses de la catégorie des occupations diverses sont rattachées soit à la maison mère ou au couvent Ste-Anne à Lachine. Additionnées aux enseignantes du Québec, elles comptent alors pour 65,4% du total de la congrégation. Le lieu de provenance reste inconnu pour 31 religieuses, soit 1,5% du total de la congrégation. La marge d'erreur est donc minime. Si la proportion de chaque catégorie est stable durant la période, on doit finalement observer l'étonnante progression du nombre total de membres dans la congrégation.

---

19. Voir le tableau sur les entrées, sorties et décès chez les Soeurs de Ste-Anne à l'annexe IV.

B.3 Les élèves

Le *Canada Ecclésiastique* nous sert encore ici de source principale pour suivre l'évolution du nombre de clients de la congrégation: élèves, orphelins, malades. Nous avons choisi d'inclure les effectifs d'orphelins et d'orphelines avec ceux des élèves pour trois raisons. D'abord, étant peu nombreux, soit moins de 1% du nombre total d'élèves[20], les effectifs d'orphelins et d'orphelines ne faussent pas vraiment les chiffres réels. Deuxièmement, les effectifs du Québec ne sont pas déformés puisque ces enfants se retrouvent tous dans l'Ouest canadien. Et finalement, en plus d'être orphelins, ces jeunes sont aussi des élèves des Soeurs de Ste-Anne. Toutefois, nous avons exclu les patients des hôpitaux, tous situés dans l'Ouest canadien comme on l'a vu plus haut.

Une deuxième source aussi constante mais plus certaine que le *Canada Ecclésiastique*, vient compléter ce dernier: il s'agit du *Registre des statistiques pour pensionnats, écoles et hôpitaux* provenant des archives de la congrégation[21]. Malheureusement, ce registre n'englobe que les années 1936 à 1952; il nous servira donc pour cette seule période.

Le tableau IV indique le nombre total d'élèves pour l'ensemble de la congrégation et pour la province de Québec de 1890 à 1950, par intervalles de quinze ans. Après quarante ans d'existence, l'Institut des Soeurs de Ste-Anne propage son enseignement à plus de onze mille enfants, et ce nombre triple quasiment soixante ans plus tard. Les

---

20. *Le Canada Ecclésiastique*, 1890, 1905 et 1919.
21. A.S.S.A., *Registre des statistiques pour pensionnats, écoles et hôpitaux*, 1936-1952.

taux d'augmentation différent d'un intervalle à l'autre: le plus fort se situe entre 1905 et 1919, soit un taux de 50%, tandis qu'entre 1936 et 1950 , le taux ne dépasse pas 0,1%. Dans la province de Québec, les taux d'augmentation du nombre d'élèves suivent les mêmes tendances que pour l'ensemble de la congrégation, à l'exception de la période 1905-1919 où il atteint 115%. Cela est dû aux nombreuses écoles ouvertes par les religieuses durant cette période sur le territoire de l'île de Montréal[22]. La période 1935-1950 subit également une hausse plus forte au Québec comparativement à l'ensemble des institutions des Soeurs de Ste-Anne: près de 10% pour cet intervalle, augmentation due possiblement à la loi de l'obligation scolaire votée en 1943.

Tableau IV
Augmentation de la clientèle étudiante
Congrégation des Soeurs de Ste-Anne
1890, 1905, 1919, 1936, 1950

année	total de la congrégation		province de Québec		élèves (Qué.) / élèves (congr.) (%)
	élèves	taux d'augmentation	élèves	taux d'augmentation	
1890	11 102		4 061		39,3%
		45,5%		40,2%	
1905	16 152		6 115		37,8%
		50,4%		115,1%	
1919 (1)	24 294 (2)		13 155 (2)		54,1%
		20,6%		28,9%	
1936 (3)	29 306		16 960		57,9%
		0,1%		9,5%	
1950	29 337		18 571		63,3%

Sources: *Le Canada Ecclésiastique*, 1890, 1905, 1919; A.S.S.A., *Registre des statistiques pour pensionnats, écoles, hôpitaux*, 1936-1952.

(1) L'année 1919 remplace ici 1920, car *Le Canada Ecclésiastique* ne présente pas les données dont nous avons besoin en 1920.

(2) Le nombre d'élèves n'est pas disponible pour deux écoles en milieu rural, soit l'Acadie (St-Jean) et St-Clet (Valleyfield).

(3) L'année 1936 remplace ici 1935, car les données n'étaient pas disponibles pour l'année 1935.

22. Se référer à la liste des établissements à l'annexe III.

A l'intérieur de la période 1890-1950, le taux d'augmentation du nombre d'élèves est beaucoup plus fort au Québec, soit 326%, comparativement à la totalité de l'institut qui est de 164%. Le nombre d'élèves au Québec sur le total des élèves de la congrégation se trouve ainsi à augmenter à chacun des intervalles, sauf entre 1890 et 1905 où il baisse légèrement. Cette variation s'explique par le rythme des fondations, ainsi qu'on le verra plus loin.

D'un autre côté, le même rapport du nombre d'élèves au Québec sur ceux de la congrégation augmente considérablement entre 1905 et 1919. Comme nous l'avons expliqué plus haut, la cause provient des nombreuses écoles ouvertes sur le territoire de l'île de Montréal durant cette période.

Le tableau V indique le nombre total d'élèves par province pour les années 1936-1937 et 1950-1951. Les provinces mentionnées dans le tableau désignent une subdivision structurelle de gouvernement interne imposée aux congrégations à supérieure majeure par la croissance des effectifs[23]. Les institutions des Soeurs de Ste-Anne se séparent donc en six provinces, dont quatre au Québec, une englobant les maisons de l'Ouest canadien et une pour celles des États-Unis.

Le nombre d'élèves pour l'ensemble de la congrégation est demeuré stable entre 1936-1937 et 1950-1951, mais il varie considérablement d'une province à l'autre. La quantité d'élèves augmente dans quatre provinces. Le plus fort taux d'augmentation vient de la province Ste-Anne qui double pratiquement ses effectifs. Cette hausse du nombre d'élèves est possiblement le résultat de la prise en charge de nouvelles écoles à

23. M. Jean, *Évolution des communautés religieuses de femmes au Canada de 1639 à nos jours*, Montréal, Fides, 1977, 324 p., p. 262.

Lachine au cours de cette période (se référer à la liste des établissements à l'annexe III) et de la loi de l'instruction obligatoire de 1943. Deux autres provinces du Québec suivent la même évolution avec toutefois de plus petites augmentations, dues possiblement aussi à l'ouverture de nouvelles écoles et à la loi de 1943.

Tableau V
Répartition des élèves par province
Congrégation des Soeurs de Ste-Anne
1936-1937 et 1950-1951

province	1936-1937	1950-1951	hausse/ baisse (%)
Sacré-Coeur (Qué.)	2 902	4 279	+ 47
Ste-Anne (Qué.)	1 093 (1)	2 074	+ 90
St-Joachim (Qué.)	9 578	8 413	- 12
N.-D.-du-Bon-Conseil (Qué.)	3 387	3 805	+ 12
Ste-Marie (U.S.A.)	9 676	7 191	- 26
St-Joseph (C.-B.)	2 670	3 575	+ 34
total	29 306	29 337	+ 0,1

Source: A.S.S.A., *Registre des statistiques pour pensionnats, écoles, hôpitaux*, 1936-1952.

(1) La province Ste-Anne a été fondée en 1951. Avant cette date, les institutions comprises dans cette province ne faisaient partie d'aucune province. Nous avons pris l'initiative de les regrouper pour faciliter la lecture du tableau.

A l'opposé, la province St-Joachim au Québec et Ste-Marie aux États-Unis voient diminuer leurs effectifs d'élèves. Cette baisse de 12% du nombre d'élèves de la province St-Joachim englobant une quinzaine d'écoles et un pensionnat situés à Montréal suit une tendance observée dans l'ensemble des écoles catholiques primaires, complémentaires et supérieures de l'île de Montréal, laquelle enregistre une baisse

constante entre 1938-1939 et 1946-1947[24]. Cette diminution des effectifs d'élèves, que l'on constate également à travers la province de Québec[25], est possiblement le résultat de la conjoncture économique (la crise et la guerre) présente à cette période. Cette stagnation de la clientèle scolaire mériterait des explications qui déborderaient le cadre de ce mémoire.

C. Observations sur les établissements du Québec

Les deux premières parties de ce chapitre nous ont permis de situer l'Institut des Soeurs de Ste-Anne parmi l'ensemble des congrégations religieuses québécoises et d'examiner l'évolution de ses effectifs pour la totalité de ses établissements dispersés à travers différentes régions.

Comme l'étude aborde le financement de l'éducation des filles et que ce dernier est conditionné en partie par des rapports avec les autorités éducatives qui se trouvent

---

24. Le nombre d'élèves inscrits dans les écoles de Montréal suit l'évolution suivante:
    1934-1935: 121,771 élèves
    1938-1939: 140,596 élèves
    1942-1943: 110,087 élèves
    1946-1947: 106,840 élèves
    1950-1951: 112,846 élèves
    R.S.I.P., voir le tableau des statistiques des inspecteurs pour la cité de Montréal, 1934-1935, p. 122; 1938-1939, p. 129; 1942-1943, p. 129; 1946-1947, p. 200; 1950-1951, p. 71.

25. Cette chute du nombre d'élèves est également valable pour l'ensemble de la province. Dans son rapport d'étude sur les problèmes et les besoins de l'enseignement dans la province de Québec, Arthur Tremblay affirme que la fréquentation scolaire connaît une baisse constante au Québec entre 1925 et 1945; voir A. Tremblay, *Contribution à l'étude des problèmes et des besoins de l'enseignement dans la province de Québec*, Annexe 4 à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, 1955, 406 p., p. 16-17.

limitées à chaque province, nous ne tiendrons compte, pour la présente partie et les chapitres suivants, que des établissements localisés au Québec, englobant ainsi 56% des institutions d'enseignement fondées par les Soeurs de Ste-Anne[26].

Ce champ de recherche, soit le financement des pensionnats de jeunes filles, serait possiblement différent à l'extérieur du Québec. Il était impensable pour nous d'entreprendre ces recherches, principalement à cause de l'éloignement et de la dispersion des archives de la congrégation. Les établissements situés au Québec constituent donc l'objet principal de cette étude.

La liste de ces maisons d'éducation des Soeurs de Ste-Anne se trouve à l'annexe III. Nous l'avons établie à partir d'une liste plus considérable de tous les établissements ouverts par les Soeurs de Ste-Anne. Comme point de départ pour l'examen de ces institutions, cet inventaire nous permet à lui seul de faire quelques observations.

C.1 La stabilité

Un premier regard sur ce tableau nous fait entrevoir la grande stabilité des fondations des Soeurs de Ste-Anne. Les établissements identifiés par un trait sont ceux dont la fermeture est survenue avant 1950; ils sont au nombre de quatre et ne comptent que pour 5,4% du total des fondations[27]. De ce fait, 94,6% des maisons fondées au Québec par les Soeurs de Ste-Anne entre 1850 et 1950 sont encore en activité en 1950.

---

26. Se référer au tableau I.
27. Il s'agit des maisons suivantes: couvent d'Hemmingford (1870-1884), couvent de St-Venant-de-Hereford (1877-1884), école Ste-Marie Salomé dans le comté de Montcalm (1919-1922), école St-Nazaire de Ville Lasalle (1920-1924).

Certaines persistent depuis près d'un siècle, d'autres connaissent quelques années d'existence seulement, dépendant de leur année de fondation.

Les établissements fermés cessent leurs activités pour deux causes: soit par un manque de revenus, c'est le cas des couvents d'Hemmingford et de St-Venant-de-Hereford[28], soit par une clientèle étudiante insuffisante dans les écoles Ste-Marie Salomé dans le comté de Montcalm, et St-Nazaire à Ville Lasalle[29]. Seulement quatre maisons ont dû fermer leurs portes, et ce, pour des raisons incontrôlables par la congrégation.

Les Soeurs de Ste-Anne ont maintenu leur objectif d'éducation pour les jeunes filles; leurs institutions demeurent et la congrégation abandonne rapidement celles qui n'ont pas de chance de subsister. Les fondations se caractérisent donc par la stabilité et le réalisme.

C.2 La localisation

Un examen plus approfondi de la liste des établissements du Québec nous révèle la situation géographique des institutions des Soeurs de Ste-Anne. On remarque leur concentration dans une seule région du Québec: Montréal et ses environs. Afin de faciliter la visualisation de cette liste, nous avons dressé une carte représentant la région de Montréal et ses alentours, en y inscrivant le nombre de maisons pour chaque ville ou village où les Soeurs de Ste-Anne dispensaient leur enseignement. Deux des

---

28. Sr Pathmos, *Les Soeurs de Ste-Anne, un siècle d'histoire*, p. 238 et 256.
29. *R.S.I.P.*, 1919-1922.

soixante-quatorze établissements ne sont pas indiqués sur la carte, leur emplacement étant éloigné de la région montréalaise. Il s'agit du couvent de St-Venant-de-Hereford localisé dans le diocèse de Sherbrooke, et de l'école Ste-Rose du village de Poularies dans le diocèse d'Amos.

A remarquer également, soixante-douze des soixante-quatorze institutions sont fondées dans le diocèse de Montréal ou dans des diocèses issus de ce dernier. Deux exceptions: une école à Val-David ouverte en 1922, située dans le diocèse de Mt-Laurier qui est issu du diocèse d'Ottawa, et l'école Ste-Rose du village de Poularies, fondée en 1949 dans le diocèse d'Amos qui est issu du diocèse de Québec. Cette concentration presqu'exclusive dans le territoire du diocèse de Montréal s'explique vraisemblablement par la tradition, établie au Québec, d'associer chaque congrégation avec le pouvoir juridique d'un évêque. Nous n'avons pu étudier ces aspects juridiques liés à l'expansion de la congrégation[30].

La carte des établissements nous permet de constater que l'objectif de l'institut d'enseigner principalement dans les milieux ruraux fut suivi jusqu'en 1950. A cette date, près de 60% des maisons se trouvent toujours en milieu rural, mais à leur fondation elles étaient plus nombreuses. Elles s'établissent pour la majorité en milieu rural, mais dans plusieurs cas, ce dernier s'est urbanisé au fil des années. La congrégation est demeurée sur place, sachant qu'elle répondait toujours à un besoin; la clientèle étudiante suffisante à maintenir les établissements en est la preuve.

30. M. Dumont et N. Fahmy-Eid, *Les Couventines*, p. 261-262.

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION DES SOEURS DE STE-ANNE

DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE
1950

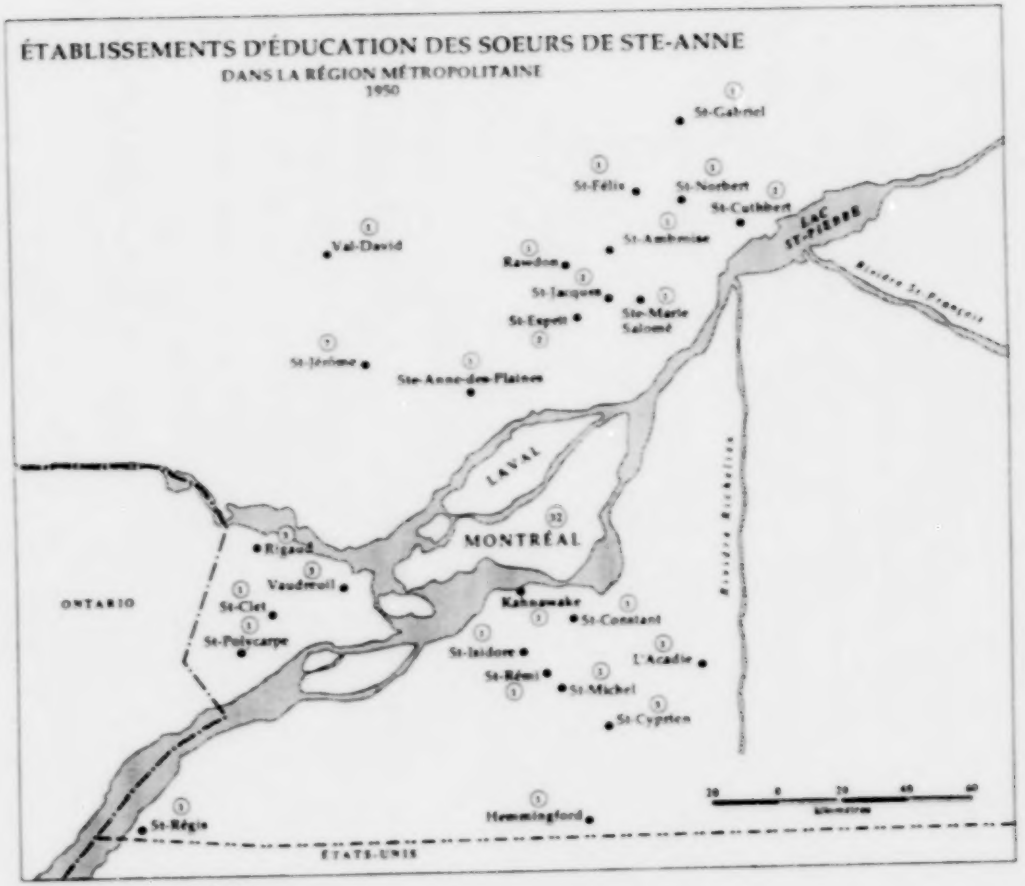

Source: A.S.S.A., Liste des établissements

Cette carte des établissements a également pour but de nous faire prendre conscience de la distance des institutions par rapport à Montréal. A l'exception des deux institutions établies dans les diocèses d'Amos et de Sherbrooke, l'ensemble des fondations dans la province de Québec se situe à l'intérieur d'un rayon d'environ 70 km autour de l'île de Montréal. Sur ce nombre, seulement trois institutions se trouvent au-delà de 60 km, et par le train, on accède facilement à deux de ces maisons, soit Val-David et St-Gabriel-de-Brandon.

La carte démontre finalement qu'il n'y a aucune institution des Soeurs de Ste-Anne à l'est de Montréal. Cela est dû à l'implantation ou la fondation de plusieurs autres congrégations féminines enseignantes dans cette région, telles que les Soeurs de la Présentation de Marie, les Soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, les Soeurs de St-Joseph de St-Hyacinthe et les Soeurs de l'Assomption. Nous retrouvons ici l'association congrégation/diocèse évoquée plus haut.

C.3 La périodisation

La liste des établissements nous permet d'observer un phénomène de périodisation sur la fondation des institutions d'enseignement des Soeurs de Ste-Anne. On remarque la régularité du rythme de fondation de l'origine de la congrégation en 1850 jusqu'en 1950, à l'exception de deux périodes.

La première se remarque facilement au premier coup d'oeil. On distingue un net ralentissement après l'ouverture du pensionnat de Ste-Angèle à Ste-Cunégonde en 1888, se poursuivant jusqu'à la nouvelle vague de fondations débutant par l'académie

Savaria à Lachine en 1906. A l'intérieur de ces dix-huit années, on discerne seulement deux fondations: le pensionnat de l'Ange-Gardien à St-Henri en 1898 et l'académie Marie-Anne à St-Jean-de-la-Croix en 1902.

Après une première vague de fondations de 1850 à 1888, période considérée comme l'expansion originelle, cette rupture dans le rythme des fondations n'en est pas vraiment une pour la congrégation. Premièrement, ce fut pour l'Institut des Soeurs de Ste-Anne une période de reconstruction et d'agrandissement des pensionnats déjà établis au Québec[31]. Deuxièment, la congrégation ouvre dix-sept maisons d'éducation à l'extérieur du Québec durant ce laps de temps, principalement aux États-Unis et dans l'Ouest canadien[32]. L'institut ne cesse donc pas de prospérer; il diminue seulement le rythme de ses fondations au Québec pour lui permettre de consolider ses établissements déjà mis en oeuvre, et d'ouvrir de nouvelles maisons là où des besoins se font également sentir.

La deuxième période où on observe un ralentissement dans le rythme des fondations est moins évidente au premier coup d'oeil. Par contre, elle est très visible si on regroupe les maisons fondées par tranche de dix ans. Le graphique I démontre cette irrégularité qui vient rompre le rythme des fondations du Québec dans la première moitié du XX^{e} siècle.

---

31. E.-J. Auclair, *Histoire des Soeurs de Ste-Anne*, p. 77, 92, 105, 130, 170, 172, 179, 183, 219, 258, 272, 274, 278.
32. A.S.S.A., *Liste des établissements*, p. 1 à 9.

Graphique I

Fondations des établissements d'éducation par décennie
Congrégation des Soeurs de Ste-Anne
Province de Québec, 1850-1950

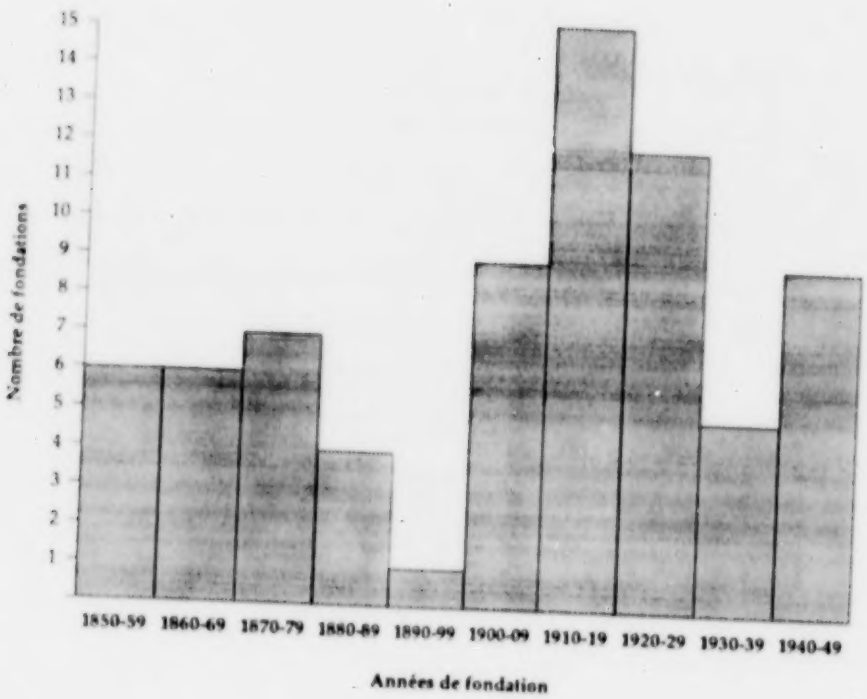

Source: A.S.S.A., *Liste des établissements*, p. 1 à 16.

Deux baisses distinctes apparaissent sur ce graphique. Une première rupture dans la décennie 1890-1899 correspond à la période vue précédemmment: on retrouve une seule fondation pour cette décennie. Une deuxième coupure fait son apparition au cours des années 1930-1939. Cette chute du nombre de fondations semble moins spectaculaire que la première baisse. On dénombre cinq institutions ouvertes durant cette période, mais comparé au nombre de fondations des décennies précédentes et suivante, ce chiffre est peu élevé.

Cette baisse soudaine des fondations dans la décennie 1930 s'explique par la crise économique qui a ralenti non seulement l'expansion de la congrégation, mais celle du pays tout entier. Toutefois, cette période correspond à la plus grande progression dans le nombre de religieuses professes de l'institut[33]. Les jeunes filles cherchaient possiblement une sécurité et une stabilité durant cette période de crise[34]. Cette hypothèse serait intéressante à vérifier pour l'ensemble des congrégations religieuses.

Cette analyse sur les fondations des établissements d'enseignement de l'institut des Soeurs de Ste-Anne au Québec nous permet à ce stade de démontrer les différentes périodes de son existence de 1850 à 1964, année où de grands changements dans le domaine de l'éducation ont commencé à survenir suite à la création du Ministère de l'Éducation. Cette périodisation est démontrée au tableau suivant.

---

33. Voir le tableau à l'annexe IV.
34. Voir à ce sujet la thèse de B. J. Cooper, *In the spirit: entrants to a religious community of women in Quebec, 1930-1939*, Thèse de maîtrise, Université McGill, Département d'histoire, juillet 1983, 186 p.; et M.-A. Lessard et J.-P. Montminy, "Les religieuses du Canada: âge, recrutement et persévérance", *Recherches sociographiques*, janvier-avril 1967, vol. VIII, no 1, p. 17-19.

Tableau VI
Fondation des établissements d'éducation au Québec
Congrégation des Soeurs de Ste-Anne
1850 à 1964

années	période	nombre de fondations
1850-1888	expansion originelle	23
1889-1905	consolidation	2
1906-1924	nouvelle expansion	33
1925-1946	crise et guerre	10
1947-1964	expansion récente	49

Source: A.S.S.A. *Liste des établissements des S.S.A.*, p. 1 à 16.

. . . . .

L'Institut des Soeurs de Ste-Anne se distingue comme une des plus grandes congrégations féminines enseignantes du Québec[35]. Ses membres sont dispersées au Québec, dans l'Ouest canadien, aux États-Unis, en Haïti et au Japon; la province de Québec garde toutefois les faveurs avec 56% des fondations totales entre 1850 et 1950. Au bout d'un siècle d'existence, ses effectifs d'établissements, de religieuses et d'élèves semblent avoir trouvé un équilibre harmonieux entre eux. Ainsi, 61,8% des établissements, 65,4% des religieuses et 63,3% des élèves de la congrégation se dénombrent au Québec en 1950. L'objectif premier de l'institut, soit l'éducation des

35. B. Denault et B. Lévesque, *Eléments pour une sociologie des communautés religieuses*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1975, 220 p., p. 57.

jeunes filles, est suivi tout au long de cette période; près de 78% des membres dispensent toujours l'enseignement au milieu du XX^{e} siècle.

Cet historique du développement de la Congrégation des Soeurs de Ste-Anne nous donne un aperçu général de l'évolution de ses effectifs. De plus, les quelques observations nous permettent de bénéficier d'une vue d'ensemble des établissements du Québec. Nous sommes maintenant en mesure d'examiner ces institutions de plus près afin de déceler leur modèle de développement et de financement.

CHAPITRE II

LES SOEURS DE STE-ANNE: UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

Les établissements des Soeurs de Ste-Anne peuvent être distingués entre eux de différentes façons. Ce chapitre nous permettra d'en déceler trois et de déterminer les caractéristiques de chacune. Premièrement, on peut différencier les institutions par le niveau de la scolarité offerte. Il est possible, dans un deuxième temps, d'établir une différence en rapport avec leurs sources de financement. Finalement, le mode de propriété permet d'établir une troisième typologie. Cette triple distinction entre les institutions nous amènera à dégager un modèle de développement pour l'ensemble des établissements de la congrégation.

A. Types d'établissements

Lorsqu'on s'attarde à la question de l'éducation des filles au Québec, on s'aperçoit rapidement de la grande confusion régnant dans les termes qui y sont reliés. Ainsi s'entremêlent plusieurs types d'institutions: écoles, académies, pensionnats, collèges, écoles normales, écoles supérieures, écoles ménagères. De même, on observe de nombreux programmes offerts depuis le milieu du XIX^{e} siècle. Au seul secteur public, on trouve: cours élémentaire, modèle et académique de 1841 à 1923; cours primaire élémentaire (inférieur, moyen et supérieur), complémentaire et supérieur de 1923 à 1956, tous variables par leur contenu et leur durée au fil des années. A cette nomenclature des cours au secteur public viennent s'ajouter ceux du secteur privé: l'école normale, l'enseignement ménager, l'école supérieure de musique, le cours classique et le cours Lettres-Sciences. De plus, chaque congrégation religieuse tient elle-même à élaborer ses propres programmes et définir ses propres terminologies.

Cette autonomie du secteur privé face aux autorités éducatives de même que la séparation des deux secteurs, public et privé, vient amplifier ce désordre où il est difficile de se retrouver. Pour accentuer encore la confusion, certains établissements conservent l'appellation d'origine (vg. académie) bien après que ce type d'institution ait été transformé[1]. Nous avons choisi ici d'utiliser le nom de l'établissement, indépendamment des programmes qui y sont offerts, le nom constituant une donnée stable malgré l'évolution des programmes.

---

1. La complexité de cette question demande des éclaircissements complets que nous ne pouvons fournir ici. Y répondre nécessiterait un chapitre entier et ce n'est pas le but du mémoire. Nous référons le lecteur à M. Dumont et M.-P. Malouin, "L'évolution des programmes d'études (1850-1960)", dans M. Dumont et N. Fahmy-Eid, *Les Couventines*, p. 83-112.

A.1 Typologie et définitions

Les types d'établissements se caractérisent par le régime et le niveau de scolarité offerts aux élèves. Ainsi, le couvent est un pensionnat pouvant parfois accueillir des externes, et offrant une scolarité très variée. Ces institutions, nommées couramment "couvent" ou "pensionnat" dans les sources et documents concernant l'éducation des filles, sont à la base deux maisons distinctes: le couvent est la maison habitée par les religieuses, et le pensionnat celle où les jeunes filles poursuivent leurs études. La confusion dans les termes provient du fait qu'un pensionnat était souvent assimilé à un couvent[2]. Pour continuer la tradition, nous parlerons indifféremment de couvent et de pensionnat tout au long de notre mémoire.

Poursuivons notre typologie. Une académie est un externat fondé avant 1930 et offrant une scolarité dépassant le niveau primaire. L'école supérieure présente les mêmes caractéristiques que l'académie: externat et scolarité dépassant le niveau primaire, mais elle n'est fondée qu'après 1930. L'école est une externat atteignant habituellement le niveau primaire en scolarité, sans toutefois le dépasser.

Viennent s'ajouter à la liste de ces institutions, les établissements offrant une scolarité spécialisée. Ces maisons présentent deux caractéristiques communes: la présence du régime de pension et un programme post-primaire d'enseignement. C'est le type de programme proposé aux jeunes filles qui différencie ces institutions les unes des autres. Ainsi, l'école normale dispense un cours pour la formation des institutrices; l'école ménagère propose un programme d'enseignement ménager; le collège classique donne la possibilité aux jeunes filles de poursuivre leurs études en leur offrant le

---

2. M. Dumont et N. Fahmy-Eid, *Les Couventines*, p. 47.

deuxième cycle du cours classique pour garçons; et finalement, l'école supérieure de musique dispense une formation musicale supérieure. Exceptionnellement, ces deux dernières institutions reçoivent quelquefois des externes, mais le régime habituel est l'internat.

A.2 Les établissements de la congrégation

Chacune des congrégations religieuses enseignantes féminines du Québec offrait la majorité de ces cours. L'Institut des Soeurs de Ste-Anne suit le même mouvement. L'examen de la liste de leurs établissements d'éducation nous le démontre bien. De 1850 à 1950, elles ouvrent 74 maisons réparties de la façon suivante:

pensionnats: 24	écoles normales: 2
académies: 9	école ménagère: 1
écoles supérieures: 2	collège classique: 1
écoles: 34	école supérieure de musique: 1

Les pensionnats des Soeurs de Ste-Anne sont tous fondés au XIX^{e} siècle, entre 1850 et 1898. Comme on l'a vu, deux de ces institutions ont fermé leurs portes quelques années après leur fondation et quatre changent de type d'établissement entre 1888 et 1920 pour devenir des écoles[3]. En moins grand nombre, les académies ouvrent leurs portes entre 1902 et 1920. Nous remarquons sur la liste des établissements la fondation de l'académie Ste-Anne en 1947. Même si on lui attribue le nom d'académie, cet établissement est en fait une école supérieure. Cette institution est un exemple

3. Les pensionnats qui ont fermé leurs portes sont Hemmingford (1870-1884) et St-Venant-de-Hereford (1877-1884). Ceux qui ont changés de type sont les suivants: Ste-Cunégonde (1888), St-Henri (1898), St-Michel et St-Norbert (1920).

d'établissement ayant conservé une appellation ancienne et qui n'a plus cours depuis déjà plusieurs années. Les Soeurs de Ste-Anne ouvrent deux écoles supérieures, une en 1942 et l'autre en 1947. Elles ouvrent également 34 écoles à partir de 1908 et tout au long de la première moitié du XX^{e} siècle.

Dans la troisième décennie du XX^{e} siècle, les Soeurs de Ste-Anne commencent à offrir de nouvelles avenues aux jeunes filles. En 1923, elles ouvrent leur première école normale à St-Jérôme et une deuxième à Rigaud en 1948. Elles "n'hésitent pas à transformer leur pensionnat de Rigaud pour donner aux jeunes filles du diocèse de Valleyfield plus de facilités dans leur préparation à l'enseignement[4]". Ces deux institutions font partie de la grande vague de fondations des écoles normales débutée en 1907 par celle des Ursulines de Trois-Rivières[5].

De la même façon, les Soeurs de Ste-Anne ouvrent une école ménagère régionale en 1928, qui deviendra une école supérieure d'enseignement ménager en 1949, puis un institut familial en 1952. Quelques-uns de leurs couvents offriront également un programme d'enseignement primaire ménager[6]. Ces écoles ménagères locales dispensent l'enseignement ménager facultatif de la 3^{e} à la 6^{e} année, et obligatoire de la 7^{e} à la 11^{e} année[7].

Les Soeurs ouvrent également leurs portes aux jeunes filles qui désirent suivre leur cours classique à St-Henri en 1932, institution transférée par la suite à Lachine

---

4. J. Létourneau, *Les écoles normales de filles au Québec*., p. 147.
5. *Ibid*, p. 65.
6. Ces couvents sont: Rawdon (à partir de 1922), St-Esprit (1929), St-Ambroise-de-Kildare (1930), St-Gabriel-de-Brandon (1930), Lachine (1930) et Rigaud (1930).
7. *R.S.I.P.*, 1934-1935, Rapport du Directeur de l'enseignement ménager, p. 164.

en 1941. Un premier collège classique féminin est fondé en 1908 par les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame[8]. Il garde l'exclusivité de cette nouveauté dans la région de Montréal jusqu'à l'ouverture du deuxième en 1932. Avec leur collège, les Soeurs de Ste-Anne inaugure donc l'ère de multiplication des collèges classiques féminins pour cette région[9].

Semblables à plusieurs autres congrégations féminines enseignantes, les Soeurs de Ste-Anne fondent aussi une école supérieure de musique en 1940. Malheureusement, aucune étude n'a encore examiné cet aspect de l'éducation des filles jusqu'à ce jour; il nous est donc impossible de fournir ici plus de détails concernant ce sujet[10].

Avec toutes ces fondations, les Soeurs de Ste-Anne suivent un développement semblable à celui de plusieurs congrégations féminines enseignantes au Québec[11]; elles s'adaptent à la conjoncture éducative de l'époque. Toutes les institutions qui allongent la scolarité des programmes destinés aux filles ont été fondées par des congrégations. Ces religieuses ont donné la chance aux jeunes filles d'accéder à des niveaux d'étude qui leur étaient interdits auparavant, et qui leur auraient été inaccessibles sans le travail et l'investissement de ces congrégations religieuses. Il ne faut pas oublier toutefois que seule une minorité de jeunes filles ont pu atteindre ces degrés supérieurs.

---

8. C. Galarneau, *Les collèges classiques au Canada français, 1620-1970*, Bibliothèque canadienne-française, histoire et documents, Montréal, Fides, 1980, 287 p., p. 38-41.
9. *Ibid*, p. 56.
10. Un mémoire de maîtrise sur les écoles supérieures de musique est actuellement en préparation. Jusqu'à maintenant, quatre congrégations religieuses féminines offrant ce cours ont pu être identifiées: les Soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, les Soeurs de Ste-Croix, les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame et la Congrégation des Soeurs de Ste-Anne.
11. M. Dumont et M.-P. Malouin, "Évolution et rôle des congrégations religieuses enseignantes féminines au Québec, 1840-1960", *S.C.H.E.C.*, session d'étude 1983, vol. 1, no 50, p. 202-205.

Notre examen de la variété des institutions d'enseignement de la Congrégation des Soeurs de Ste-Anne doit être complété par l'analyse de leur statut financier.

B. Statut financier des établissements

Au chapitre des sources de financement, les établissements d'enseignement au Québec n'ont pas tous le même statut. Dans le secteur de la formation générale, on dénombre les institutions "indépendantes", les institutions "sous contrôle", et les institutions "indépendantes et sous contrôle"[12]. Dans cette typologie, l'expression "sous contrôle" désigne les écoles qui dépendent des commissions scolaires. Toutefois, le financement des institutions scolaires ne se limite pas à cette seule source de revenus. Certaines institutions "indépendantes" (vg. collège classique de garçons) ou "sous contrôle" (vg. académie) obtiennent des subventions du Fonds de l'éducation supérieure.

Dans le champ de la formation professionnelle, les modes de financement sont différents. Entre autres, ils ne relèvent habituellement pas des commissions scolaires[13]. Toutefois, la typologie utilisée pour les établissements de formation générale peut s'appliquer à quelques-unes de ces institutions. Ainsi, des institutions relèvent de services particuliers du Département de l'Instruction publique et génèrent des modes mixtes de financement, notamment les écoles normales de filles et les écoles ménagères. Elles peuvent être assimilées à des écoles "indépendantes et sous contrôle".

---

12. Cette terminologie est celle du Surintendant de l'Instruction publique.
13. J.-P. Charland, *Histoire de l'enseignement technique et professionnel. L'enseignement spécialisé au Québec, 1867-1982*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1982, 480 p., passim.

D'autres sont entièrement à la charge de l'État et peuvent être assimilées à des écoles "sous contrôle" (vg. École des Beaux Arts, Écoles Techniques). Enfin, on trouve des institutions absolument autonomes (vg. École supérieure de musique, Business College) qui ont donc le statut d'institutions indépendantes. L'ensemble des maisons des Soeurs de Ste-Anne au Québec peut donc être classifié dans l'une ou l'autre de ces trois catégories: indépendante, mixte ou sous contrôle.

B.1 Type de statuts financiers

Voyons les différences entre les trois types de statut. Les institutions "indépendantes" sont les établissements où les religieuses de la congrégation assument l'administration, la direction et l'enseignement de la maison. Ces établissements accueillent des élèves payantes: pensionnaires et "quart-de-pension"[14]. Ces coûts de pension et d'enseignement sont généralement défrayés par les parents; ils sont importants pour l'institution puisqu'ils comptent pour une grande part des revenus de la maison. Ces établissements reçoivent également des subventions, si minimes soient-elles, provenant du Fonds de l'éducation supérieure[15]. Les établissements "indépendants" sont tous des pensionnats, institutions privées pour jeunes filles, à qui on offre une scolarité habituellement plus avancée que celle qui est disponible dans les écoles publiques.

---

14. Les "quart-de-pension" sont les élèves externes qui paient les frais de scolarité seulement.
15. *R.S.I.P.*, 1855 à 1921, voir le tableau sur la répartition du Fonds de l'éducation supérieure.

Les institutions "sous contrôle" se caractérisent de la façon suivante: les commissaires de chaque municipalité administrent ces établissements, mais ce sont les religieuses qui en assument la direction et l'enseignement, recevant par le fait même un salaire de la municipalité concernée. Les coûts de l'enseignement sont défrayés par la commission scolaire, mais les parents participent aux frais en payant une rétribution mensuelle[16]. Ces établissements sont des écoles publiques accueillant des externes; ils reçoivent habituellement les enfants de situation plus modeste, et le niveau d'étude atteint, mais dépasse rarement le niveau élémentaire.

Les institutions "indépendantes et sous contrôle" constituent le troisième groupe. Ces maisons réunissent deux types de clientèle dans la même bâtisse: d'un côté, on retrouve les classes privées payantes, donc des classes à niveau souvent plus avancé où le matériel didactique, l'ameublement et les services sont de meilleure qualité. De l'autre côté, les classes publiques externes caractérisées par un niveau scolaire moins élevé, un ameublement et du matériel plus déficients, ainsi qu'un ratio élèves/professeurs plus élevé; bref, tout y est plus modeste. Les classes des deux clientèles sont généralement dans la même bâtisse, mais chacune de leur côté. Les élèves ne se voient pas et ne se côtoient pas à l'intérieur; elles n'ont habituellement aucune activité commune[17]. La direction et l'enseignement sont assumés par les religieuses, mais seules celles qui sont du côté de l'externat reçoivent un salaire de la commission scolaire. Cette caractéristique ne convient pas aux écoles normales et ménagères, mais

16. *R.S.I.P.*,1855 à 1921, voir le tableau comparatif des contributions générales scolaires. A Montréal, ces rétributions mensuelles sont abolies à partir de 1910 (voir à ce sujet la thèse de doctorat de Ruby Heap, *op. cit.*, p. 876-878.).
17. M.-P. Malouin, *Ma soeur, à quelle école allez-vous? Deux écoles de filles à la fin du XIX^e siècle*, p. 143-144.

ces institutions peuvent figurer dans la catégorie puisque leur financement est mixte, à l'instar des institutions "indépendantes et sous contrôle".

B.2 Les établissements de la congrégation

Pour répartir les établissements d'éducation des Soeurs de Ste-Anne dans chacune des trois catégories, nous avons employé les *Rapports du Surintendant de l'Instruction publique*. Le statut des établissements est une caractéristique des institutions d'enseignement classées selon leur mode de financement; elle est employée uniquement par le Surintendant de l'Instruction publique. On la retrouve dans son rapport à l'intérieur du résumé sur les institutions catholiques subventionnées par le Fonds de l'éducation supérieure. Cette caractéristique n'est malheureusement pas mentionnée à chaque année: elle apparaît pour la première fois dans le rapport de 1885-1886, et disparaît en même temps que le résumé sur les institutions catholiques subventionnées par le Fonds de l'éducation supérieure en 1922-1923. De plus, à l'intérieur de cette période, le statut des établissements n'apparaît pas à tous les ans. Cette source nous a quand même fourni la possibilité de brosser un tableau à quatre moments différents à l'intérieur de cette période (voir le tableau VII).

Tableau VII
Statut financier des établissements d'éducation au Québec
Congrégation des Soeurs de Ste-Anne
1887-1888, 1897-1898, 1907-1908, 1917-1918

année	indépendantes	indépendantes et sous contrôle	sous contrôle	total
1887-1888	20	.....	.....	
(%)	(100 %)	.....	.....	20
				(100,0)
1897-1898	5	15	1	21
(%)	(23,8)	(71,4)	(4,8)	(100,0)
1907-1908	8	12	7	27
(%)	(29,6)	(44,5)	(25,9)	(100,0)
1917-1918	8	12	20	40
(%)	(20,0)	(30,0)	(50,0)	(100,0)

Source: *R.S.I.P.*, Résumé sur les institutions catholiques subventionnées sur le Fonds de l'éducation supérieure, 1887-1888, 1897-1898, 1907-1908, 1917-1918.

Au XIX^{e} siècle, les Soeurs de Ste-Anne ne fondent que des pensionnats (voir la liste des établissements à l'annexe III). Selon les *Rapports du Surintendant de l'Instruction publique*, ces institutions sont toutes "indépendantes" en 1887-1888; les religieuses assument donc la plus grande partie des coûts de l'enseignement. Vers la fin du siècle, ces établissements sont majoritairement "indépendants et sous contrôle". Leur mode de financement est mixte: une part est administrée par la congrégation (le pensionnat) et l'autre part par la commission scolaire (externat). Toutefois, le quart

des institutions demeurent toujours sous l'entière responsabilité des religieuses. Au début du XX^{e} siècle (1907-1908), des changements notables apparaissent au niveau de la répartition des établissements dans chacune des catégories de statut. Quelques fondations datant du XIX^{e} siècle changent de statut, mais le fait à remarquer est que cinq des six nouvelles institutions seront sous le contrôle complet des commissaires. Il en est de même pour les treize maisons fondées entre 1907 et 1917: ces nouveaux établissements seront tous financés par les commissions scolaires.

A cette date, 20% des institutions d'enseignement des Soeurs de Ste-Anne sont "indépendantes", 30% sont "indépendantes et sous contrôle", et 50% sont entièrement "sous contrôle". Entre 1917 et 1950, 32 nouveaux établissements voient le jour, et de ce nombre, 27 sont également sous le contrôle des commissaires. Les deux écoles normales et l'école ménagère régionale ont un mode mixte de financement, tandis que le collège classique et l'école supérieure de musique sont entièrement à la charge des religieuses. En 1950, il existe 70 maisons d'enseignement appartenant à la congrégation. Elles se répartissent ainsi: "indépendantes", 14,3%; "indépendantes et sous contrôle", 18,6%; "sous contrôle", 67,1%.

On peut d'ores et déjà s'interroger sur la cause de ce revirement de la nature du statut financier des établissements à l'intérieur d'une période de trente ans, soit entre 1887-1888 et 1917-1918. Nous tenterons d'y répondre en examinant la question de la propriété foncière dans la partie suivante.

C. Propriété des établissements

La question de la propriété foncière des institutions chez les Soeurs de Ste-Anne apporte un nouveau problème méthodologique: parmi tous les documents examinés jusqu'à maintenant, il n'est presque jamais fait mention de la propriété des établissements. Une seule source nous indique les propriétaires des diverses maisons d'enseignement: il s'agit de la *Liste des établissements d'éducation, propriété et usufruit*[18]. Malheureusement, cette liste n'existe que pour cette seule année (1902), et de plus, nous ne pouvons la comparer à aucune autre source. Nous avons tout de même choisi de nous y fier puisque le document provient des archives de la congrégation.

C.1 Types de propriétés

Le tableau VIII reproduit ce document. Il est divisé en trois parties: les maisons appartenant à l'institut, les maisons dont l'institut n'a que l'usufruit, et finalement celles dont les municipalités scolaires ou les églises paroissiales sont propriétaires. La colonne de droite du tableau indique la nature de l'institution: un pensionnat seul, un pensionnat rattaché à un externat, ou un externat détaché de tout autre établissement.

---

18. A.S.S.A., *Liste des établissements d'éducation, propriété et usufruit*. Cette liste fut envoyée à Rome avec le treizième *Rapport triennal* de la congrégation en 1902.

Tableau VIII
Établissements d'éducation au Québec, propriété et usufruit
Congrégation des Sœurs de Ste-Anne, 1902.

1- Maisons appartenant à l'institut

ANNÉE DE FONDATION	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	NATURE DE L'ÉTABLISSEMENT
1853	St-Jacques	Pensionnat et externat
1857	St-Cyprien	Pensionnat et externat
1859	Rigaud	Pensionnat et externat
1861	Lachine	Pensionnat et externat
1865	Rawdon	Pensionnat et externat
1874	St-Cuthbert	Pensionnat et externat
1898	Ste-Cunégonde	Pensionnat
1898	St-Henri	Pensionnat

2- Maisons dont l'institut n'a que l'usufruit

ANNÉE DE FONDATION	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	NATURE DE L'ÉTABLISSEMENT
1850	Voudreuil	Pensionnat et externat
1851	Ste-Geneviève	Pensionnat et externat
1855	St-Ambroise	Pensionnat et externat
1864	St-Jérôme	Pensionnat et externat
1865	St-Michel	Pensionnat et externat
1866	St-Gabriel-de-Brandon	Pensionnat et externat
1867	St-Polycarpe	Pensionnat et externat
1871	St-Rémi	Pensionnat et externat
1876	St-Esprit	Pensionnat et externat
1883	Ste-Anne-des-Plaines	Pensionnat et externat
1885	St-Félix-de-Valois	Pensionnat et externat
1887	St-Norbert	Pensionnat et externat

3-Maisons appartenant aux municipalités scolaires ou aux églises paroissiales

ANNÉE DE FONDATION	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	NATURE DE L'ÉTABLISSEMENT
1870	St-Henri	Externat
1879	Ste-Cunégonde	Externat
1902	St-Jean-de-la-Croix	Externat
1902	Ste-Élizabeth	Externat

Source: A.S.S.A., *Liste des établissements envoyés à Rome*(1902)

Les trois types de propriété sont caractérisés de la façon suivante: les maisons appartenant à la Congrégation des Soeurs de Ste-Anne sont celles dont l'institut a fait l'achat des terrains et des bâtisses. La deuxième catégorie comprend les établissements dont la congrégation n'a que l'usufruit; même si elles y habitent, les terrains et les bâtisses n'appartiennent pas aux religieuses, mais soit à la municipalité scolaire ou à la fabrique. Ces maisons sont cédées aux religieuses tant et aussi longtemps qu'elles enseigneront aux enfants de la paroisse. Le jour où elles cesseront cette activité, les religieuses devront remettre terrains et bâtisses au propriétaire. Les revenus de ces maisons sont toutefois administrés par les religieuses, et les dettes contractées sont remboursées par la congrégation[19]. Finalement, les caractéristiques de la troisième catégorie recoupent celles de la seconde. Leur particularité se situe au niveau de la résidence des religieuses et des élèves: aucune d'entre elles n'habitent dans ces établissements. Les religieuses y font seulement la classe; elles logent dans une autre maison de la congrégation située généralement dans les alentours. Par le fait même, aucune élève ne pensionne à cet établissement, expliquant ainsi sa nature: un externat.

Le tableau VIII nous indique que seulement un tiers des institutions où les religieuses enseignent en 1902 leur appartiennent, les autres établissements sont la propriété de la municipalité scolaire ou de la paroisse. A observer également, les religieuses habitent dans plus de 83% des maisons où elles enseignent. De cette portion, 60% des établissements ne sont pas leur propriété; toutefois, elles n'hésitent pas à y investir temps et argent pour la cause de l'éducation des filles.

A remarquer en dernier lieu que la majorité des établissements de la première et de la deuxième catégorie comprennent un pensionnat et un externat. Les deux

---

19. Sr Pathmos, S.S.A., *Les Soeurs de Ste-Anne*, p. 217.

exceptions, Ste-Cunégonde et St-Henri, possèdent aussi un externat; ces écoles apparaissent dans la troisième catégorie puisque les bâtisses n'appartiennent pas à la congrégation, mais à la commission scolaire.

Une anomalie peut être notée ici. L'école Ste-Élizabeth figure dans le tableau de 1902 alors que la liste des établissements en situe la fondation en 1912. Cela est dû au fait que de nombreuses transformations de limites paroissiales se sont produites à St-Henri entre 1871 et 1912: le nom de l'école Ste-Élizabeth a été accordé successivement à deux écoles distinctes[20].

C.2 Explication de la rupture

L'examen des fondations des Soeurs de Ste-Anne démontre que leur dernier pensionnat est instauré en 1898. Après cette date, elles ne fondent que des écoles et des académies à l'exception de leurs institutions de formation professionnelle et supérieure, ou bien agrandissent et transforment les pensionnats existants[21]. Manifestement, au XIX^{e} siècle, les religieuses semblent contraintes d'ouvrir un pensionnat à chaque établissement: les pensions des élèves constituent une source de financement pour l'institution. Au XX^{e} siècle, cette obligation semble disparaître. Peut-on expliquer cette rupture dans le type de fondations?

---

20. Cette hypothèse nous a été confirmée par Sr Louise Roy, S.S.A., lors d'une entrevue à l'automne 1985.
21. Voir la référence 31 du chapitre I.

On en trouve vraisemblablement l'explication dans l'évolution des dépenses publiques de la province de Québec pour l'éducation. Au seul chapitre de la construction des écoles, les dépenses publiques sont multipliées par trois entre 1904 et 1909 (voir le tableau IX).

Tableau IX
Dépenses publiques pour la construction des écoles
Province de Québec,
1904-1905 à 1909-1910

année scolaire	dépenses publiques
1904-1905	263 084$
1905-1906	397 257$
1906-1907	692 903$
1907-1908	688 407$
1908-1909	688 407$
1909-1910	882 308$

Source: *R.S.I.P.*, 1904-1905 à 1909-1910.

De leur côté, les contributions générales scolaires suivent la progression suivante (voir le tableau X): les taxes passent de 25.9% à 62% en l'espace de soixante ans; les rétributions mensuelles, comptant pour le tiers des contributions générales en 1867-1868, tombent à 2% en 1927-1928; finalement, les contributions des institutions indépendantes demeurent relativement stables tout au long de la période.

Tableau X
Contributions générales scolaires
Province de Québec
1867-1868, 1887-1888, 1907-1908, 1927-1928

année	taxes	rétributions mensuelles	institutions indépendantes
1867-1868	25,9%	34,5%	39,6%
1887-1888	43,3%	6,9%	49,8%
1907-1908	58,8%	5,5%	35,7%
1927-1928	62,0%	2,1%	35,9%

Source: *R.S.I.P.*, 1908-1909, 1927-1928.

Dans sa thèse *L'Église, l'État et l'enseignement primaire public catholique au Québec*, Ruby Heap examine la question du financement des commissions scolaires et le rôle joué par l'État québécois dans ce domaine entre 1897 et 1920[22]. Elle y constate la faible croissance des dépenses publiques d'éducation dans les trente dernières années du XIX^e siècle[23], mais une hausse substantielle de ces dépenses dans la deuxième décennie du XX^e siècle[24]. "L'effort financier consenti par le gouvernement Gouin dans le secteur éducatif donna lieu à une participation accrue de l'État au financement des commissions scolaires[25]".

Il s'avère donc qu'après le début du XX^e siècle, les investissements publics pour la construction et le fonctionnement des écoles libèrent la congrégation de l'obligation de fonder un pensionnat pour assurer le service de l'enseignement public. La Congrégation des Soeurs de Ste-Anne peut dorénavant utiliser ses ressources pour agrandir,

22. R. Heap, *L'Église, l'État et l'enseignement primaire (...)*, voir le chapitre 7 sur "L'État québécois et le financement des commissions scolaires", p. 297-343.
23. *Ibid*, p. 300.
24. *Ibid*, p. 312.
25. *Ibid*, p. 313.

consolider et transformer ses institutions déjà fondées, assurant ainsi le développement de l'enseignement post-primaire des filles. A titre d'illustration, on trouve au tableau XI, l'augmentation de la valeur des propiétés de la congrégation au début du XX^{e} siècle. A l'intérieur d'une période de six ans, soit de 1907 à 1913, cinq des huit établissements appartenant aux religieuses augmentent de valeur.

Tableau XI
Valeur des propriétés foncières au Québec
Institutions des Soeurs de Ste-Anne
1907 et 1913

année de fondation	nom de l'institution	valeur en 1907 ($)	valeur en 1913 ($)
1853	St-Jacques	46 200	101 000
1857	St-Cyprien	18 300	22 000
1859	Rigaud	10 000	22 000
1861	Lachine	80 000	80 000
1865	Rawdon	22 000	22 000
1874	St-Cuthbert	18 000	25 000
1888	Ste-Cunégonde	?	?
1898	L'Ange-Gardien	78 000	89 000

Source: *R.S.I.P.*, 1907-1908 et 1913-1914.

Nous venons ici d'identifier trois modèles de fonctionnement pour l'ensemble des établissements des Soeurs de Ste-Anne. Un premier concerne les maisons dont les religieuses possèdent les titres de propriétés; elles y accueillent des élèves payantes, habituellement pensionnaires, qui reçoivent une instruction prolongée; elles y accueillent aussi quelquefois des élèves externes non payantes mais qui n'ont droit qu'à une scolarité plus courte; les revenus de ces maisons sont complétés par des subventions du Fonds de l'éducation supérieure.

Le second modèle s'applique aux établissements dont la congrégation n'a que l'usufruit, i.e. que les religieuses habitent et dispensent la classe dans cette maison, mais cette dernière ne lui appartient pas; elle y reçoivent des pensionnaires et des externes; de plus, le mode de financement est le même qu'au premier modèle.

Le troisième modèle concerne également des établissements dont les religieuses ne sont pas propriétaires; ces maisons appartiennent généralement à la commission scolaire qui les administre également; n'y résidant pas, les religieuses accueillent seulement des élèves externes.

. . . . .

Par ailleurs, quel modèle de développement est-il possible de dégager de l'ensemble des données que nous venons d'exposer dans ce chapitre? Il faut d'abord faire ressortir la distinction entre le XIX^{e} siècle et le XX^{e} siècle, due principalement à l'augmentation des investissements éducatifs de l'État. Au XIX^{e} siècle, pour pouvoir se maintenir dans les écoles où on les réclame, les religieuses doivent ouvrir un pensionnat. La plupart du temps, elles sont locataires des maisons où elles enseignent; ce sont les fabriques paroissiales qui fournissent bâtisses et terrains. Pour attirer la clientèle payante qui assurera les revenus indispensables à la survie, elles doivent offrir un produit de meilleure qualité (une scolarité plus longue) au pensionnat qu'à l'externat. Tous les établissements fondés par les Soeurs de Ste-Anne au XIX^{e} siècle sont des pensionnats/externats. Elles ne fondent aucun nouveau pensionnat entre 1900 et 1950, à l'exception des institutions d'enseignement spécialisé.

Avec le début du XX^{e} siècle, l'État québécois, par le biais des autorités scolaires, accepte d'investir les sommes suffisantes pour faire fonctionner des écoles, surtout dans les villes. Effectivement, la Congrégation des Soeurs de Ste-Anne ouvre 45 écoles en 50 ans. En même temps, elle continue de recevoir des pensionnaires dans ses 20 pensionnats. Et pour maintenir une clientèle dans ces institutions, les religieuses se démarquent du secteur public, d'abord en offrant une scolarité plus longue, puis, lorsque l'école publique s'allonge, en proposant des programmes différents: cours Lettres-Sciences, cours d'école normale, cours supérieur d'enseignement ménager, cours classique, cours supérieur de musique.

L'apparition de ces nouveaux cours se produisant dans plusieurs congrégations, on peut affirmer qu'il s'agit là d'un modèle de développement applicable à plus d'une congrégation. Toutefois, cette constatation doit être accompagnée de l'étude du fonctionnement des budgets des pensionnats. Elle nous permettra de vérifier ce modèle de développement des institutions éducatives de filles par le biais des états financiers.s

CHAPITRE III

LA DYNAMIQUE FINANCIÈRE

Cette étude de documents financiers provenant des institutions d'enseignement d'une congrégation religieuse s'avère être une des premières au Québec[1]. Nous ne pouvons donc appuyer notre analyse sur aucun modèle, ni comparer nos données avec celles d'autres congrégations. En nous ouvrant leurs archives, les Soeurs de Ste-Anne nous ont donné la permission d'examiner les états financiers de chaque pensionnat où elles enseignaient entre 1850 et 1950. Très riche de données, cette source nous permettra de répondre à plusieurs de nos interrogations sur le financement de l'éducation des filles.

---

1. Deux mémoires ont déjà abordé l'aspect financier de l'éducation des filles, mais à travers l'examen de données financières d'un seul établissement, et non de l'ensemble des institutions d'une congrégation. Il s'agit du mémoire de Marie-Paule Malouin, *Ma soeur, à quelle école allez-vous? Deux écoles de filles à la fin du XIX^e siècle*, voir la troisième partie du chapitre II, "La dynamique financière", p. 58-67; et le mémoire de Marie-Josée Delorme, *Le financement du pensionnat Ste-Marie: une institution indépendante et sous contrôle, 1930-1960*.

Les supérieures de tous les pensionnats des Soeurs de Ste-Anne remettent à chaque année à la maison mère l'état de comptes de l'établissement dont elles ont la charge. Intitulé "Reddition de comptes du couvent de Ste-Anne à (...), pour l'année commençant le (...) et finissant le (...)", ces états financiers se divisent en deux sections. D'une part, on retrouve "l'état des résultats", également séparé en deux: d'un côté, le chapitre de la recette et le chapitre de la dépense, fournissant les montants perçus ou dépensés pour diverses catégories au cours de l'année; d'un autre côté sont présentées "les dettes actives et les dettes passives", soit les sommes dues aux Soeurs de Ste-Anne par diverses personnes ou organismes et les sommes dues par les Soeurs de Ste-Anne englobant les vieilles dettes et celles de l'année courante.

Suite à cet état des résultats est exposé le bilan financier de l'institution, soit l'actif et le passif, se traduisant en termes courants par la situation financière de l'établissement à la fin de l'année. Ces bilans permettent de prendre connaissance de la valeur des biens mobiliers et immobiliers de chaque maison. Dans le cadre de la présente analyse, ils seront laissés de côté puisque l'objectif du mémoire est d'examiner le fonctionnement de la gestion financière de la congrégation et non d'en évaluer la richesse.

Pour la majorité des couvents, l'année financière débute le 1er juillet et se termine au 30 juin de l'année suivante. Nous avons rencontré quelques cas dont la période commence et finit quelques jours avant ou après cette date. Cet écart de quelques jours ne change rien au traitement des données puisque la période couvre quand même une année complète où l'année scolaire est incluse.

Pour la cueillette de cette source, nous nous sommes retrouvées face à une masse considérable de données disponibles: des états financiers annuels d'une vingtaine

de pensionnats pendant près d'un siècle, soit un total exact de 1623. Il nous était impossible de recueillir et d'examiner toutes ces données. Nous avons donc procédé par sondage: deux décennies d'états financiers pour cinq établissements représentatifs de l'ensemble des institutions: petits et gros pensionnats, maisons situées en milieu rural et en milieu urbain[2].

A. Chapitre de la recette

Cette première partie concernant le financement des pensionnats s'attarde plus précisément aux revenus des institutions. Quelles sont les sources de financement d'un tel établissement? Quelle part des recettes totales fournit chacune de ces sources à l'institution? Et au bout du compte, qui doit payer les frais pour l'instruction des filles: le gouvernement, les élèves et leurs parents, ou les religieuses de la congrégation?

A.1 Les catégories de revenus

Même si elles sont peu nombreuses, les sources de financement d'un pensionnat sont diversifiées. C'est la raison pour laquelle nous les avons regroupées en trois catégories: les fonds privés, les fonds publics et les revenus divers. La première catégorie, les fonds privés, englobent tous les revenus en provenance de la bourse des

---

2. Les cinq pensionnats choisis pour le sondage sont les suivants: Lachine (1885-1895, 1915-1925), Rawdon (1865-1875, 1905-1915), St-Henri (1895-1905, 1925-1935), St-Rémi (1905-1915, 1940-1950), Vaudreuil (1875-1885, 1935-1945).

parents. Cela comprend les montants versés pour la pension, l'enseignement et la musique (un montant global pour ces trois postes dans les états financiers), pour des cours privés de dessin et autres, et pour le matériel scolaire, les fournitures d'ouvrages et les costumes. S'ajoutent également les montants reçus sur arrérages pour la pension, l'enseignement et la musique. Ces dettes des années antérieures remboursées aux religieuses font partie de cette catégorie puisqu'elles sont des revenus réels de l'année financière courante.

La deuxième catégorie regroupe les sources provenant de fonds publics. On en compte deux: la subvention annuelle accordée à toutes les maisons d'enseignement supérieur par le Département de l'Instruction publique, et les montants alloués par la commission scolaire défrayant les salaires des religieuses enseignantes à l'école paroissiale adjacente.

Les autres revenus de diverses provenances constituent la troisième catégorie: la balance en caisse de l'année fiscale précédente, les emprunts faits à la maison mère pour des réparations, des agrandissements, ou la construction de nouveaux bâtiments, les montants alloués aux religieuses par la fabrique pour l'entretien de la sacristie et la confection de cierges, d'hosties et de dentelles, des recettes provenant de la vente des produits de la terre et de la basse-cour, quelques dons, et finalement un dernier poste englobant divers petits revenus additionnels. Dans cette catégorie, chacune des sources constitue une proportion très faible par rapport à l'ensemble des recettes, c'est pourquoi elles sont traitées globalement.

Tableau XII

Revenus des pensionnats du Québec par catégorie (1)
Congrégation des Soeurs de Ste-Anne
1867-1950

couvent	fonds privés		fonds publics		divers		revenu total ($)
	revenus ($)	% du revenu total	revenus ($)	% du revenu total	revenus ($)	% du revenu total	
Rawdon 1867-1875 (2)	197,92	51,2	129,86	33,6	58,78	15,2	386,56
Vaudreuil 1875-1885	706,48	64,6	261,27	23,9	126,35	11,5	1 094,10
Lachine 1885-1895	11 781,73	93,5	138,70	1,1	673,75	5,4	12 554,18
St-Henri 1898-1905	10 937,65	68,3	1 776,36	11,1	3 309,27	20,6	16 023,28
St-Rémi 1905-1915	4 899,84	42,2	469,41	4,0	6 256,20	53,8	11 625,45
Rawdon 1905-1915	6 088,61	80,7	226,35	3,0	1 225,17	16,3	7 540,30
Lachine 1915-1925	31 244,08	90,8	88,17	0,3	3 066,62	8,9	34 400,87
St-Henri 1925-1935	20 383,99	72,8	380,49	1,4	7 222,24	25,8	27 986,72
Vaudreuil 1935-1945	8 424,72	57,8	2 475,10	17,0	3 676,04	25,2	14 575,86
St-Rémi 1940-1950	20 411,80	67,9	3 256,75	10,8	6 380,82	21,3	30 049,37

(1) Tous ces montants sont une moyenne annuelle à l'intérieur de chaque décennie.
(2) Manque l'état financier pour l'année scolaire 1870-1871.
Source: A.S.S.A., *États financiers des pensionnats.*

A.2 Les recettes des pensionnats

Le tableau XII présente le montant des recettes pour les trois catégories et le pourcentage de chacune des catégories par rapport au revenu total du pensionnat. Ces montants sont fournis pour deux décennies d'états financiers pour les cinq pensionnats inclus dans le sondage. Pour faciliter et rendre moins lourde la lecture de ce tableau, nous avons calculé une moyenne pour les dix années d'états financiers de chaque pensionnat. Cette moyenne fut calculée dans un premier temps pour chaque poste de revenus à l'intérieur des trois catégories. Le détail de ces calculs se trouve à l'annexe V. Par la suite, nous avons effectué les mêmes opérations en regroupant les postes de revenus par catégorie. Ces résultats sont présentés au tableau XII.

Quelques observations sur ce premier tableau. On constate au premier coup d'oeil la prédominance de la première catégorie, les fonds privés. Ces derniers constituent en moyenne un peu plus des deux tiers, soit 69% du total des revenus de l'ensemble des pensionnats. De leur côté, les revenus de fonds publics et ceux de provenances diverses équivalent respectivement à 10,6% et 20,4% du revenu total. Par ailleurs, le total des recettes de chacune des catégories diffère beaucoup d'un pensionnat à l'autre: il passe de 197$ à 31 246$ pour les fonds privés, de 88$ à 3256$ pour les fonds publics, et de 58$ à 7 222$ pour la catégorie divers. De plus, le pourcentage de chacune des trois catégories par rapport au revenu total du pensionnat est également différent d'une institution à l'autre: entre 42,2% et 93,5% pour les fonds privés, entre 0,3% et 33,6% pour les fonds publics, et entre 5,4% et 53,8% pour les revenus divers.

Ces établissements sont tous des maisons d'enseignement de même niveau. Même s'ils n'appartiennent pas tous aux religieuses, les pensionnats sont dirigés et administrés par elles, et les postes de revenus sont semblables d'un couvent à l'autre.

Pourquoi existe-t-il de si grandes différences, soit au niveau du montant des recettes de chaque catégorie, et soit au niveau de la proportion de ces catégories par rapport au revenu total? On peut trouver des explications à ces questions en examinant de plus près les postes de revenus à l'intérieur de chaque catégorie (voir à l'annexe V les tableaux A, B et C).

La catégorie des fonds privés est la plus importante en terme de revenus. Elle excède toujours 50% des recettes totales, à l'exception du couvent de St-Rémi de 1905 à 1915. La faiblesse de cette catégorie pour ce pensionnat est due à l'incendie du couvent en 1908[3]. L'institution passe entièrement au feu, laissant les religieuses et les élèves dans la rue. Des locaux sont mis à leur disposition afin de poursuivre les cours, mais il est impossible de garder des pensionnaires jusqu'à la construction d'une nouvelle bâtisse l'année suivante. Pour l'année scolaire 1908-1909, il n'y a donc aucune entrée de revenus pour la pension. De plus, l'institution reçoit des fonds inhabituels suite à la perte de l'établissement. Tous ces montants sont compris dans la catégorie divers: ils proviennent des assurances, de la maison mère, de la fabrique, de la commission scolaire, de souscriptions volontaires et d'emprunts. La catégorie de revenus de provenances diverses se trouve donc majorée pour cette période, diminuant par le fait même la proportion de la première catégorie, soit les fonds privés.

Revenons aux recettes de fonds privés pour l'ensemble des pensionnats. Le pourcentage de cette catégorie varie entre 51,2% et 93,5%, à l'exception du couvent de St-Rémi. Selon nous, ces écarts notables s'expliquent par la dimension et l'importance de l'institution. Nous savons qu'au niveau des programmes d'études, tous les pensionnats ne suivaient pas les mêmes cours. Chaque congrégation possédait un gros pensionnat qui

3. E.-J. Auclair, *Histoire des Soeurs de Ste-Anne*, p. 183.

offrait généralement un cours gradué, et où le nombre d'élèves et les coûts de pension et d'enseignement étaient plus élevés que dans les petits pensionnats qui dispensaient une scolarité moins longue[4]. Ce modèle est valable pour la Congrégation des Soeurs de Ste-Anne.

On retrouve un gros pensionnat à Lachine, et de plus petits situés majoritairement en périphérie de Montréal. Comme le démontre le tableau A de l'annexe V, les revenus provenant de la pension et de l'enseignement sont plus élevés à Lachine. Cet établissement accueillait en moyenne 186 pensionnaires par année, comparativement à une moyenne de 102 dans les autres pensionnats pour les années 1905 à 1945[5]. Le couvent de Vaudreuil, dont les pourcentages de la catégorie des fonds privés semblent inférieurs, recevait une moyenne de 94 pensionnaires annuellement pour la période 1935-1945. Plus d'élèves internes apporte donc de plus gros revenus aux institutions.

Il est parfois fait mention, dans la question des pensions des élèves, de l'existence de pratiques reliées au troc entre les autorités d'un pensionnat et certains parents. Il ne nous est pas possible de confirmer ou d'infirmer cette affirmation. Chose certaine, il n'en est jamais fait mention dans les états financiers que nous avons examinés.

Par ailleurs, les coûts de la pension ne sont pas les seuls revenus pour cette catégorie. Par exemple, le matériel scolaire, les fournitures d'ouvrages, et les costumes rapportent également des sommes proportionnelles au nombre d'élèves. Il en est de

4. M. Dumont et N. Fahmy-Eid, *Les couventines*, p. 90-91.
5. A.S.S.A., *États financiers*, couvent de St-Rémi (1905-1915), Rawdon (1905-1915), St-Henri (1925-1935) et Vaudreuil (1935-1945).

même pour les montants reçus pour l'enseignement et la musique, et les montants reçus sur arrérages pour la pension, l'enseignement et la musique. Le nombre d'étudiantes, externes et internes, est donc un facteur important.

Le pensionnat de Lachine possède, en plus des postes énumérés ci-dessus, un revenu unique parmi les institutions des Soeurs de Ste-Anne: des montants reçus pour des leçons privées de dessin, de peinture, de chant, d'art culinaire et de sténo-dactylo. Ce revenu supplémentaire rapporte en moyenne 3,6% des recettes totales de l'établissement pour la période 1915-1925. Les autres couvents du sondage offraient probablement des leçons privées dans une ou plusieurs de ces matières, mais les états financiers n'en font pas mention. Ces revenus sont possiblement inclus avec ceux de la pension, de l'enseignement et de la musique.

A l'intérieur de cette catégorie des fonds privés, les revenus pour la pension, l'enseignement et la musique sont donc majoritaires: 73,8% à 88,7% du total des recettes. Les parents doivent de plus payer des frais pour le matériel scolaire, les fournitures d'ouvrages et les costumes utilisés par leur fille, ainsi que des leçons privées pour certaines d'entre elles. Tous ces revenus sont indispensables à la survie des pensionnats, mais ils ne sont pas uniques. Ces établissements bénéficient également de revenus en provenance de fonds publics.

Cette catégorie comprend deux postes de revenus: les salaires versés par la commission scolaire aux religieuses enseignant à l'école paroissiale et la subvention annuelle accordée par le Département de l'Instruction publique à toutes les institutions d'enseignement supérieur. Additionnées une à l'autre, ces recettes valent en moyenne pour l'ensemble des pensionnats 10,6% du revenu total. Mais comme les pourcentages de la première catégorie, les taux varient d'une institution à l'autre, passant de 0,3% à

33,6%. On remarque que les taux les plus élevés appartiennent aux plus petits pensionnats, dont la faiblesse des revenus en provenance des fonds privés apparaît plus évidente que les moyennes et grosses institutions. A l'inverse, les plus petits pourcentages de la catégorie des fonds publics appartiennent aux établissements dont les revenus en provenance de fonds privés semblent plus élevés. Le pourcentage de la catégorie des fonds publics varie donc en proportion de celui des fonds privés et de la dimension des institutions.

Des salaires élevés pour les religieuses de l'école paroissiale ou de grosses subventions gouvernementales accordées aux institutions auraient également pour conséquence de surévaluer le pourcentage des fonds publics des petits pensionnats par rapport à celui des plus grands. Un coup d'oeil sur le tableau B à l'annexe V nous confirme que ce n'est pas tout à fait le cas. Premièrement, les pourcentages les plus élevés concernant les salaires n'équivalent pas nécessairement aux plus gros montants. De plus, les sommes versées pour la rémunération des religieuses se rapprochent d'une municipalité à l'autre[6]. Seul le nombre de religieuses enseignant à l'école paroissiale et rattachées au pensionnat diffère d'une institution à l'autre. Par le fait même, les revenus provenant de leurs salaires se trouvent plus élevés dans les établissements où ces religieuses sont plus nombreuses. Voir l'exemple des couvents de Vaudreuil en 1935-1945 et de St-Rémi en 1940-1950. Deuxièment, les subventions accordées aux institutions d'enseignement supérieur par le gouvernement demeurent très faibles: une moyenne de 89.09$ est versée annuellement à chaque établissement tout au long de la période couverte par le sondage, comptant généralement pour moins de 1% du revenu total.

---

6. *R.S.I.P.*, voir les données sur les traitements des instituteurs et des institutrices dans les écoles primaires à chaque année.

Pour survivre, les pensionnats ne pouvaient donc pas se fier aux subventions du gouvernement. De leur côté, les salaires des religieuses enseignant à l'école paroissiale rapportaient peu aux couvents, comparés aux fonds nécessaires à l'entretien et à la survie de ces établissements. A défaut de fonds publics suffisants, les religieuses ont dû trouver d'autres sources de revenus afin d'augmenter les recettes annuelles. Nous retrouvons ces sources dans la catégorie divers: confection de cierges, d'hosties et de dentelles pour la fabrique, entretien de la sacristie, vente de denrées alimentaires provenant des cultures de la terre et de la basse-cour, activités du pensionnat à base de profits: bazars, bals, séances, et quelques dons. S'ajoutent également à cette catégorie les emprunts faits à la maison mère pour la construction, l'agrandissement ou des réparations effectuées sur les bâtiments, les montants des assurances reçus après des pertes ou des incendies, les intérêts, et finalement la balance en caisse au début de l'année fiscale.

Le pourcentage des revenus de cette catégorie sur les recettes totales est en moyenne 20,4% pour l'ensemble des pensionnats, et ce taux tombe à 16,7% sans le couvent de St-Rémi en 1905-1915. Il varie entre 5,4% et 25,8% selon les établissements, à l'exception de St-Rémi où il atteint 53,8%. Ce taux exceptionnellement élevé, on l'a vu, est la conséquence de l'incendie du couvent en 1908. Nous avons mentionné auparavant que, suite au feu, l'institution a reçu de gros montants provenant des assurances, de souscriptions volontaires et d'emprunts. Ces sommes inhabituelles viennent ici fausser les pourcentages de chaque revenu sur l'ensemble des recettes. De son côté, le pensionnat de Lachine perçoit peu de fonds dans cette catégorie. Aucun revenu provenant de la fabrique, de la terre, de la basse-cour, et très peu de dons. Les recettes de ce couvent proviennent à plus de 90% de fonds privés. Rattachée physiquement à la maison mère et plus tard au noviciat de la congrégation, cette

institution possède un statut financier particulier et différent des autres établissements. Nous étudierons son cas plus en profondeur dans la section suivante sur les dépenses.

En examinant le tableau C à l'annexe V sur les revenus de diverses provenances, on constate la modicité de chacun des postes par rapport au revenu total. Les recettes recueillies suite au travail des religieuses et à la vente de denrées alimentaires, de même que les dons, ne dépassent pas en moyenne pour l'ensemble des couvents 1,5% du revenu total chacune. Contrairement à une impression souvent prématurée concernant les donations offert aux institutions religieuses, la catégorie des dons constitue toujours la plus petite part de cet ensemble de revenus ponctuels. Le poste divers englobant principalement les activités à but lucratif telles que bazar, séance et bal fournit une moyenne de 3,4% des recettes totales. La balance en caisse compte pour 5,4% et les emprunts additionnés aux assurances et aux intérêts pour 7,8%.

Pour boucler les budgets du pensionnat, les religieuses devaient recourir à d'autres sources de financement que celles provenant de la pension et de l'enseignement, des salaires des religieuses de l'école paroissiale et de la subvention du gouvernement. Même s'ils étaient minimes, ces revenus de la fabrique, de la vente des produits de la terre et de la basse-cour, et des activités payantes semblaient nécessaires et indispensables à la subsistance de l'institution. Les montants inscrits au poste de la balance en caisse démontrent que les budgets étaient assez serrés. En effet, ces revenus non dépensés de l'année financière précédente comptent pour peu dans l'ensemble des revenus de l'année suivante. Pour confirmer cet énoncé, nous devons d'abord examiner les états financiers du côté des dépenses, et voir le fonctionnement du budget des pensionnats par l'entremise de notre sondage.

B. Chapitre de la dépense

Nous nous attarderons dans cette partie aux dépenses des pensionnats au cours d'une année financière. L'échantillon des établissements utilisé dans la partie précédente sur les revenus servira également pour étudier cette question. Nous verrons quelles sont les dépenses ordinaires et extraordinaires d'une institution donnée. Quelle part de ces déboursés sert strictement à l'entretien des personnes et quelle autre part occupe les frais généraux, c'est-à-dire les montants versés pour le fonctionnement courant et l'entretien du couvent? Et finalement, à quoi servent les fonds non dépensés dans l'une ou l'autre de ces catégories?

B.1 Les catégories de déboursés

Les dépenses d'un pensionnat se divisent en trois catégories: les remboursements de dettes, les frais réservés à l'entretien des personnes rattachées à l'institution, et les frais généraux servant à la bonne marche de l'établissement. La catégorie des remboursements comprend trois postes de dépenses: les vieilles dettes, soit les montants empruntés à des particuliers dans les années antérieures et remis en partie ou en entier par versements annuels; les sommes versées à la maison mère suite à des emprunts contractés envers elle pour effectuer l'achat, l'agrandissement ou les réparations des bâtiments, et retrouvées dans les états financiers sous la mention "paiement pour annuités"; et en dernier lieu les sommes payées en intérêt sur des emprunts.

La catégorie des frais d'entretien pour les personnes rattachées au pensionnat, soit les religieuses et les élèves, englobe également trois postes de dépenses. On y trouve un compte "comestible", réunissant les montants de tout achat de denrées alimentaires nécessaires à nourrir ces personnes; un deuxième compte "lingerie et vestiaire" pour l'acquisition de vêtements, de tissus et de linge de maison; et finalement un compte "remèdes et médecins" pour l'achat de médicaments et pour les appointements des médecins et des dentistes. La réunion de ces trois postes dans une seule catégorie est due à leur raison d'être commune: le bien-être et le soin du personnel et de la clientèle.

La troisième catégorie, les frais généraux, réunit les déboursés ayant pour objectif le bon fonctionnement, l'entretien général, les réparations supplémentaires, la location de services et l'achat de tout matériel concernant les terrains et les bâtisses reliés à l'institution. Neuf postes constituent cette catégorie: "chauffage", "éclairage", "terrains et basse-cour", "matériel scolaire et fournitures d'ouvrages", "cierges et hosties", "voyages et ports de lettres", "domestiques et ouvriers", le compte "divers" comprenant des achats ou des services autres que ceux mentionnés dans les postes précédents, et en dernier lieu le compte "extras" qui englobe les achats de matériels ou d'équipements supplémentaires, de même que les travaux et les réparations effectués sur les bâtiments ou les alentours.

Tableau XIII

Dépenses des pensionnats du Québec par catégorie (1)
Congrégation des Soeurs de Ste-Anne
1867-1950

couvent	remboursements de dettes		frais d'entretien (personnes)		frais généraux		dépense totale ($)
	dépenses ($)	% de la dépense totale	dépenses ($)	% de la dépense totale	dépenses ($)	% de la dépense totale	
Rawdon 1867-1875 (2)	101,73	29,1	94,04	26,9	153,31	44,0	349,08
Vaudreuil 1875-1885	278,63	26,9	305,35	29,5	450,41	43,6	1 034,39
Lachine 1885-1895	10 170,09	81,6	2,15	0,0	2 287,13	18,4	12 459,37
St-Henri 1898-1905	5 283,12	33,5	3 858,71	24,5	6 613,64	42,0	15 755,47
St-Rémi 1905-1915	1 956,08	18,3	2 257,09	21,2	6 449,88	60,5	10 663,05
Rawdon 1905-1915	1 432,38	19,6	2 802,72	38,4	3 072,86	42,0	7 307,96
Lachine 1915-1925	27 971,72	83,8	471,65	1,4	4 922,50	14,8	33 365,87
St-Henri 1925-1935	5 033,04	19,0	7 922,55	30,0	13 465,42	51,0	26 421,01
Vaudreuil 1935-1945	1 417,98	11,2	5 014,06	39,6	6 224,58	49,2	12 656,62
St-Rémi 1940-1950	3 624,14	13,1	9 342,88	33,7	14 761,53	53,2	27 728,55

(1) Tous ces montants sont une moyenne annuelle à l'intérieur de chaque décennie.
(2) Manque l'état financier pour l'année scolaire 1870-1871.
Source: A.S.S.A., *États financiers des pensionnats*.

B.2 Les dépenses des pensionnats

Les sommes dépensées dans chacune de ces trois catégories sont présentées au tableau XIII. Tout comme dans la section précédente sur les recettes des pensionnats, une moyenne fut calculée pour les dix années d'états financiers de chaque établissement. Dans un premier temps, ces calculs furent effectués par poste de dépenses à l'intérieur des trois catégories. Ces résultats se retrouvent à l'annexe VI. Ils furent regroupés ensuite par catégorie et inscrits au tableau XIII de même que leur pourcentage par rapport au total des déboursés.

Observons attentivement ce tableau. La colonne à l'extrême droite nous livre le montant de la dépense totale, une moyenne pour les dix années financières de chaque couvent. Ces sommes varient beaucoup d'une institution à l'autre; elles passent de 349$ à 33 365$. Ces écarts entre les établissements sont possiblement le résultat de l'intervention de deux facteurs: le coût de la vie à une période donnée et la dimension du pensionnat. Le graphique II nous démontre bien ces écarts entre les institutions. Les deux premiers établissements se situent bien au-dessous de la moyenne, qui est près de 15 000$. A cette date, soit de 1867 à 1885, il en coûtait moins cher pour subvenir à ses besoins qu'au XX^{e} siècle. Par ailleurs, ces pensionnats sont relativement jeunes comparés aux autres institutions, et de plus, ils semblent d'une dimension inférieure[7]. A remarquer également, dans la partie inférieure du tableau XIII, soit la deuxième décennie où figure chaque couvent, la faiblesse du montant des dépenses à Rawdon et à Vaudreuil par rapport aux trois autres établissements. Ces trois derniers sont des pensionnats de dimension plus grande où on dépense des sommes beaucoup plus élevées.

---

7. Voir la question des fonds privés dans la section précédente sur les revenus.

Maintenant pour chacune des catégories, les pourcentages par rapport au total des déboursés se rapprochent d'une institution à l'autre, en suivant tout de même une pente descendante pour les remboursements de dettes et deux pentes légèrement ascendantes pour les deux autres catégories (voir le graphique III). La cause de ces tendances semble évidente: au début de leur existence, les pensionnats doivent emprunter de l'argent pour la construction, l'agrandissement ou des réparations majeures effectuées sur les bâtiments. Dans les années subséquentes, les religieuses doivent rembourser les dettes, gardant un minimum de fonds pour l'entretien des personnes et les frais généraux. Au fil des années, les dettes s'amenuisent et prennent une moins grande part des fonds, augmentant par le fait même celles des deux autres catégories.

La majorité des pensionnats du sondage suivent cette tendance, à l'exception du couvent de Lachine. Le pourcentage des déboursés de cette institution dans la première catégorie dépasse 80% de la totalité de ses dépenses au cours des deux décennies. Les frais d'entretien étant pratiquement nuls, le reste des dépenses se retrouve dans la catégorie des frais généraux. Il est bien évident qu'une telle situation constitue une anomalie. Le cas de Lachine exige une explication particulière.

En fait, l'établissement de Lachine possède un statut particulier par rapport à l'ensemble des autres maisons. Il est relié à une deuxième bâtisse abritant la maison mère de 1864 à 1909, et remplacée ensuite par le noviciat. Les sommes remises à la maison mère ou au noviciat par le couvent de Lachine semblent de trois à quatre fois plus élevées que les autres institutions. Par ailleurs, la majorité des dépenses liées aux frais d'entretien et une grande partie des frais généraux sont nulles pour cet établissement.

Graphique II
Dépenses des pensionnats du Québec
Congrégation des Soeurs de Ste-Anne
1867-1950

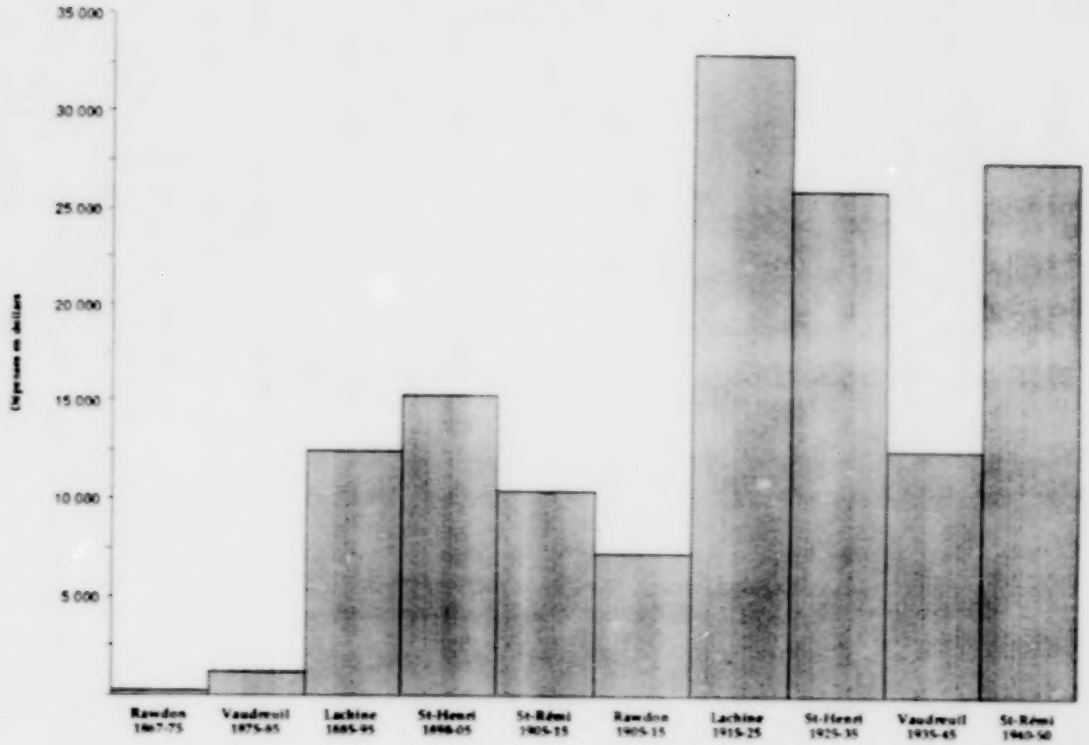

Source: A.S.S.A., *États financiers des pensionnats*

Graphique III
Dépenses des pensionnats du Québec par catégorie
Congrégation des Soeurs de Ste-Anne
1867-1950

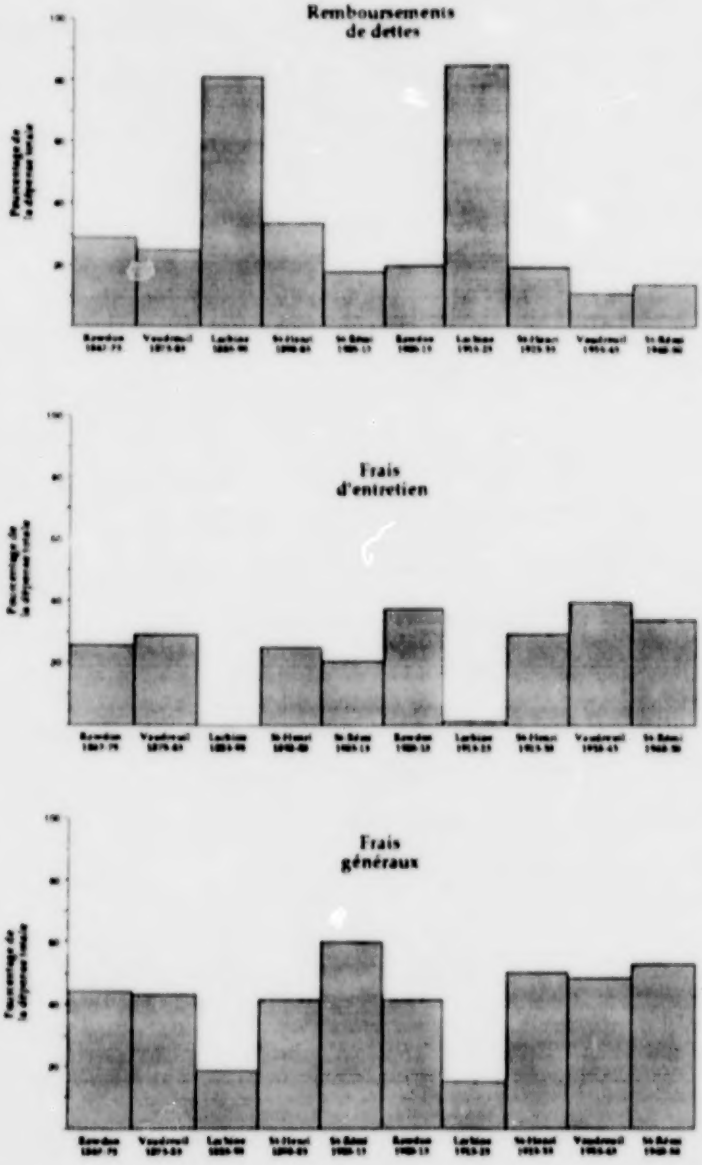

Source: A.S.S.A., *États financiers des pensionnats.*

Selon une religieuses ex-enseignante de la congrégation[8], ces frais généraux du pensionnat de Lachine se trouvent comptabilisés dans les états financiers de la maison mère. En compensation, le pensionnat lui déverse un montant global inclus dans les sommes qu'il lui rembourse. Cette manière de fonctionner expliquerait l'absence de frais d'entretien et généraux dans les états financiers du couvent de Lachine. L'examen des états financiers de la maison mère permettrait de vérifier cette hypothèse. Malheureusement, leur accès nous est interdit pour le moment. Par son mode de fonctionnement pour le paiement de certains comptes, le pensionnat de Lachine demeure une exception parmi l'ensemble des établissements. Dommage que ce cas s'applique justement au pensionnat de Lachine, la plus grosse institution d'enseignement des Soeurs de Ste-Anne à cette période.

En examinant les postes de dépenses à l'intérieur de chaque catégorie, nous laisserons de côté le couvent de Lachine. Ses différences au niveau de la comptabilité viennent fausser les moyennes pour l'ensemble des établissements. Par exemple, le pourcentage de la catégorie des remboursements de dettes sur le montant des dépenses totales est de 33,6% pour la moyenne des institutions du sondage. En mettant de côté les deux décennies du pensionnat de Lachine, ce pourcentage tombe à 21,3%. Ce dernier résultat est évidemment beaucoup plus représentatif pour l'ensemble des établissements, et il en est de même pour la majorité des statistiques concernant les déboursés des institutions.

Dans la première catégorie sur les remboursements de dettes, la plus grande part des dépenses revient à la maison mère, soit 56,6% (voir le tableau A à l'annexe

8. L. Roy, S.S.A., qui écrit présentement le tome II sur l'histoire des Soeurs de Ste-Anne pour la période de 1900 à 1950.

VI). Les montants payés sur vieilles dettes comptent pour 29,1% et les intérêts pour 14,3% des déboursés de cette catégorie. Sur les dépenses totales du pensionnat, ces pourcentages diminuent énormément puisque cette catégorie n'équivaut qu'à 21,3% de la totalité. Même si les sommes remises à la maison mère semblent plus élevées au XX^{e} siècle, leur part sur les déboursés totaux est en moyenne plus faible qu'au XIX^{e} siècle. Il en est de même pour les remises sur vieilles dettes dont les pourcentages sont moindres ou même nuls au XX^{e} siècle. Les dettes contractées lors de l'achat, de l'agrandissement ou pour des réparations majeures, soit à l'ouverture du pensionnat ou soit plus tard, s'amenuisent au fil des années et prennent une part moins grande dans les dépenses des institutions.

Les comptes de la deuxième catégorie, soit les frais d'entretien, se définissent comme des dépenses affectant directement les personnes demeurant au pensionnat: les religieuses et les élèves. Ils englobent donc le comestible, la lingerie et le vestiaire, puis les remèdes et les médecins. Le pourcentage de cette catégorie sur les dépenses totales vaut en moyenne pour les institutions comprises dans le sondage, 30,5%, excluant toutefois le couvent de Lachine. Comme le démontre le tableau B à l'annexe VI, les comptes de ce dernier établissement sont pratiquement nuls. On remarque également que ce pourcentage sur les déboursés totaux semble moins élevé pour les pensionnats au XIX^{e} siècle qu'au XX^{e} siècle. Après 1900, les religieuses peuvent se permettre d'investir une plus grande part de leur budget pour améliorer les conditions de vie et le bien-être des religieuses et des élèves.

Dans l'ensemble des frais d'entretien, les denrées alimentaires constituent la plus grosse dépense des institutions, avec une moyenne de 82,5%. Les postes concernant l'habillement et les soins des malades complètent la catégorie avec respectivement 13,5% et 4,0%. Au niveau du total des déboursés des pensionnats, la nourriture occupe

également la plus grande part du budget avec une moyenne de 25,3%. Cette constatation ne vient pas nécessairement prouver l'abondance d'aliments dans les institutions. Au contraire, les religieuses devaient probablement minimiser le plus possible les déboursés des autres comptes pour pourvoir à l'essentiel dans la nourriture. Les montants réels affectés à l'achat de comestible pour chaque pensionnat confirment plutôt cette hypothèse. De plus, certains états financiers du sondage présentent les résultats d'un calcul effectué par les religieuses elles-mêmes. Ces montants inscrits au tableau XIV représentent la somme moyenne dépensée annuellement par personne au pensionnat pour la nourriture. Ces calculs sont obtenus en additionnant la différence entre l'inventaire de l'année courante et celui de l'année précédente à la dépense en comestible de l'année courante. Ce montant est par la suite divisé par le nombre de personnes dans l'institution. Il n'est malheureusement pas indiqué qui sont ces personnes et sur quelle période les calculs sont effectués.

Tableau XIV
Montant annuel versé par personnne pour la nourriture
Congrégation des Soeurs de Ste-Anne
Province de Québec, 1905-1950

couvent	année	nombre de personnes	montant annuel	moyenne annuelle
St-Rémi	1905-1915	75	2 115,88	28,21
Rawdon	1905-1915	88	2 486,70	28,26
St-Henri	1925-1935	133	6 669,81	50,15
Vaudreuil	1935-1945	92	4 221,95	45,89
St-Rémi	1940-1950	126	7 970,61	63,26

Source: A.S.S.A., *États financiers des pensionnats.*

Semblable aux montants inscrits dans le compte comestible du tableau B, la moyenne annuelle versée par personne pour l'achat de nourriture semble plus élevée vers le milieu du XX^{e} siècle qu'au début. Les pensionnats grossissent, le nombre d'élèves et de religieuses augmente, et les denrées coûtent plus cher. Il en est de même pour les postes de lingerie et des remèdes. Les sommes versées dans ces deux comptes semblent plus élevées au milieu du XX^{e} siècle qu'au XIX^{e}. Mais au contraire de la nourriture, la part des vêtements diminue avec le temps et celle des remèdes augmente très faiblement. De plus, ces montants sont minimes par rapport aux déboursés totaux.

51,8% des dépenses des couvents servent à rembourser les dettes et à payer les frais pour l'entretien et le soin des pensionnaires et des religieuses. Le reste du budget est donc utilisé à défrayer les coûts des frais généraux englobant l'entretien courant, l'achat de matériaux, la salaire des ouvriers et les réparations effectuées sur les terrains et les bâtisses des institutions. Le pourcentage des dépenses de cette catégorie par rapport aux déboursés totaux varie peu d'une institution à l'autre, sauf une légère hausse dans le deuxième quart du XX^{e} siècle. Deux exceptions: le pensionnat de Lachine et celui de St-Rémi. Nous avons expliqué le cas spécial du couvent de Lachine plus haut. Son faible pourcentage dans cette catégorie est dû à ce qu'une grande partie de ses frais généraux sont déboursés par la maison mère à laquelle il est relié. Le cas du couvent de St-Rémi pour les années 1905 à 1915 a également été étudié dans la partie sur les revenus. Cette institution a dû être reconstruite en entier suite à un incendie majeur. Son état financier pour l'année 1908-1909 mentionne un déboursé de plus de 30 000$ au poste des extras, dû possiblement en grande partie à la reconstruction. Etant répartie sur les dix années du sondage, cette somme se trouve à augmenter la moyenne des extras et par le fait même le pourcentage des frais généraux sur les dépenses totales.

Le tableau C de l'annexe VI présente les postes de dépenses compris dans cette catégorie; il y en a neuf. On peut diviser ces comptes en deux parts: les dépenses ordinaires et les dépenses extraordinaires. Les premières englobent les déboursés ayant trait à l'entretien quotidien du pensionnat, à l'achat d'articles ou de matériaux usuels, et aux salaires de domestiques et d'ouvriers. Sont alors réunis dans ce groupe, les montants versés pour le chauffage et l'éclairage, pour l'achat d'articles concernant les terrains et la basse-cour, le matériel scolaire et les fournitures d'ouvrages, les cierges et les hosties, les voyages et les ports de lettres, pour le salaire des domestiques et des ouvriers, et finalement un compte divers pour les autres dépenses ordinaires non comprises dans un des postes énumérés ci-dessous. L'ensemble de ces déboursés équivaut à 62,0% des dépenses incluses dans cette catégorie des frais généraux.

Les déboursés extraordinaires ne renfermant qu'un seul poste, soient les extras, viennent compléter cette catégorie avec 38,0%. Comme l'indique le titre de ce poste, les dépenses qui en font partie sont de nature inhabituelle à la vie quotidienne. Nous y retrouvons les déboursés relatifs à des achats de meubles, d'accessoires, d'appareils ménagers, de matériaux servant à la construction ou la réparation des bâtiments ou des terrains, ainsi que les coûts de ces travaux effectués par des entreprises privées.

La majorité des postes de cette catégorie, soit huit comptes sur neuf, vaut en moyenne moins de 9,0% des dépenses totales des établissements. Seul le compte des extras atteint en moyenne 19,0% des déboursés totaux, et cette moyenne tombe à 15,5% si on exclut le couvent de St-Rémi pour les années 1905 à 1915.

. . . . .

Que peut-on dégager à la suite de l'analyse de toutes ces données provenant des pensionnats des Soeurs de Ste-Anne? La plus grande partie de leurs recettes proviennent des fonds privés, c'est-à-dire de la bourse des parents. Les religieuses ont dû trouver des moyens supplémentaires pour ramasser des fonds (travail pour la fabrique, vente des produits agricoles, bazars, séances), puisque ces revenus, même additionnés à la subvention du gouvernement et aux salaires des religieuses enseignant dans les écoles sous contrôle, ne suffisaient pas à l'entretien du pensionnat. Nous devons noter également que les religieuses enseignant dans les pensionnats ne reçoivent aucun salaire. Leur travail constitue l'oeuvre de la congrégation. Malgré tous ces efforts, les soeurs durent recourir souvent à des emprunts.

En examinant les déboursés de ces institutions, on constate pourtant que les religieuses ne semblaient pas dépenser inutilement. Près de la moitié des dépenses des pensionnats servent à l'entretien général, à l'achat de matériel et aux travaux de réparation et de construction, près du tiers est utilisé pour les soins des personnes résidentes, et le reste, soit un cinquième, sert à rembourser les dettes.

Ces constatations nous permettent maintenant de formuler quelques caractéristiques de la gestion financière des pensionnats de la congrégation. A cause des explications et des éclaircissements apportés sur chacune, nous avons préféré en faire l'objet du prochain chapitre.

CHAPITRE IV

CARACTÉRISTIQUES DE LA GESTION FINANCIÈRE

Les descriptions précédentes sur les revenus et les dépenses des pensionnats nous permettent de faire ressortir les principales caractéristiques de leur gestion. Par ailleurs, cette analyse nous fournit également une partie des données nécessaires pour prendre connaissance du fonctionnement de la gestion financière de l'Institut des Soeurs de Ste-Anne dans son ensemble, englobant la maison mère, les pensionnats et les écoles.

Des renseignements complémentaires nous sont livrés par un deuxième document provenant des archives de la maison mère, soit les *Rapports quinquennaux*. Ces derniers nous permettront de mieux saisir la façon avec laquelle se gère la congrégation, et de percevoir les liens financiers entre les maisons. Ce dernier point sera l'objet de la troisième partie de ce chapitre; les deux premières seront consacrées aux caractères distincts de la gestion des couvents.

A. Une gestion serrée

On dénote premièrement une administration rigoureuse de la part des supérieures de chaque établissement. Dans les états financiers du sondage, le total des recettes est toujours plus élevé que celui des déboursés. On ne rencontre jamais la situation contraire. Si on examine les sommes d'argent, cet excédent des revenus sur les dépenses varie quelque peu d'une institution à l'autre (se référer au tableau XV). On doit possiblement ces différences à la grande période sur laquelle s'étale notre sondage, soit un siècle. Par ailleurs, ce surplus n'est jamais très élevé par rapport au total des recettes: le pourcentage des revenus non dépensés se retrouve sous les 10% pour la majorité des couvents. Une seule exception, l'établissement de Vaudreuil dans les années 1935-1945; son taux atteint 13,2%. Cet écart est probablement dû au fait que deux écoles paroissiales dépendent du pensionnat, une située à Vaudreuil et l'autre à Dorion. La majorité des établissements des Soeurs de Ste-Anne n'étaient habituellement reliés qu'à une seule école. Les salaires rapportés par les religieuses enseignant dans ces classes augmentaient les revenus du couvent, même si ce dernier devait nourrir et loger ces institutrices à ses frais. De plus, le pensionnat de Vaudreuil semblait une des plus petites institutions d'enseignement des Soeurs de Ste-Anne; en conséquence, les dépenses se trouvaient diminuées par rapport aux autres établissements.

Cette gestion serrée de la part des supérieures de chaque couvent nous donne une image quelque peu faussée de l'état réel des recettes et dépenses, principalement déformée par les emprunts contractés et les versements servant à rembourser ces dettes. Expliquons la situation.

Tableau XV

Revenus et dépenses des pensionnats du Québec (1)
Congrégation des Soeurs de Ste-Anne
1867-1950

couvent	total des revenus ($)	total des dépenses ($)	excédent des recettes sur les dépenses ($)	pourcentage des revenus non dépensés
Rawdon 1867-1875	386,56	349,08	37,48	9,7
Vaudreuil 1875-1885	1 094,10	1 034,39	59,71	5,5
Lachine 1885-1895	12 554,18	12 459,37	94,81	0,8
St-Henri 1898-1905	16 023,28	15 755,47	267,81	1,7
St-Rémi 1905-1915	11 625,45	10 663,05	962,40	8,3
Rawdon 1905-1915	7 540,30	7 307,96	232,34	3,1
Lachine 1915-1925	34 400,87	33 365,87	1 035,00	3,0
St-Henri 1925-1935	27 986,72	26 421,01	1 565,71	5,6
Vaudreuil 1935-1945	14 575,86	12 656,62	1 919,24	13,2
St-Rémi 1940-1950	30 049,37	27 728,55	2 320,82	7,7

Source: A.S.S.A., *États financiers des pensionnats*.

(1) Tous les montants sont une moyenne annuelle à l'intérieur de chaque décennie.

Les surplus réels des établissements sont supérieurs aux montants fournis par les états financiers. Les emprunts et les remboursements tiennent lieu ici de complément à l'état financier réel du pensionnat. Nous pouvons démontrer cette affirmation par un simple exercice de calcul se traduisant par l'équation suivante:

[revenu total - emprunts] - [dépense totale - remboursements] = surplus réel

Le tableau XVI rend compte de ces calculs. Pour toutes les institutions, le surplus en argent de même que le pourcentage du revenu non dépensé se trouvent supérieurs aux données fournies directement par les états financiers. On perçoit cette différence en comparant les chiffres des tableaux XV et XVI[1].

Après avoir soustrait les emprunts du revenu total, ce dernier subit une baisse moyenne de 3,6%, tandis que la dépense totale chute de 21,3% suite à la soustraction des remboursements. Ces changements se traduisent finalement par une hausse du pourcentage moyen du revenu non dépensé, passant de 6,9% à 24,0%.

A la fin de l'année financière, les pensionnats avaient en caisse en peu plus d'argent que nous démontrent les états financiers. Mais cette balance en caisse ne suffisait pas à payer les extras: réparations majeures, agrandissements, constructions. On devait alors recourir à l'extérieur, soit à la maison mère ou à des particuliers, ce qui semblait beaucoup plus rare. Les supérieures n'empruntaient qu'en cas de force majeure. Certaines institutions, par exemple Vaudreuil de 1875 à 1885, ne voyaient pas la nécessité de recourir à une aide financière extérieure pour cette période. Par contre, l'établissement de St-Rémi a dû recourir à ce moyen suite à son incendie en 1908. Les années grasses ne nécessitant peu ou pas de travaux majeurs pour les établissements, on utilisait les surplus à rembourser les emprunts contractés. A chacune de ces années, des versements sont inscrits dans la colonne des dépenses du pensionnat.

---

1. Ici, nos calculs font abstraction du couvent de Lachine en raison de sa différence au point de vue du fonctionnement de ses états financiers.

Tableau XVI

Revenus et dépenses réels des pensionnats du Québec (1)
Congrégation des Soeurs de Ste-Anne
1867-1950

couvent	revenu total moins emprunts (revenu réel, $)	dépense totale moins remboursé (dépense réelle, $	revenu réel moins dépense réelle ($)	% du revenu réel non dépensé
Rawdon 1867-1875	386,56	247,35	139,21	36,0
Vaudreuil 1875-1885	1 094,10	755,76	338,34	30,9
St-Henri 1898-1905	14 489,62	10 472,35	4 017,27	27,7
St-Rémi 1905-1915	10 685,99	8 706,97	1 979,02	18,5
Rawdon 1905-1915	7 358,13	5 875,78	1 482,55	20,1
St-Henri 1925-1935	27 494,72	21 387,97	6 106,75	22,2
Vaudreuil 1935-1945	14 575,86	11 238,64	3 337,22	22,9
St-Rémi 1940-1950	27 946,08	24 104,41	3 841,67	13,7

Source: A.S.S.A., *États financiers des pensionnats*.

(1) Tous les montants sont une moyenne annuelle à l'intérieur de chaque décennie.

Selon nous, cette manière de fonctionner explique l'image de la gestion très serrée transmise par les états financiers. Cette façon de voir n'exclut pas pour autant une administration sévère de la part des supérieures de chaque institution. Elles semblaient plutôt d'une grande rigueur. Les chiffres réels, même s'ils paraissent supérieurs à ceux fournis par les états financiers, nous démontrent la faiblesse des surplus des établissements. Nous venons de voir dans le chapitre précédent que tout

revenu, si minime soit-il, revêtait une grande importance pour la survie du pensionnat. D'un autre côté, les dépenses semblaient être calculées de façon minutieuse. Une gestion sévère, économe, mais très efficace était de mise pour assurer la subsistance du couvent.

B. Stabilité du modèle

En deuxième lieu, on observe une constance notable du modèle de gestion examiné à travers les états financiers des pensionnats du sondage, modèle qui s'étend de plus à l'ensemble des institutions d'enseignement des Soeurs de Ste-Anne[2]. Tous les établissements fonctionnent financièrement de la même façon. Seul, le couvent de Lachine se distingue du groupe par son lien privilégié avec la maison mère.

Dans le précédent chapitre sur la dynamique financière, notre attention fut dirigée principalement sur l'état des recettes et déboursés. Du côté des revenus, le modèle se dessine comme suit: les recettes provenant de la pension et de l'enseignement constituent la principale source de revenus des pensionnats. Complétées par la vente de matériel scolaire et de fournitures d'ouvrages, elles comptent pour un peu plus des deux tiers de l'ensemble des recettes des établissements. S'ajoutent alors les sommes reçues de provenance publique, soit la subvention gouvernementale et les traitements des religieuses enseignant à l'école paroissiale, équivalant à 10% du total des revenus. Pour faire fonctionner le pensionnat avec un minimum de bien-être, les religieuses durent recourir à des moyens supplémentaires pour recueillir des fonds. Elles se mirent donc à

2. Cette hypothèse nous fut confirmée par Sr M. Mainville, S.S.A., économe générale de la congrégation, lors d'une entrevue en juin 1985.

confectionner des cierges, des hosties et des dentelles, à vendre le surplus des produits de la terre et de la basse-cour, puis à monter annuellement des séances et des bazars. Si l'ensemble de ces recettes leur permettait de subvenir aux besoins quotidiens, il en était différent lorsque se présentaient les dépenses importantes reliées aux travaux majeurs. On devait alors recourir à l'emprunt.

On retrace ce modèle tout au long de la période, soit de 1850 à 1950. Aucune recette supplémentaire ne s'ajoute en cours de route. La proportion de chaque poste de revenu diffère quelque peu d'un établissement à l'autre, dépendant de l'importance de l'institution et de la période où ses états financiers furent examinés. Le nombre de religieuses à l'intérieur de la congrégation augmente constamment durant cette période, et par le fait même le nombre d'enseignantes également. Les pensionnats continuent d'accueillir autant d'élèves, et les écoles dirigées par les soeurs ne cessent d'ouvrir de nouvelles portes à cette masse d'enfants qui s'accroît presque sans arrêt.

Mais après 1950, que se passe-t-il? Une ère de changements s'amorce dans le domaine de l'éducation. On entre dans la période des grandes réformes scolaires[3]. Les salaires des religieuses enseignant au public tendent à s'élever[4]. En regardant de près la liste des établissements des Soeurs de Ste-Anne après 1950, on constate l'ouverture d'un bon nombre d'écoles publiques dans les années 1950 et 1960, et la fermeture d'une quinzaine de leurs pensionnats de 1960 au début des années 1970[5]. De plus, la congrégation tend à vieillir, conséquence d'une baisse dans le nombre d'entrées et d'une

3. L.-P. Audet, *Histoire de l'enseignement au Québec*, p. 385-466.
4. Le salaire moyen des institutrices religieuses enseignant dans les écoles primaires de la province suit l'évolution suivante: 1938-39, 389$; 1950-51, 922$; 1960-61, 1879$. *R.S.I.P.*, 1939-40, 1950-51, 1960-61.
5. A.S.S.A., *Liste des établissements*, p. 16-22.

augmentation dans le nombre de sorties et de décès[6]. Un plafond est atteint au début des années 1960 dans le nombre de religieuses professes; après 1970, on dénote une baisse continuelle.

Après constatation de tous ces faits, il nous semble approprié de formuler l'hypothèse suivante: la concurrence avec le secteur public s'intensifiant avec les années, il devenait de plus en plus ardu de garder tous les pensionnats en bonne santé. Les religieuses ont préféré fermer les plus petits et les moins aptes à concurrencer les écoles publiques, et garder les plus gros établissements ouverts.

Les religieuses ainsi libérées de leur tâche seront envoyées soit en renfort dans les institutions restantes, ou soit dans le public. Même si le nombre de religieuses enseignantes tend à diminuer au sein de la congrégation, la hausse des salaires au secteur public vient équilibrer la situation. Cela signifie que la congrégation a besoin d'un moins grand nombre de religieuses au secteur public pour bénéficier d'un revenu égal, sinon supérieur aux années antérieures. Nous rejoignons ici l'hypothèse de Marie-Josée Delorme dans son étude sur le pensionnat Ste-Marie[7]. Des recherches supplémentaires concernant cette période de réformes devront être effectuées afin de confirmer cette hypothèse pour ces deux cas, et vérifier dans quelle mesure elle s'appliquerait à l'ensemble des congrégations enseignantes du Québec.

Du côté des dépenses, on retrouve sensiblement le même modèle d'une institution à l'autre. Les déboursés se divisent en trois catégories: les frais généraux pour l'entretien du pensionnat occupent la moitié des dépenses, le tiers du budget est consacré

---

6. Voir à l'annexe IV un tableau sur le nombre d'entrées, de sorties et de décès chez les Soeurs de Ste-Anne, de 1850 à 1975.
7. M.-J. Delorme, *op. cit.*, p. 89.

aux soins des personnes, et le reste sert à rembourser les dettes. Les proportions de chaque poste se rapprochent d'un établissement à l'autre, mais on constate tout de même une certaine évolution au fil des ans. Les frais employés à l'entretien des personnes et les frais généraux tendent à augmenter dans le deuxième quart du XX^{e} siècle, tandis que les budgets destinés aux paiements des dettes tendent plutôt à baisser. Nous avons déjà formulé notre hypothèse sur ces changements dans la deuxième partie du précédent chapitre sur les dépenses.

Nous voulons ici attirer l'attention du lecteur sur une question négligée jusqu'à maintenant: le travail gratuit des religieuses. Ces femmes ont consacré leur vie à l'éducation des filles. Elles ont oeuvré dans les pensionnats en tant qu'enseignantes ou caodjutrices, et ce, sans recevoir aucune rémunération. Seules les soeurs des écoles municipales recevaient un salaire de la part des commissaires. Par ailleurs, ces traitements servaient à subvenir aux besoins des pensionnats et de la congrégation. Sans ce travail gratuit de la part des religieuses, peu de jeunes filles auraient eu accès à cette instruction, dont les coûts auraient sans aucun doute été beaucoup plus élevés. La générosité de ces femmes permit ainsi à un bon nombre de jeunes filles, même si ce n'est qu'une minorité, de pouvoir s'instruire à peu de frais.

Cette constatation rejoint celle d'Arthur St-Pierre dans son étude sur les congrégations religieuses de charité: "C'est le travail gratuit ou quasi gratuit du personnel religieux surtout qui permet à ces (...) maisons de fonctionner aussi économiquement[8]". De toute évidence, cette explication semble valable également pour les institutions éducatives. Strictement parlant, ce travail n'est pas gratuit: les religieuses

8. A. St-Pierre, *L'oeuvre des congrégations religieuses de charité dans la Province de Québec (en 1930)*, Montréal, Éditions de la Bibliothèque canadienne Enrg., 248 p., p. 167.

sont nourries, logées, vêtues et blanchies à même ces revenus, ce qui représente un déboursé certain. Mais leur travail est gratuit en ce sens qu'il n'est pas assorti à un salaire.

Nous venons de tracer le modèle de gestion des pensionnats des Soeurs de Ste-Anne par le biais de l'état des recettes et déboursés. Regardons maintenant de quelle façon se gère l'ensemble de la congrégation.

C. La caisse commune

Le fonctionnement de l'appareil financier d'une grande entreprise, si on peut ainsi désigner une congrégation religieuse, nous semble au premier abord assez complexe. L'objectif de la présente partie est de nous éclairer sur cet aspect encore inconnu. Même si nos recherches sur les institutions des Soeurs de Ste-Anne se confinent au territoire de la province de Québec, nous supposons que les établissements de la congrégation situés à l'extérieur de cette région sont administrés de la même façon.

Les institutions des Soeurs de Ste-Anne suivent toutes le même modèle de gestion. Jusqu'à maintenant, ces maisons nous sont apparues isolées les unes des autres, chacune comme une entité en elle-même. Il existe cependant certaines relations entre les établissements, tels les pensionnats, les écoles et la maison mère où se situe la caisse commune de la congrégation.

Du côté des pensionnats, nous venons de voir qu'un manque de fonds les oblige à recourir à un emprunt, contracté habituellement envers la maison mère. Ils remboursent ensuite avec les surplus budgétaires à chaque année, et ce, jusqu'au paiement

complet de la dette. Les versements diffèrent d'une année à l'autre, dépendant de la somme de revenus recueillis par le couvent. Les états financiers des pensionnats indiquent le total des dettes actives et des dettes passives de l'institution à chaque année.

Les dettes actives se composent majoritairement de montants dûs par les parents pour la pension et l'enseignement que leur fille reçoit au couvent, pour l'année courante et pour les années antérieures. S'y rajoutent en moins grand nombre des dettes pour des effets classiques et des fournitures d'ouvrages, de même que quelques salaires dûs par la fabrique ou les commissaires aux religieuses de l'école paroissiale. Des sommes dues par la maison mère au pensionnat s'inscrivent également dans les états financiers de quelques institutions. On en perçoit à St-Henri de 1925 à 1935, et à Vaudreuil de 1935 à 1945. N'ayant peu ou pas de dettes passives durant cette période, ces établissements ont pu à leur tour prêter leur surplus d'argent à la caisse commune.

De leur côté, les dettes passives se divisent en deux catégories. D'une part, on retrouve les dettes contractées envers la maison mère, et d'autre part, celles vis-à-vis des particuliers. Qu'elles soient de l'année courante ou des années antérieures, les dettes passives de la première catégorie semblent beaucoup plus élevées que celles de la seconde.

Tableau XVII

Dettes actives et dettes passives des pensionnats du Québec (1)
Congrégation des Soeurs de Ste-Anne
1867-1950

couvent	dettes actives ($)	dettes passives ($)	excédent actives-passives ($)
Rawdon 1867-1875	37,48	528,41	- 490,93
Vaudreuil 1875-1885	291,10	52,49	+ 238,61
Lachine 1885-1895	4 067,61	113,89	+ 3 953,72
St-Henri 1898-1905	716,19	30 965,20	- 30 249,01
St-Rémi 1905-1915	238,17	9 707,01	- 9 468,84
Rawdon 1905-1915	527,28	12 591,52	- 12 064,24
Lachine 1915-1925	1 348,24	———	+ 1 348,24
St-Henri 1925-1935	105 199,11	92,00	+ 105 107,11
Vaudreuil 1935-1945	26 072,26	———	+ 26 072,26
St-Rémi 1940-1950	3 581,42	3 100,00	+ 481,42

Source: A.S.S.A., *États financiers des pensionnats*.

(1) Tous les montants sont une moyenne annuelle à l'intérieur de chaque décennie.

Le tableau XVII présente la moyenne des dettes actives et passives pour les dix années du sondage. Six couvents se retrouvent avec un excédent des dettes actives sur les dettes passives. Le montant élevé du couvent de St-Henri entre 1925 et 1935 demeure énigmatique jusqu'à présent. Nos documents ne nous permettent malheureusement pas de répondre à cette interrogation. Par contre, on peut expliquer la majorité des autres cas.

La période où l'on constate la supériorité des dettes passives sur les dettes actives correspond pour trois institutions à la construction d'un nouveau couvent: Rawdon en 1867, St-Henri en 1898, et St-Rémi en 1909. Nous n'avons pu éclairer le cas de Rawdon entre 1905 et 1915, mais nous supposons qu'il s'agit également d'une situation analogue.

Par ailleurs, les *Rapports quinquennaux* de la congrégation envoyés à Rome à partir de 1926 fournissent également les montants dûs par chaque pensionnat à la caisse commune. Le tableau XVIII présente ces données cinq fois réparties sur une période de vingt ans. On constate que le nombre de couvents ayant des dettes envers la maison mère tend à se maintenir tout au long de la période. D'autre part, le total de ces sommes, de même que la moyenne par couvent, semblent plutôt diminuer à partir du milieu des années 1930. Ces chiffres confirment notre analyse sur les dépenses des institutions: le budget des pensionnats consacrés au paiement des dettes tend à baisser dans le deuxième quart du XX^{e} siècle.

Tableau XVIII
Montants dûs à la caisse commune par les pensionnats du Québec
Congrégation des Soeurs de Ste-Anne
1926-1946

pensionnat	1926	1931	1936	1941	1946
excédent de dettes actives de la caisse commune	40 127,44	562 191,55	841 469,25	577 544,32	944 926,43
St-Jacques	59 745,00	34 700,00	53 470,00	47 000,00	25 500,00
St-Cyprien	12 200,00		2 500,00	2 500,00	
Rawdon	89 900,00	65 000,00	61 500,00	49 500,00	49 500,00
Ste-Anne-des-Plaines	5 430,00	5 150,00	3 900,00	2 500,00	
St-Cuthbert	4 320,00	4 600,0	8 160,00	8 350,00	
St-Rémi	17 500,00	7 000,00			4 000,00
St-Félix	19 806,43	15 220,66	20 020,00	22 100,00	17 400,00
St-Jérôme		400 000,00	229 000,00	218 300,00	187 930,00
Rigaud		78 500,00	80 263,68	75 000,00	56 000,00
St-Ambroise		13 066,72	10 966,00	10 231,00	6 500,00
St-Gabriel		5 288,66	8 176,47	5 500,00	9 970,00
St-Esprit		13 500,00	12 500,00	10 245,00	6 700,00
St-Jérôme (école normale)			137 000,00	103 500,00	77 930,00
Lachine				8 500,00	16 300,00
Ste-Angèle				13 644,29	8 000,00
St-Polycarpe					2 665,08
Moyenne / couvent	29 700,20	58 366,00	52 288,01	41 205,02	36 030,39

Source: A.S.S.A., *Rapports quinquennaux*.

En plus des données sur chaque maison, les *Rapports quinquennaux* notent l'état de la caisse commune pour les mêmes années. Cette dernière enregistre toujours un excédent de dettes actives sur les passives (voir le tableau XVIII). L'écart entre cet excédent des dettes actives de la caisse commune et le total des dettes des pensionnats du Québec envers la maison mère nous indique que cette dernière jouait possiblement un rôle de coordonnatrice des finances, non seulement auprès des institutions du Québec, mais également auprès de celles se trouvant en-dehors de la province. Cet énoncé reste cependant à être vérifié.

A ce stade ci de l'analyse, une interrogation se pose concernant le financement de la caisse commune. D'où viennent les fonds que la maison mère distribue ainsi en prêts aux pensionnats de la congrégation? Une partie de cet argent provient des établissements de l'institut qui enregistrent annuellement des surplus budgétaires: les écoles sous contrôle. Les religieuses enseignant dans les écoles reçoivent toutes un salaire. Elles n'ont pas à débourser pour l'entretien général de ces bâtisses puisque ces dernières se trouvent à la charge des commissaires. Leurs salaires sont donc employés pour les besoins de la congrégation, mais de façon différente selon le statut des écoles. Si l'établissement est une annexe d'un pensionnat faisant partie d'une institution indépendante et sous contrôle, les salaires des religieuses seront remis à ce dernier comme revenus additionnels. Par contre, si l'école se définit uniquement comme une institution sous le contrôle des commissaires, les salaires seront versés directement à la caisse commune.

Chaque rapport quinquennal produit la liste des écoles du Québec qui ont versé annuellement des sommes d'argent à la caisse commune. Pour faciliter la lecture de ces données, nous les avons condensées au tableau XIX. On constate qu'entre 1926 et 1946, le nombre d'écoles, de religieuses et le total des versements tendent à augmenter. Par le

fait même, les moyennes des versements par école et par religieuse grimpent également tout au long de la période.

Tableau XIX

Montants annuels versés à la caisse commune par les écoles du Québec
Congrégation des Soeurs de Ste-Anne
1926-1946

année	nombre d'écoles	nombre de religieuses (dans les écoles)	total des versements annuels ($)	moyenne des versements par école ($)	moyenne des versements par religieuse ($)
1922-1926 (1)	21	274	39 289,00	1 870,90	143,39
1927-1931	21	321	55 179,27	2 627,58	171,90
1932-1936	24	400	69 844,49	2 910,19	174,61
1937-1941	24	407	74 914,97	3 121,46	184,07
1942-1946	26	396	99 224,90	3 816,34	250,57

Source: A.S.S.A., *Rapports quinquennaux*.
(1) Chaque chiffre est une moyenne pour les cinq années.

La maison mère joue ici le rôle d'une banque centrale ou de coordonnatrice des finances pour l'ensemble de l'institut. Certains établissements de la congrégation, soit les écoles publiques, déposent annuellement leurs surplus budgétaires dans la caisse commune. Sous forme de prêt, cet argent peut alors servir les besoins financiers d'autres institutions, soit les pensionnats, pour des investissements immobiliers (réparations, agrandissements, constructions). Si la caisse commune manque de fonds lors d'une transaction quelconque, c'est à la maison mère que revient le mandat de transiger avec une institution bancaire. Elle peut alors hypothéquer une ou plusieurs des maisons qui lui appartiennent ou contracter simplement un emprunt. Elle seule

possède l'autorité pour effectuer ces opérations financières. Aucun pensionnat ne transige directement avec une banque. Ils font affaire avec la maison mère, qui en cas de besoin, fait appel aux services d'une institution financière[9].

Nous avons vu qu'au fil des années, les dettes des pensionnats envers la maison mère s'amenuisent dans la première moitié du XX^{e} siècle. Ajouté à l'ensemble des facteurs qui caractérisent la congrégation au cours des années 1950 (augmentation du nombre d'écoles dirigées par les Soeurs de Ste-Anne, augmentation du nombre de religieuses, hausse des salaires des religieuses enseignantes au public), la caisse commune peut ainsi augmenter son capital en valeur (i.e. argent, fonds). En hypothéquant de surcroît les établissements qui lui appartiennent, soit huit pensionnats[10], la congrégation réussit à drainer toutes ses économies et à ériger en 1956 l'Institut Cardinal-Léger (aujourd'hui le CEGEP de Rosemont), une entreprise colossale englobant une école normale, un scolasticat, un cours classique de premier degré, un cours secondaire, un cours primaire, une école supérieure de musique et un jardin d'enfants[11]. Cet établissement est construit au coût de 4 478 091$, et ce, uniquement par les moyens financiers de la congrégation, sans aucune aide gouvernementale[12]. Encore une fois, les religieuses n'ont pas hésité à investir tout ce qu'elles possédaient pour une cause qu'elles ont sans cesse défendue et en laquelle elles croyaient toujours: le développement intellectuel et culturel de la jeunesse.

. . . . .

9. Entrevue avec Sr. M. Mainville, S.S.A., économe générale de la congrégation, Lachine, juin 1985.
10. *Ibid.*
11. Sr. L. Roy, S.S.A., *Institut et école normale Cardinal-Léger*, Monographie, Montréal, 1974, 178 p., p. 40-41.
12. *Ibid.*, p. 31-32.

Par l'intermédiaire d'études antérieures, nous connaissions déjà l'existence de liens ou d'une certaine uniformité à travers les établissements de la congrégation, principalement au niveau pédagogique[13]. Les recherches dans les états financiers nous ont permis de découvrir le modèle de gestion des pensionnats, son uniformité d'un établissement à l'autre, et sa grande stabilité durant toute la période. Dans la troisième partie de ce chapitre, nous venons de voir qu'il existait un lien étroit, mais non apparent entre les différentes institutions: le financement.

Grâce aux revenus tirés principalement de la pension et de l'enseignement des élèves, les pensionnats s'autofinancent en ce qui concerne leurs dépenses quotidiennes. Par contre, ils ont recours à l'emprunt lorsqu'il s'agit de travaux majeurs. Les sommes d'argent que constituent ces emprunts contractés généralement envers la maison mère provient des salaires des religieuses qui enseignent dans les écoles publiques.

En apparence isolé les uns des autres, les établissements de la congrégation sont en fait tous reliés par l'intermédiaire de la maison mère. Un lien d'ordre financier les regroupe dans un vaste ensemble dont l'équilibre fragile tient grâce à la collaboration de chaque institution.

---

13. Sr. A. Prévost, S.S.A., *L'éducation hier et aujourd'hui*; et D. Nepveu, *Les Soeurs de Ste-Anne*, Monographie, Montréal, août 1983, 113 p.

CONCLUSION

Cette recherche visait à éclaircir la question du financement des institutions d'enseignement destinées aux filles, et ce, par l'intermédiaire d'une congrégation religieuse féminine enseignante. L'étude de son développement institutionnel dans un premier temps, et l'analyse de certaines données financières dans un deuxième temps, nous a permis de répondre aux interrogations premières concernant ce sujet.

L'Institut des Soeurs de Ste-Anne se distingue comme une des plus grandes congrégations féminines enseignantes du Québec. Fondée en 1850 à Vaudreuil, elle prospère rapidement et ouvre très tôt des maisons en Colombie-Britannique et aux États-Unis. Le nombre de religieuses professes et d'élèves augmente sans cesse de la fondation à 1950. A cette date, plus de la moitié, soit 56% des établissements d'éducation se trouvent au Québec, principalement dans la région montréalaise. De 1850

à 1964, les institutions du Québec connaissent trois phases d'expansion entrecoupées de périodes plus calmes dans le rythme des fondations.

Au fil des années, la congrégation s'est développée selon le modèle suivant: au XIX^{e} siècle, les religieuses doivent ouvrir un pensionnat à chaque endroit où on les réclame. Les revenus de ces institutions, provenant principalement de la pension et de l'enseignement des élèves, assurent à la communauté locale une sécurité financière qui lui permet de libérer quelques religieuses pour faire la classe à l'école publique. Seulement un tiers des établissements où elles enseignent leur appartiennent, les autres étant la propriété de la municipalité scolaire ou de la paroisse. Pour assurer les revenus indispensables à l'entretien du pensionnat et de la communauté locale, les religieuses se doivent d'offrir un produit de meilleure qualité à la clientèle payante du couvent, soit une scolarité plus longue. Tous les établissements fondés au XIX^{e} siècle par les Soeurs de Ste-Anne sont des pensionnats/externats.

Par ailleurs, elles n'ouvrent aucun nouveau pensionnat dans la première moitié du XX^{e} siècle. Cette obligation semble disparaître au début du siècle avec la participation accrue de l'État québécois au financement de l'éducation. Par le biais des autorités scolaires, l'État accepte d'investir les sommes suffisantes pour faire fonctionner les écoles, assurant ainsi le financement de l'enseignement primaire public. Les Soeurs de Ste-Anne ouvrent 45 écoles durant ces cinquante ans, mais continuent d'accueillir des pensionnaires dans leurs couvents. Elles peuvent dès lors utiliser leurs ressources pour consolider et transformer leurs institutions déjà fondées. Pour maintenir la clientèle dans les pensionnats, les religieuses se démarquent du secteur public de deux façons: en proposant d'abord une scolarité plus longue, et, lorsque les niveaux du public s'allongent, en offrant de nouvelles avenues éducatives aux filles.

L'examen des états financiers des pensionnats de la congrégation nous a permis de faire les constatations suivantes sur les recettes et les déboursés de ces institutions: les revenus provenant de la pension et de l'enseignement en constituent la plus grande part. Additionnés aux autres recettes en provenance de la bourse des parents, ces fonds privés équivalent en moyenne à près de 70% du total des revenus. Les fonds publics, provenant soit des subventions du gouvernement ou soit des salaires des religieuses de l'école paroissiale constituent à peine 10%, tandis que les recettes de diverses provenances comptent pour environ 20% des revenus totaux. Les différences observées d'un établissement à l'autre sont dues principalement à la taille du pensionnat. Un plus grand nombre de pensionnaires engendre de plus gros revenus et assure par le fait même la subsistance de l'institution.

Du côté des dépenses, on dénote qu'en moyenne 30% du budget est utilisé pour le soin des personnes, 50% pour l'entretien général du couvent et 20% à rembourser les dettes. On remarque cependant une certaine évolution au fil des années. Ainsi, la part des déboursés de la catégorie des remboursements tend à baisser, contrairement aux deux autres catégories qui tendent plutôt à s'élever.

De 1850 à 1950, le modèle de financement des pensionnats se caractérise par une gestion serrée et une grande stabilité. Comme nous l'avons vu, ce modèle de fonctionnement repose sur des rapports financiers étroits entre les pensionnats, les écoles publiques et la maison mère, cette dernière jouant le rôle d'une banque centrale.

Que peut-on conclure au terme de cette recherche? Il est vrai d'affirmer que les congrégations religieuses auront été les promotrices de l'éducation des filles. Mais à ce stade, la question que l'on doit se poser est la suivante: à quel prix?

En développant des programmes dépassant le cours primaire, les religieuses auront permis à l'État québécois de se décharger de l'éducation post-primaire des filles. Jusqu'aux grandes réformes scolaires des années 1960, alors que l'on établit la véritable démocratisation de tout le système scolaire québécois, ce sont les congrégations religieuses qui ont fourni locaux et main d'oeuvre pour la mise en place de ces nombreux cours, évitant ainsi à l'État les coûts nécessaires à l'implantation de cette infrastructure. Il semble évident que le gouvernement aura voulu éviter le plus longtemps possible des dépenses équivalentes à celles des garçons pour l'éducation post-primaire des filles.

D'un autre côté, il semble que les congrégations religieuses se devaient de dispenser cet enseignement pour maintenir leurs pensionnats. Rappelons-nous que les recettes provenant de la pension et de l'enseignement constituaient en grande partie les assises financières de ces institutions.

Par ailleurs, en dispensant un enseignement plus avancé, les congrégations religieuses auront été d'une part, les moteurs du développement de l'instruction des filles, et d'une autre part, un frein à l'expansion de cette instruction. Ainsi, en déchargeant l'État de cette obligation, les religieuses auront empêché sa diffusion au secteur public.

Les études post-primaires des filles passaient par le secteur privé; on devait donc payer pour suivre les mêmes cours que les garçons du secteur public. Cette situation discriminatoire répandue à travers la province eut donc pour effet que seule une minorité de jeunes filles a eu accès à cette instruction.

Le présent mémoire nous a éclairé sur le financement de l'éducation des filles, mais la question est loin d'être épuisée. Une recherche analogue, parmi d'autres congrégations religieuses féminines enseignantes, nous permettrait de confirmer nos hypothèses pour un ensemble plus vaste. Il serait également intéressant de poursuivre l'analyse pour la période postérieure à 1950, et voir de quelle façon se sont articulés les mécanismes de financement des pensionnats durant et après les réformes scolaires. D'autre part, l'étude de documents financiers de différentes commissions scolaires nous permettrait possiblement de faire ressortir le rôle inéquitable de l'État envers les filles et les garçons concernant leur éducation. A vrai dire, la présente recherche n'a fait qu'entamer l'étude du financement de l'éducation des filles.

ANNEXE I

DÉPENSES DES SULPICIENS POUR LES ÉCOLES DE MONTRÉAL

	ÉCOLES DE FILLES DIRIGÉES PAR LES SOEURS DE LA CONGRÉGATION-DE-NOTRE-DAME		ÉCOLES DE GARÇONS DIRIGÉES PAR LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES (1837)	
	Dépenses d'investissement (construction, agrandissement)	Dépenses annuelle Moyennes de fonctionnement	Dépenses d'investissement (construction, agrandissement)	Dépenses annuelle Moyennes de fonctionnement
1830-1839		510$ X 10		
1840-1849	1 192$ *	3 270$ X 10	?	?
1850-1859	5 480$ 2 632$	?	7 968$	7 998$ X 10
1860-1869	4 230$ 22 272$ 1 562$	?	25 965$ 19 013$	?
1870-1879	2 530$	7 930$ X 10	24 281$ 29 271$	13 847$ X 10
TOTAL APPROXIMATIF	38 726$		106 498$	

SOURCE: Brian Young, *In its Corporate Capacity. The Seminary of Montreal as a Business Institution, 1816-1876*, appendice 17

* Reconstruction avec les assurances après un incendie

ANNEXE II

LISTE DES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES FÉMININES ENSEIGNANTES FONDÉES AU QUÉBEC APRÈS 1840

ANNÉE DE FONDATION	NOM DE LA CONGRÉGATION	NOMBRE TOTAL DE MEMBRES EN 1969 *
1843	SOEURS DES SAINTS-NOMS DE JÉSUS ET DE MARIE	4 011
1849	SOEURS DE LA CHARITÉ DE QUÉBEC	1 846
1850	SERVANTES DU COEUR-IMMACULÉ-DE-MARIE	1 426
1850	SOEURS DE SAINTE-ANNE	2 021
1853	SOEURS DE L'ASSOMPTION DE LA SAINTE-VIERGE	1 762
1874	SOEURS DE NOTRE-DAME DU SAINT-ROSAIRE	935
1877	SOEURS DE SAINT-JOSEPH DE SAINT-HYACINTHE	698
1883	SOEURS DE SAINTE-MARTHE DE SAINT-HYACINTHE	197
1891	PETITES FRANCISCAINES DE MARIE	612
1892	SOEURS DE NOTRE-DAME DU PERPÉTUEL SECOURS	810
1894	SOEURS DE NOTRE-DAME DU BON CONSEIL DE CHICOUTIMI	515
1921	SOEURS DE NOTRE-DAME AUXILIATRICE	160
1950	SOEURS DES SAINTS-APÔTRES	22

SOURCE: H. Denault et B. Lévesque, *Éléments pour une sociologie des communautés religieuses au Québec*, p. 197-201.

* Membres au Québec et hors-Québec.

ANNEXE III

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION AU QUÉBEC CONGRÉGATION DES SOEURS DE STE-ANNE 1850-1950

ANNÉE DE FONDATION	NOM DES ÉTABLISSEMENTS		NOM DES ÉTABLISSEMENTS
1850	Ct Vaudreuil	1900	
1851	Ct Ste-Geneviève	1901	
1852		1902	Ac St-Jean-de-la-Croix
1853	Ct St-Jacques	1903	
1854		1904	
1855	Ct St-Ambroise	1905	
1856		1906	Ac Savatia et Ac Esther-Blondin
1857	Ct St-Cyprien	1907	Ac St-Michel et Ac Martin
1858		1908	Ac Ste-Anastasie et Ec St-Enfant-Jésus et Ec St-Arsène
1859	Ct Rigaud	1909	Ac St-Georges
1860		1910	
1861	Ct Lachine	1911	Ec N-D-des-Victoires et Ec St-Victor
1862		1912	Ec Ste-Elizabeth et Ec Très-St-Sacrement
1863		1913	Ec Ste-Clotilde
1864	Ct St-Jérôme	1914	
1865	Ct Rawdon et Ct St-Michel	1915	Ec Caughnawaga
1866	Ct St-Gabriel de Brandon	1916	Ec Dorion
1867	Ct St-Polycarpe	1917	Ec St-Cuthbert et Ec St-Esprit
1868		1918	Ac Ste-Jeanne-de-Chantal et Ste-Edouard et St-Charles et Ec St-Clet et Ec St-Cyprien
1869		1919	Ec Ste-Marie-Salomé
1870	Ct Hemmingford et Ct St-Henri	1920	Ac St-Thomas-d'Aquin et Ec St-Nazaire
1871	Ct St-Rémi	1921	Ec Ste-Herménégilde
1872		1922	Ec St-Constant et Ec Val-David
1873		1923	Ec St-Isidore et Ec Labelle et Ec normale St-Jérôme
1874	Ct St-Cuthbert	1924	Ec St-Joseph et Ec St-Jean-Baptiste
1875		1925	
1876	Ct St-Esprit	1926	
1877	Ct St-Venant-de-Hereford	1927	
1878		1928	Ec Ménagère Régionale St-Jacques
1879	Ct Ste-Cunégonde	1929	Ec St-Louis
1880		1930	Ec Holy Family
1881		1931	Ec Duignault
1882		1932	Collège Classique Marie-Anne
1883	Ct Ste-Anne-des-Plaines	1933	
1884		1934	Ec Saraguay
1885	Ct St-Félix-de-Valois	1935	
1886		1936	
1887	Ct St-Norbert	1937	
1888	Ct Ste-Angèle	1938	Ec Ste-Bernadette
1889		1939	
1890		1940	Ec Supérieure de Musique de Lachine
1891		1941	
1892		1942	Ec Supérieure St-Jean-de-la-Croix
1893		1943	Ec St-Régis
1894		1944	
1895		1945	
1896		1946	Ec Supérieure Ste-Anne
1897		1947	Ec Ste-Anne
1898	Ct l'Ange-Gardien	1948	Ec St-Thomas et Ec normale Rigaud
1899		1949	Ec Thérien et Ec Dupuis et Ec Ste-Rose

SOURCE: A.S.S.A., *Liste des établissements*

(1) Les établissements soulignés sont ceux qui ont fermé leurs portes avant 1960.
Ct = couvent
Ec = école
Ac = académie

ANNEXE IV

ENTRÉES, SORTIES ET DÉCÈS CONGRÉGATION DES SOEURS DE STE-ANNE 1850-1975

ANNÉES	ENTRÉES	SORTIES	DÉCÈS	RELIGIEUSES
1850-54 (1)	29	—	—	29
1855-59	27	—	6	50
1860-64	59	—	4	105
1865-69	46	—	6	145
1870-74	71	—	14	202
1875-79	86	—	17	271
1880-84	76	1	16	330
1885-89	117	2	23	422
1890-94	147	1	25	543
1895-99	152	6	40	649
1900-04	177	9	48	769
1905-09	187	2	72	882
1910-14	238	7	58	1 055
1915-19	239	9	81	1 204
1920-24	228	7	84	1 341
1925-29	286	5	81	1 541
1930-34	271	23	64	1 723
1935-39	256	18	87	1 874
1940-44	220	29	122	1 943
1945-49	263	23	88	2 093
1950-54	215	27	110	2 173
1955-59	178	30	114	2 207
1960-64	174	44	134	2 203
1965-69	89	129	151	2 012
1970-74	18	133	150	1 747
TOTAL	3 849	507	1 595	1 747

SOURCE: A.S.S.A., *Matricule des S.S.A.*

(1) Nombre de religieuses à la fin de chaque période quinquennale.

ANNEXE V
TABLEAUA

REVENUS DES PENSIONNATS DU QUÉBEC EN PROVENANCE DES FONDS PRIVÉS (1) CONGRÉGATION DES SOEURS DE STE-ANNE 1867-1950

COUVENT	POSTES DE REVENUS												REVENUS TOTAUX DE LA CATÉGORIE ($)	REVENUS TOTAUX ($)	REVENUS DE LA CATÉGORIE / REVENUS TOTAUX (%)
	ARRÉRAGES ($)	(% tot.)	(% tot.)	PENSION ENSEIGNEMENT MUSIQUE ($)	(% tot.)	(% tot.)	AUTRES COURS ($)	(% tot.)	(% tot.)	MAT SCOL POUR DOUV COUTUMES ($)	(% tot.)	(% tot.)			
RAWDON 1867-1875 (2)	12,10	(6,1)	(3,1)	175,64	(88,7)	(45,5)				10,18	(5,2)	(2,6)	197,92	386,36	51,2
VAUDREUIL 1875-1885	97,25	(13,8)	(8,9)	538,04	(76,1)	(49,2)				71,19	(10,1)	(6,5)	706,48	1 094,10	64,6
LACHINE 1885-1895	720,69	(6,1)	(5,7)	9 351,88	(79,7)	(49,2)				1 669,16	(14,2)	(13,3)	11 741,73	12 554,18	93,5
ST-HENRI 1898-1905	2139,27	(19,6)	(13,4)	8 073,35	(73,8)	(50,4)				725,03	(6,6)	(4,5)	10 937,65	16 023,28	68,3
ST-RÉMI 1905-1915	109,79	(2,2)	(1,0)	4 261,54	(87,0)	(36,7)				528,51	(10,8)	(4,5)	4 899,84	11 625,45	42,2
RAWDON 1905-1915	250,80	(4,1)	(3,3)	5 005,90	(82,2)	(66,4)				831,91	(13,7)	(11,0)	6 088,61	7 540,13	80,7
LACHINE 1915-1925	661,90	(2,1)	(1,9)	27 309,82	(87,4)	(79,4)	1 247,53	(4,0)	(3,6)	2 026,83	(6,5)	(5,9)	31 246,08	34 400,87	90,8
ST-HENRI 1925-1935	227,01	(1,1)	(0,8)	17 975,54	(88,2)	(64,2)				2 181,44	(10,7)	(7,8)	20 383,99	27 986,72	72,8
VAUDREUIL 1935-1945	201,82	(2,4)	(1,4)	7 282,85	(86,4)	(50,0)				940,05	(11,2)	(6,4)	8 424,72	14 575,86	57,8
ST-RÉMI 1940-1950	385,23	(1,9)	(1,3)	16 991,00	(83,2)	(56,5)				3 035,54	(14,9)	(10,1)	20 411,80	30 049,37	67,9

SOURCE: A.S.S.A., *États financiers des pensionnats*

(1) Tous les montants sont une moyenne annuelle à l'intérieur de chaque décennie.

(2) Manque l'état financier pour l'année scolaire 1870-1871

ANNEXE V
TABLEAU B

REVENUS DES PENSIONNATS DU QUÉBEC EN PROVENANCE DES FONDS PUBLICS (1) CONGRÉGATION DES SOEURS DE STE-ANNE 1867-1950

COUVENT	POSTES DE REVENUS				REVENUS TOTAUX DE LA CATÉGORIE ($)	REVENUS TOTAUX ($)	REVENUS DE LA CATÉGORIE / REVENUS TOTAUX (%)
	MUNICIPALITÉ ($)	(% tot.) (% tot.)	SUBVENTION ($)	(% tot.) (% tot.)			
RAWDON 1867-1875 (2)	63,43	(48,8) (16,4)	66,43	(51,2) (17,2)	129,86	386,56	33,6
VAUDREUIL 1875-1885	191,03	(73,1) (17,5)	70,24	(26,9) (6,4)	261,27	1 094,10	23,9
LACHINE 1885-1895			138,70	(100,0) (1,1)	138,70	12 554,18	1,1
ST-HENRI 1898-1905	1712,57	(96,4) (10,7)	63,79	(3,6) (0,4)	1 776,36	16 023,28	11,1
ST-RÉMI 1905-1915	389,91	(81,8) (3,3)	85,50	(18,2) (0,7)	469,41	11 625,45	4,0
RAWDON 1905-1915	173,35	(76,6) (2,3)	53,00	(23,4) (0,7)	226,35	7 540,13	3,0
LACHINE 1915-1925			88,17	(100,0) (0,3)	88,17	34 400,67	0,3
ST-HENRI 1925-1935	318,29	(83,7) (1,2)	62,20	(16,3) (0,2)	380,49	27 986,72	1,4
VAUDREUIL 1935-1945	2 397,50	(96,9) (16,5)	77,60	(3,1) (0,5)	2 475,10	14 575,86	17,0
ST-RÉMI 1940-1950	3 071,50	(94,3) (10,2)	185,25	(5,7) (0,6)	3 256,75	30 049,37	10,8

SOURCE : A.S.S.A., *États financiers des pensionnats*.

(1) Tous les montants sont une moyenne annuelle à l'intérieur de chaque décennie.

(2) Manque l'état financier pour l'année scolaire 1870-1871.

ANNEXE V
TABLEAU C

REVENUS DES PENSIONNATS DU QUÉBEC DE PROVENANCES DIVERSES (1) CONGRÉGATION DES SOEURS DE STE-ANNE 1867-1950

COUVENT	POSTES DE REVENUS									
	BALANCE EN CAISSE ($)	(% tot.)	GOUVERNEMENT PROVINCIAL ($)	(% tot.)	SUBVENTION, SOCIÉTÉ CHARITÉS, DONATIONS (2)	(% tot.)	TERRES ET BÂTISSES ($)	(% tot.)	DONS ($)	(% tot.)	DIVERS ($)	(% tot.)	REVENUS TOTAUX DE LA CATÉGORIE ($)	REVENUS TOTAUX ($)	REVENUS DE LA CATÉGORIE / REVENUS TOTAUX (%)
RAWDON 1867-1875 (2)	21,30	(36,4)			8,67	(55,1)			9,71	(16,5)	18,82	(32,0)	58,70	386,56	15,2
		(5,5)				(2,3)				(2,5)		(4,9)			
VAUDREUIL 1875-1885	69,25	(60,6)			54,11	(37,5)			5,76	(4,0)	17,23	(11,9)	126,35	1 094,10	11,5
		(4,5)				(4,9)				(0,5)		(1,6)			
LACHINE 1880-1885	69,05	(10,2)	78,70	(11,7)					9,22	(1,4)	516,78	(76,7)	673,75	12 554,18	5,4
		(0,6)		(0,6)						(0,1)		(4,1)			
ST-HENRI 1898-1905	822,27	(24,9)	1 533,66	(46,3)			559,16	(16,9)	171,80	(5,2)	622,33	(18,8)	3 309,27	16 023,29	20,6
		(5,1)		(9,5)				(3,5)		(1,1)		(3,9)			
ST-RÉMI 1905-1915	894,16	(14,3)	4 298,72	(68,7)	258,52	(4,1)	187,6	(3,0)	473,42	(7,6)	163,78	(2,3)	6 276,20	11 625,45	53,8
		(7,7)		(37,0)		(2,2)		(1,6)		(4,1)		(1,2)			
RAWDON 1905-1915	246,79	(21,8)	182,17	(16,9)	71,63	(5,8)	349,42	(29,4)	296,43	(23,4)	69,71	(5,7)	1 225,17	7 540,30	16,3
		(3,5)		(2,4)		(1,0)		(4,6)		(3,8)		(1,0)			
LACHINE 1915-1925	1 009,11	(32,9)	469,54	(15,3)							1 587,97	(51,8)	3 066,62	34 600,87	8,9
		(2,9)		(1,4)								(4,6)			
ST-HENRI 1925-1935	1 760,29	(24,2)	4 624,41	(64,0)	68,30	(1,0)	232,99	(3,2)	137,06	(1,9)	433,40	(6,0)	7 222,24	27 986,77	25,8
		(6,2)		(16,5)		(0,2)		(0,8)		(0,5)		(1,6)			
VAUDREUIL 1935-1945	1 595,21	(43,4)	503,63	(13,7)	171,44	(4,7)	86,64	(2,4)	107,88	(2,9)	1 211,24	(32,9)	3 676,04	14 575,86	25,2
		(10,9)		(3,5)		(1,2)		(0,6)		(0,7)		(8,3)			
ST-RÉMI 1940-1950	2 180,86	(34,2)	2 103,29	(32,9)	171,69	(2,7)	829,56	(13,0)	362,33	(5,7)	731,59	(11,5)	6 380,82	30 049,37	21,3
		(7,3)		(7,0)		(0,6)		(2,8)		(1,2)		(2,4)			

SOURCE : A.S.S.A., *États financiers des pensionnats*

(1) Tous les montants sont une moyenne annuelle à l'intérieur de chaque décennie.

(2) Manque l'état financier pour l'année scolaire 1870-1871.

ANNEXE VI
TABLEAU A

DÉPENSES DES PENSIONNATS DU QUÉBEC
REMBOURSEMENTS DE DETTES (1)
CONGRÉGATION DES SOEURS DE STE-ANNE
1867-1950

COUVENT	POSTES DE DÉPENSES						DÉPENSES TOTALES DE LA CATÉGORIE ($)	DÉPENSES TOTALES ($)	DÉPENSES DE LA CATÉGORIE / DÉPENSES TOTALES (%)
	VIEILLES DETTES ($)	(% hor.) (% ver.)	MAISON MÈRE ($)	(% hor.) (% ver.)	INTÉRÊTS ($)	(% hor.) (% ver.)			
RAWDON 1867-1875 (2)	61,21	(60,2) (17,5)	40,52	(39,8) (11,6)			101,73	349,09	29,1
VAUDREUIL 1875-1885			278,63	(100,0) (26,9)			278,63	1 034,39	26,9
LACHINE 1885-1895	189,11	(1,9) (1,5)	9 980,98	(98,1) (80,1)			10 170,09	12 459,37	81,6
ST-HENRI 1898-1905	1 732,24	(32,8) (11,0)	2 116,83	(40,1) (13,4)	1 434,45	(27,1) (9,1)	5 283,12	15 755,47	33,5
ST-RÉMI 1905-1915	1 128,36	(57,7) (10,6)	419,10	(21,4) (3,9)	408,62	(20,9) (3,8)	1 956,08	10 663,05	18,3
RAWDON 1905-1915	626,67	(43,7) (8,6)	309,00	(21,6) (4,2)	496,71	(34,7) (6,8)	1 432,38	7 307,96	19,6
LACHINE 1915-1925			27 971,72	(100,0) (83,8)			27 971,72	33 365,67	83,8
ST-HENRI 1925-1935			3 605,48	(71,6) (13,6)	1 427,56	(28,4) (5,4)	5 033,04	26 421,01	19,0
VAUDREUIL 1935-1945			1 417,98	(100,0) (11,2)			1 417,98	12 656,62	11,2
ST-RÉMI 1940-1950	1 400,00	(38,6) (5,1)	2 114,00	(58,3) (7,6)	110,14	(3,1) (0,4)	3 624,14	27 728,55	13,1

SOURCE : A.S.S.A., *États financiers des pensionnats*

(1) Tous les montants sont une moyenne annuelle à l'intérieur de chaque décennie.

(2) Manque l'état financier pour l'année scolaire 1870-1871.

ANNEXE VI
TABLEAU B

DÉPENSES DES PENSIONNATS DU QUÉBEC
FRAIS D'ENTRETIEN POUR LES PERSONNES (1)
CONGRÉGATION DES SOEURS DE STE-ANNE
1867-1950

COUVENT	POSTES DE DÉPENSES						DÉPENSES TOTALES DE LA CATÉGORIE ($)	DÉPENSES TOTALES ($)	DÉPENSES DE LA CATÉGORIE / DÉPENSES TOTALES (%)
	COMESTIBLE ($)	(% hor.) (% ver.)	LINGERIE ET VESTIAIRE ($)	(% hor.) (% ver.)	REMÈDE ET MÉDECIN ($)	(% hor.) (% ver.)			
RAWDON 1867-1875 (2)	69,54	(73,9) (19,9)	24,50	(26,1) (7,0)			94,04	349,08	26,9
VAUDREUIL 1875-1885	233,49	(76,5) (22,6)	71,18	(23,3) (6,9)	0,68	(0,2) (0,1)	305,35	1 034,39	29,5
LACHINE 1885-1895					2,15	(100,0) (0,0)	2,15	12 439,37	0,0
ST-HENRI 1898-1905	3 123,98	(81,0) (19,8)	502,73	(13,0) (3,2)	232,00	(6,0) (1,5)	3 858,71	15 755,47	24,5
ST-RÉMI 1905-1915	1 931,99	(85,6) (18,1)	232,96	(10,3) (2,2)	92,14	(4,1) (0,9)	2 257,09	10 663,05	21,2
RAWDON 1905-1915	2 499,25	(89,2) (34,2)	196,45	(7,0) (2,7)	107,02	(3,8) (1,5)	2 802,72	7 307,96	38,4
LACHINE 1915-1925			471,65	(100,0) (1,4)			471,65	33 365,97	1,4
ST-HENRI 1925-1935	6 652,58	(84,0) (25,2)	750,93	(9,5) (2,8)	519,03	(6,5) (2,0)	7 922,55	26 421,01	30,0
VAUDREUIL 1935-1945	4 225,19	(84,3) (33,4)	528,51	(10,5) (4,2)	260,36	(5,2) (2,0)	5 014,06	12 656,62	39,6
ST-RÉMI 1940-1950	8 015,01	(85,8) (28,9)	748,77	(8,0) (2,7)	579,10	(6,2) (2,1)	9 342,88	27 728,55	33,7

SOURCE : A.S.S.A., *États financiers des pensionnats*.

(1) Tous les montants sont une moyenne annuelle à l'intérieur de chaque décennie.

(2) Manque l'état financier pour l'année scolaire 1870-1871.

ANNEXE VI
TABLEAU C

DÉPENSES DES PENSIONNATS DU QUÉBEC
FRAIS GÉNÉRAUX (1)
CONGRÉGATION DES SOEURS DE STE-ANNE
1867-1950

| COUVENT | POSTES DE REVENUS | | |

BIBLIOGRAPHIE

A. SOURCES

1. Fonds d'archives des Soeurs de Ste-Anne

a. Manuscrits

- *États financiers des couvents des Soeurs de Ste-Anne:*
  - Lachine: 1885-1895, 1915-1925
  - Rawdon: 1865-1875, 1905-1915
  - St-Henri: 1895-1905, 1925-1935
  - St-Rémi: 1905-1915, 1940-1950
  - Vaudreuil: 1875-1885, 1935-1945.

- *Registre des Décrets de la Cour de Rome et des Rapports Triennaux adressés à la Sacrée Congrégation des Clercs et Réguliers*, 1864 à 1946.

b. Imprimés

- *Liste des établissements de l'Institut des Soeurs de Ste-Anne*, 1850-1976, 26p.

- *Matricule*, Lachine, 1975.
  1. Par ordre alphabétique
  2. Par date de rentrée.

- *Registre des statistiques pour pensionnats, écoles et hôpitaux*, 1936-1952.

c. Entrevues

- Mainville, Mariette, S.S.A., économe générale de la congrégation; entrevue réalisée en juin 1985.

- Roy, Louise, S.S.A., ex-enseignante, elle travaille présentement à la rédaction du deuxième tome sur l'histoire des Soeurs de Ste-Anne, de 1900 à 1950. Sr Roy a répondu à plusieurs de nos questions au cours de nos recherches et de l'analyse entre juin 1985 et décembre 1986.

2. Documents publics

- *La signification et les besoins de l'enseignement classique pour jeunes filles dans le Québec*, Mémoire des collèges classiques de jeunes filles du Québec à la Commission Royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, Montréal, Fides, 1954, 154 p.

- *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec*, 1850 à 1950.

- Tremblay, Arthur, *Contribution à l'étude des problèmes et des besoins de l'enseignement dans la province de Québec*, annexe 4 à la Commission Royale d'enquête sur les problèmes constituionnels, 1955, 406 p.

3. Périodique

- *Le Canada Ecclésiastique*, annuel, Montréal, Beauchemin Ltée, 1888 à 1950.

B. INSTRUMENTS DE TRAVAIL

- CHARLAND, Jean-Pierre et Nicole Thivierge, *Bibliographie de l'enseignement professionnel, 1850-1980*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1982, 282 p.

- FAHMY-EID, Nadia et Micheline Dumont, *Bibliographie sur l'histoire de l'éducation des filles au Québec*, Montréal, G.R.H.E.F., 1985, 93 p.

- HOUYOUX, Philippe, *Bibliographie de l'histoire de l'éducation au Québec des origines à 1960*, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, 1978, 227 p.

C. ÉTUDES

1. Histoire de l'éducation

* AUDET, Louis-Philippe, *Histoire de l'enseignement au Québec, 1608-1971*, Montréal, Holt, Rinehart & Winston, 1971, tome 2, 496 p.

* CHARLAND, Jean-Pierre, *Histoire de l'enseignement technique et professionnel. L'enseignement spécialisé au Québec, 1867 à 1982*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1982, 480 p.

* GALARNEAU, Claude, *Les collèges classiques au Canada français, 1620-1970*, Bibliothèque canadienne-française, histoire et documents, Montréal, Fides, 1980, 287 p.

* HEAP, Ruby, *L'Église, l'État et l'enseignement primaire public catholique au Québec, 1897-1920*, Thèse de doctorat, Département d'histoire, Université de Montréal, 1986, 1035 p.

2. L'éducation des filles

* DUMONT, Micheline, "L'instruction des filles avant 1960", *Interface*, vol. 7, no. 3, mai-juin 1986, p. 22-29.

* DUMONT, Micheline et Nadia Fahmy-Eid, "Groupe de recherches en histoire de l'éducation des filles au Québec", *Documentation sur la recherche féministe*, vol. XIII, no 1, mars 1984, p. 77-88.

* DUMONT, Micheline et Nadia Fahmy-Eid, *Les couventines. L'éducation des filles au Québec dans les congrégations religieuses enseignantes, 1840-1960*, Montréal, Boréal Express, 1986, 315 p.

* FAHMY-EID, Nadia et Micheline Dumont, *Maîtresses de maison, maîtresses d'école. Le rapport femmes-famille-éducation dans l'histoire du Québec*, Montréal, Boréal Express, 1983, 415 p.

* GAGNON, Antonine, *Le collège classique Notre-Dame-de-l'Assomption de Nicolet (1937-1968)*, Mémoire de maîtrise, Université Laval, 1972, 203 p.

* GIROUX, Alice, *Histoire du Collège Basile-Moreau (1933-1968)*, Montréal, Soeurs de Ste-Croix, 1976, 268 p.

* LEBRUN, Josée, *Le cours Lettres-sciences, 1916-1960*, Mémoire de maîtrise, Département d'histoire, Université de Sherbrooke, avril 1985, 124 p.

* LÉTOURNEAU, Jeannette, *Les écoles normales de filles au Québec*, Montréal, Fides, 1981, 239 p.

- MALOUIN, Marie-Paule, *Ma soeur, à quelle école allez-vous? Deux écoles de filles à la fin du XIX^e siècle*, Montréal, Fides, 1985, 171 p.

- PLANTE, Lucienne, *L'enseignement classique chez les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame (1908-1971)*, diplôme d'études supérieures (histoire), Université Laval, 1972, 367 p.

- PRÉVOST, Augustine, S.S.A., *L'éducation hier et aujourd'hui, 1850-1985*, Montréal, Éditions du Méridien, 1986, 298 p.

- THIVIERGE, Nicole, *Écoles ménagères et instituts familiaux: un modèle féminin traditionnel*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1982, 475p.

3. Les congrégations religieuses

- COOPER, Barbara Jane, *In the spirit: entrants to a religious community of women in Quebec, 1930-1939*, Thèse de maîtrise, Département d'histoire, Université McGill, juillet 1983, 186 p.

- D'ALLAIRE, Micheline, *Les dots des religieuses au Canada français, 1639-1800*, Étude économique et sociale, Cahiers du Québec, Coll. "Histoire", no 86, Montréal, H.M.H., 1986, 244 p.

- DENAULT, Bernard et Benoît Lévesque, *Éléments pour une sociologie des communautés religieuses*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1975, 220 p.

- DUMONT, Micheline et Marie-Paule Malouin, "Évolution et rôle des congrégations religieuses enseignantes féminines au Québec, 1840-1960", *S.C.H.E.C.*, Session d'étude 1983, no 50, vol. 1, p. 201-231.

- HAMELIN, Jean et Nicole Gagnon, *Histoire du catholicisme québécois. Le XX^e siècle*, tome I, 1898-1940, Montréal, Boréal Express, 1984, 357 p.

- JEAN, Marguerite, *Évolution des communautés religieuses de femmes au Canada de 1639 à nos jours*, Montréal, Fides, 1977, 324 p.

- LAHAISE, Robert, *Les édifices conventuels du vieux Montréal: aspects ethno-historiques*, Coll. "Ethnologie", no 50, Ville Lasalle, H.M.H., 1980, 597 p.

- LAMBERT, Thérèse, C.D.N., *Histoire de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal*, vol. VI, 1790-1822, Montréal, Maison mère de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, 1941, 321 p.

- LAMBERT, Thérèse, C.D.N., *Histoire de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal*, vol. VII, 1822-1840, Montréal, Maison mère de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, 1941, 310 p.

- LANGLOIS, Claude, *Le catholicisme au féminin. Les congrégations françaises à supérieure générale au XIX^e siècle*, Paris, Cerf, 1984, 776 p.

- LEMIEUX, Lucien, *L'établissement de la première province ecclésiastique au Canada, 1783-1844*, Montréal, Fides, 1968, 559 p.

- LESSARD, Marc-André et Jean-Paul Montminy, "Les religieuses du Canada: âge, recrutement et persévérance", *Recherches sociographiques*, janvier-avril 1967, vol. VIII, no 1, p. 15-47.

- PARADIS, Wilfrid-H., "Le nationalisme canadien dans le domaine religieux. L'affaire de l'abbé Thavenet", *R.H.A.F.*, vol. VII, no 4, mars 1954, p. 465-482.

- ROY, Jean, "Les revenus des cures du diocèse de Nicolet, 1885-1904", *S.C.H.E.C.*, Session d'étude 1985, no 52, p. 51-67.

- ST-PIERRE, Arthur, *L'oeuvre des congrégations religieuses de charité dans la province de Québec (en 1930)*, Montréal, Éditions de la Bibliothèque canadienne Enrg., 248 p.

- TRUDEL, Marcel, *L'Église canadienne sous le régime militaire (1759-1764)*, P.U.L., 1956-1957, 2 tomes.

- YOUNG, Brian, *In Its Corporate Capacity. The Seminary of Montreal as a Business Institution, 1816-1876*, Montréal, McGill-Queens, 1986, 295 p.

4. La Congrégation des Soeurs de Ste-Anne

- AUCLAIR, Élie-J., abbé, *Histoire des Soeurs de Ste-Anne. Les premiers cinquante ans, 1850-1900*, Montréal, 1922, 354 p.

- DUMONT, Micheline et Lucie Champagne, "Le financement des pensionnats de jeunes filles au Québec: le modèle de la Congrégation des Soeurs de Ste-Anne, 1850-1950", *S.C.H.E.C.*, Session d'étude 1986, no 53, p. 63-91.

- JEAN, Michèle, *Le Collège Marie-Anne: fondation et expansion, 1932-1958*, Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, juillet 1975, 126 p.

- NEPVEU, Danielle, *Les Soeurs de Ste-Anne*, monographie rédigée dans le cadre du projet de recherche en éducation des filles, Montréal, août 1983, 113 p.

- PATHMOS, Sr Marie-Jean-de, S.S.A., *Les Soeurs de Ste-Anne, un siècle d'histoire*, tome I, 1850-1900, Lachine, Les Soeurs de Ste-Anne, 1950, 640 p.

- ROY, Sr. Louise, S.S.A., *Institut et école normale Cardinal-Léger*, monographie, Montréal, 1974, 178 p.

5. Le financement de l'éducation

- DELORME, Marie-Josée, *Le financement du pensionnat Ste-Marie: une institution indépendante et sous contrôle, 1930-1960*, Mémoire de maîtrise, Département d'histoire, Université de Sherbrooke, 1987, 108 p.

- DUSSAULT, Gabriel, *Charisme et économie, les cinq premières communautés masculines établies au Québec sous le régime anglais, 1837-1870*, Laboratoire de recherches sociologiques, Série "Rapports de recherches", cahier 17, Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval, 1981, 149 p.

- LEBEL, Alyne, "Les propriétés foncières des Ursulines et le développement de Québec, 1854-1940", *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 25, no 64, avril 1981, p. 119-132.